



Département de science politique

**L'influence de l'expérience gouvernementale
Pierre Mendès France sur l'activité parlementaire belge,
de 1954 à nos jours**

Mémoire présenté par
Mike D'HEUR
en vue de l'obtention du grade de
Master en science politique – Orientation générale, parcours Administration publique
Année académique 2016-2017

Jury : Geoffrey Grandjean (promoteur), Geoffroy Matagne, Pierre Verjans

Remerciements

Nous remercions notre promoteur Geoffrey Grandjean de nous avoir accordé sa confiance et d'avoir guidé nos recherches par ses précieux conseils.

Nous remercions également nos lecteurs pour l'intérêt et le temps qu'ils nous ont consacrés.

Merci au personnel des différents centres d'archives, de la Bibliothèque Royale de Belgique et de la Fondation Paul-Henri Spaak de m'avoir conseillé et facilité la consultation des sources.

Nous tenons à remercier particulièrement nos parents pour leur patience et leur soutien indéfectible tout au long de nos études, nos grands-parents pour le goût de l'Histoire politique qu'ils nous ont transmis, Kevin et Bradley pour leur éternelle bonne humeur, Stéphanie pour ses nombreux encouragements ainsi que tous nos proches qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce travail.

Une douce pensée pour Athéna.

Table des matières

Remerciements.....	2
Introduction	4
Chapitre I : Le cadre théorique, quelle approche de l'influence ?.....	8
1. L'état de la question.....	8
2. De la pertinence des concepts de Policy Transfer et Lesson Drawing	11
3. La sociologie des réputations comme mesure de l'influence	14
4. La méthodologie de l'analyse du discours	18
Chapitre II : Le cadre contextuel, « arène » des jeux d'influence	22
1. La France avant 1954	22
2. La Belgique avant 1954.....	25
3. L'état des relations franco-belges.....	27
Chapitre III : Mendès France et la politique étrangère belge.....	31
1. L'échec de la CED et le spectre du retour de la Wehrmacht.....	31
2. Les accords de Paris fondant l'Union de l'Europe Occidentale.....	38
3. Quelle réputation pour l'homme du réarmement allemand ?	43
Chapitre IV : La révision de la loi sur l'alcool, un exemple de <i>Lesson Drawing</i> ?.....	45
1. La lutte antialcoolique de Mendès France comme source d'inspiration	45
2. Le projet Lilar et la proposition Lahaye.....	48
Chapitre V : L'héritage mémoriel de Mendès France.....	51
1. Le souvenir du technicien des finances.....	51
2. Un champion du pacifisme ?	53
3. Un style de gouvernement.....	56
Conclusion.....	58
Bibliographie	59
Annexes.....	70

Introduction

« La démocratie ne consiste pas à mettre épisodiquement un bulletin dans une urne, à déléguer les pouvoirs à un ou plusieurs élus puis à se désintéresser, s'abstenir, se taire pendant cinq ans. Elle est action continuelle du citoyen non seulement sur les affaires de l'Etat, mais sur celles de la région, de la commune, de la coopérative, de l'association, de la profession. Si cette présence vigilante ne se fait pas sentir, les gouvernements (quels que soient les principes dont ils se recommandent), les corps organisés, les fonctionnaires, les élus, en butte aux pressions de toute sorte de groupes, sont abandonnés à leur propre faiblesse et cèdent bientôt, soit aux tentations de l'arbitraire, soit à la routine et aux droits acquis. .. La démocratie n'est efficace que si elle existe partout et en tout temps. Le citoyen est un homme qui ne laisse pas aux autres le soin de décider de son sort commun. Il n'y a pas de démocratie si le peuple n'est pas composé de véritables citoyens, agissant constamment en tant que tels »¹.

Dans son ouvrage *La République moderne* publié en 1962, c'est par ces mots brûlants d'actualité que Pierre Mendès France rendait hommage à la démocratie. Devenu farouche adversaire de cette Ve République qu'il avait pourtant tant espérée, il ne pardonna jamais le « coup d'Etat » du général de Gaulle, homme d'Etat pour lequel il avait nourri une si grande admiration durant la guerre, et l'ascendant du pouvoir exécutif sur le législatif français. Si Mendès France n'a finalement gouverné que sept mois et dix-huit jours, son passage à la tête de l'Etat français a laissé une empreinte durable sur la vie politique républicaine.

A la date symbolique du 18 juin 1954, Pierre Mendès France était investi Président du Conseil devant l'Assemblée Nationale. L'expérience PMF, comme surnommée à l'américaine, débutait éveillant avec elle de nouvelles espérances, non seulement auprès des citoyens français mais aussi parmi les autres nations occidentales. La Belgique découvrait alors un homme politique inédit dont le style de gouvernement et la curieuse personnalité passionnèrent l'opinion publique au cours des quelques mois de son mandat². La France avait-elle trouvé l'homme fort qu'elle recherchait depuis le départ du général de Gaulle en 1946 et qui restituerait sa grandeur d'antan ? Se trouvait-elle face à une nouvelle désillusion produite par cette IVe République qui n'avait jamais vraiment réussi à convaincre ? L'éphémère expérience PMF a néanmoins marqué les esprits car, parmi les nombreux

¹ MENDÈS FRANCE P., *La république moderne: propositions*, Paris, Gallimard, 1962.

² D'HEUR M., *Réception et image de Pierre Mendès France dans la presse belge francophone (juin 1954 - février 1955): une éclaircie dans le sombre ciel français ?*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire contemporaine, s. d. de Mme la Professeure C. Lanneau, Liège, 2016.

hommes d'Etat qui se sont succédés à la tête de ce régime parlementaire instable depuis la Libération, Mendès France est bien souvent le seul nom dont le souvenir soit demeuré vivace.

La figure de Pierre Mendès France est devenue mythique pour la gauche française et reste plus que jamais d'actualité ce qui a d'ailleurs stimulé notre choix de sujet de mémoire. Citons l'éditorialiste de l'hebdomadaire économique français *Challenges*, Bernard Guetta, qui s'amusait peu de temps après l'élection présidentielle d'Emmanuel Macron des propos éloquents de partisans du mouvement *En Marche* : « Macron, c'est le vengeur de Mendès, un Mendès qui a enfin gagné. Macron, c'est la gauche [...] Macron, c'est le Bad Godesberg de la gauche française, sa renaissance mendésiste »³. Dans le même esprit, *Le Monde*, sous la plume du journaliste Patrick Roger, n'hésite pas à titrer Macron comme « l'héritier de Giscard et de Mendès France »⁴. Dans une tribune de *Libération*, Jean Garrigues, professeur à Sciences Po Orléans, partageait ses espérances vis-à-vis d'Emmanuel Macron : « Ce projet transgressif nous fait penser à Pierre Mendès France, qui essaya en son temps de briser les codes du régime des partis. [...] A l'image de Mendès France qui suscita un enthousiasme médiatique et populaire exceptionnel, Macron peut apparaître comme l'espoir d'une génération »⁵. Le président du comité français d'histoire parlementaire et politique émet toutefois certaines réserves car PMF, contrairement à Macron, a bénéficié de deux décennies supplémentaires pour se préparer à gouverner⁶, ce qui amène Garrigues à évoquer en contrepoint l'échec de l'expérience Boulanger⁷.

L'actuel président de la République se revendique lui-même du modèle Mendès France, l'homme de gauche respecté pour son combat contre la démagogie et l'électoralisme, keynésien apprécié des Anglo-saxons pour son savoir-faire économique dont il avait le quasi-monopole à gauche. « Prendre des risques et expliquer ses décisions », tel est le leitmotiv mendésien qu'Emmanuel Macron prétend suivre⁸. Nous laissons aux politologues et historiens futurs le soin d'analyser si cette référence s'est vérifiée ou non dans la pratique politique de ce quinquennat. Il est néanmoins certain que la période des crises actuelles correspond bien au personnage PMF dont le génie politique s'est surtout révélé dans les épreuves.

³ GUETTA B., « Emmanuel Macron est-il le vengeur de Mendès-France ou le Giscard de 74 ? » in *Challenges* (20 juin 2017).

⁴ ROGER P., « Macron, l'héritier de Giscard et de Mendès France » in *Le Monde* (18 mars 2017).

⁵ GUARRIGUES J., « L'effet Macron : Boulanger ou Mendès France ? » in *Libération* (3 octobre 2016).

⁶ Rappelons que Mendès France fut le plus jeune député de France en 1932 mais aussi conseiller de Léon Blum sous le Front Populaire et ministre de l'économie du général de Gaulle à la Libération.

⁷ Le général Boulanger, ministre de la guerre en 1886, connut un éclatant succès populaire qu'il tenta de convertir en mouvement politique, le boulangisme, qui rassemblait les mécontents de la IIIe République. Son parti essuya un échec cuisant lors des élections, l'élan brisé aussi rapidement qu'il était né.

⁸ GUARRIGUES J., « L'effet Macron : Boulanger ou Mendès France ? » in *Libération* (3 octobre 2016).

Ce mémoire s'articule autour d'une problématique globale que nous avons définie comme suit : Quelle fut l'influence de l'expérience gouvernementale Pierre Mendès France sur l'activité parlementaire belge, de son mandat du 18 juin 1954 à nos jours ? Le terme « influence » est ici compris comme la capacité du gouvernement français mais aussi et surtout de son président du Conseil à générer une action ou une réaction dans le chef des députés belges. Nous reviendrons par la suite, en détail, sur ce cadre conceptuel. Par activité parlementaire, nous entendons le corpus de sources que constituent essentiellement les annales parlementaires de l'époque, enrichies de documents complémentaires et ponctuels que nous définissons plus avant. Nous avons choisi d'élargir les bornes temporelles de notre mémoire au-delà de la stricte période du gouvernement Mendès France (18 juin 1954 – 5 février 1955) afin non seulement de nous écarter d'une approche purement historique mais surtout de rendre compte de la postérité et de l'héritage d'une telle figure politique.

La focale est donc mise sur la personnalité forte de PMF dont le bref mandat n'a pas laissé la Belgique indifférente. Ce serait faire un raccourci simpliste et inexact que de dire que le président du Conseil incarne la République française. Néanmoins, en tant que chef du gouvernement, Pierre Mendès France a aussi représenté la France à l'étranger et dans les relations internationales. Son image conditionne donc aussi celle de l'Etat qu'il dirige. Notre mémoire n'a pas la prétention de dresser l'histoire de l'homme fort de la IV^e République ou de son action mais d'en esquisser les représentations qu'en avaient les parlementaires Belges des années cinquante jusqu'à nos jours, ainsi que les potentielles influences concrètes exercées sur les processus législatifs. Nous avons préféré une approche chronologico-thématique afin d'envisager l'expérience Mendès France de manière claire et problématisée au fil des dossiers politiques qui ont effectivement affecté l'activité parlementaire belge.

Dans cette perspective, nous définissons, d'abord, le cadre conceptuel qui constitue le fil rouge de notre propos tout en explicitant la méthodologie adoptée. Selon une approche qui se veut pluridisciplinaire, nous adaptons des outils de mesure de l'influence spécifiques à la science politique, à l'instar de la théorie des *Policy Transfers* et *Lesson Drawings*, ou propres à la sociologie des réputations afin de cibler l'homme d'Etat Mendès France. La critique historique que nous mobilisons également se voit donc enrichie d'instruments récents et complémentaires, évitant l'écueil de l'anachronisme. Ensuite, nous précisons les éléments contextuels qui précèdent directement le début de notre propos en 1954, plaçant la focale successivement sur la France d'après-guerre et la mise en place de la IV^e République puis sur la Belgique au même moment, à peine remise des événements tragiques suscités par les débats passionnés autour de la Question royale. Nous nous attardons sur l'état des relations franco-belges à l'aube des années cinquante,

tant d'un point de vue diplomatique que dans les domaines concernant plus directement le quotidien des Belges. Une fois cette « arène » des jeux d'influence précisée, nous ouvrons le dossier complexe de la Communauté Européenne de Défense (CED) pour en extraire les diverses prises de position qu'elle généra en Belgique. Suivant l'évolution chaotique du plus grand défi de l'expérience Mendès France, nous étudions les représentations générées par l'échec de la CED puis par l'initiative du président du Conseil de former une Union de l'Europe Occidentale (UEO) validée par les accords de Paris. La capacité de PMF à influencer le vote belge sur le réarmement allemand nous préoccupe particulièrement. D'un point de vue social et sociétal, PMF s'est aussi illustré par son ambitieuse lutte contre l'alcoolisme français, habilement couplée d'une promotion de la production laitière locale. Ces décisions politiques ont provoqué de vives réactions dans certains milieux belges, allant jusqu'à produire des révisions de la loi Vandervelde de 1919. Ainsi, nous nous penchons sur l'influence du gouvernement français dans le processus législatif belge, illustrant le concept même de *Policy Transfer* et *Lesson Drawing*. Enfin, malgré la brièveté du mandat de Mendès France, sa personnalité et sa vision de la modernité ont influencé des générations d'hommes politiques, y compris Outre-Quévrain. Nous analysons la postérité de cette figure de la gauche française dans les annales parlementaires belges, dégageant les multiples facettes de son influence sous forme de réputations.

Chapitre I : Le cadre théorique, quelle approche de l'influence ?

1. L'état de la question

Figure incontournable de la vie politique française, Pierre Mendès France a fait l'objet de nombreuses monographies et autres contributions qu'il nous est fastidieux d'évoquer en totalité dans une bibliographie même exhaustive. Notre propos n'a pas pour but de réaliser une énième biographie mais de cerner l'influence de l'homme d'Etat, indissociable des contextes de son action, dans le chef des parlementaires belges ; ce qui constitue une approche inédite.

Nous avons donc sélectionné des ouvrages qui nous paraissaient pertinents et suffisamment récents pour bénéficier du recul nécessaire à la réflexion critique et de l'évolution de l'historiographie⁹. Il est ici indispensable d'évoquer le rôle de l'Institut Pierre Mendès France dans l'organisation d'activités scientifiques autour du personnage. Animé par les descendants et proches de l'ancien président du Conseil, l'Institut rassemblait ses archives personnelles récemment transférées aux Archives Nationales mais fut aussi à l'origine de nombreuses conférences et autres colloques, en éditant notamment les actes¹⁰. Ces rencontres entre spécialistes de PMF ont permis de véritables avancées scientifiques tant sur l'homme politique que sur les problématiques de son temps¹¹. Toutefois, remarquons que des conférences diverses ont toujours lieu ponctuellement et, bien que non éditées, font l'objet d'enregistrements audio directement consultables sur le site de l'Institut sous format *Podcasts*¹². Ainsi, l'activité scientifique autour de Pierre Mendès France demeure vive et stimulante.

Parmi les très nombreuses biographies sur PMF, nous avons choisi d'accorder la prédominance à celle d'Alain Chatriot, Docteur de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), parue

⁹ Nous éludons donc les ouvrages parus trop tôt après le mandat de PMF, mais les mentionnons pour leur qualité de témoignage historique contemporain. Citons notamment : NICOLET C., *Pierre Mendès France ou le métier de cassandra*, Paris, René Julliard, 1959. Claude Nicolet fut lui-même membre du cabinet de Pierre Mendès France en 1956. Son livre paru peu de temps après les faits relatés tient donc davantage de l'apologie que du récit historique objectivé même si un tel témoignage demeure une précieuse source d'informations contemporaines.

¹⁰ Depuis 2016, André Azoulay, journaliste marocain et conseiller du roi Mohammed VI dès 1991, a pris la succession d'Éric Roussel à la présidence de l'Institut. Le secrétaire général demeure un Mendès France (Tristan).

¹¹ INSTITUT PIERRE MENDÈS FRANCE, *Pierre Mendès France et la morale en politique. Actes du colloque de Grenoble, octobre 1989*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1990 ; INSTITUT PIERRE MENDÈS FRANCE, *Pierre Mendès France et le rôle de la France dans le monde. Actes du colloque à l'Assemblée nationale, 10 et 11 janvier 1991*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1991 ; INSTITUT PIERRE MENDÈS FRANCE, *Pierre Mendès France et l'esprit républicain, suivi de Pierre Mendès France. Un destin politique. Actes des colloques de Tel Aviv et de l'Assemblée Nationale, 8-10 novembre 1992 et 17 juin 1994*, Le Cherche Midi, 1996 ; INSTITUT PIERRE MENDÈS FRANCE, *Ethique et démocratie : l'exemple de Pierre Mendès France. Actes du colloque de Grenoble, 17-18 octobre 1997*, Le Cherche Midi, 1998 ; INSTITUT PIERRE MENDÈS FRANCE, *Pierre Mendès France et la modernité. Actes du colloque de l'Assemblée Nationale, 15 juin 2001*, Matériaux-BDIC, 2001 ; INSTITUT PIERRE MENDÈS FRANCE, *Pierre Mendès France et la démocratie locale. Actes du colloque du Conseil général de l'Eure, 28-29 novembre 2002*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.

¹² *Archives du blog | Institut Pierre Mendès France*, <http://www.mendes-france.fr/archives/>, consulté le 31 mars 2017.

en février 2015, *Pierre Mendès France. Pour une République moderne*¹³. Focalisé sur la période de sa présidence du Conseil, l'ouvrage tient compte des dernières avancées historiographiques sur PMF et la IV^e République, en particulier grâce aux travaux des sciences sociales réalisées en ce sens, permettant de mieux dégager l'originalité de sa trajectoire politique et les contextes de son action. Autre biographie incontournable parue en 2007¹⁴, celle du journaliste Éric Roussel (d'ailleurs président de l'Institut PMF entre 2008 et 2015) mobilise des archives inédites. Néanmoins, il faut avertir que c'est un homme jugé de droite qui écrit sur un homme jugé de gauche même si, dans les faits, la qualité scientifique de cette biographie n'est pas remise en cause. Le livre de Michel Winock, paru en 2005¹⁵, envisage PMF d'une manière plus intime. Contemporain des événements des années cinquante, l'historien français évoque ses propres souvenirs de Mendès France au travers des qualités politiques qu'il lui reconnaissait. Ici, la monographie rejoint le témoignage contemporain ce qui constitue un point de vue intéressant mais à considérer avec précaution en raison de sa dimension affective. Pour les autres monographies complétant notre vision de l'action politique de Pierre Mendès France, à l'instar de celle du journaliste Jean Lacouture¹⁶, nous les indiquons dans la bibliographie à titre consultatif, un tel homme d'Etat générant profusion d'ouvrages.

L'histoire de la IV^e République est aussi un vaste chantier scientifique, tant pour l'historien que pour le politologue. Nous ne prétendons donc pas fournir une liste exhaustive des ouvrages sur le régime depuis sa création en 1946 mais plutôt une sélection de ceux qui éclairent le moment Mendès France de son ascension à sa chute. Quelques grands axes de recherches se dégagent clairement de l'expérience PMF et que l'on peut directement mettre en parallèle avec la problématique du devenir de la « puissance française » et de son influence dans le monde. Parmi eux, les questions portant sur la Communauté Européenne de Défense et la crise économique française structurelle éclairent directement notre propos. Le fonctionnement même de la IV^e République nous préoccupe également car responsable non seulement de l'ascension de Mendès France au pouvoir mais aussi de sa chute. Une chose est certaine, la IV^e République a souffert d'une image particulièrement négative dans l'historiographie française et qui semble encore d'application aujourd'hui. La plupart des travaux dédiés mettent exclusivement l'accent sur l'instabilité et l'impuissance liée à son hyper parlementarisme et son régime des partis. Pour Eric Duhamel, la construction de cette représentation s'est réalisée dès les premières années de la V^eme République

¹³ CHATRIOT A., *Pierre Mendès France: Pour une République moderne*, Paris, Armand Colin, 2015.

¹⁴ ROUSSEL E., *Pierre Mendès France*, Paris, Gallimard, 2007.

¹⁵ WINOCK M., *Pierre Mendès France*, Paris, Bayard, 2005.

¹⁶ LACOUTURE J., *Pierre Mendès France*, Paris, Editions du Seuil, 1981.

pour décrédibiliser le régime qu'elle venait de remplacer et ainsi s'auto-renforcer¹⁷. Ces représentations ont rapidement gagné l'ensemble de l'imaginaire collectif français pour devenir un lieu commun de l'histoire du pays.

Une de nos premières constatations dans l'élaboration d'une bibliographie consacrée à cette IV^e République fut cette difficulté, même pour les travaux les plus récents, de s'émanciper d'une telle vision. Nous avons donc abordé ce moment historique en ayant pleinement conscience des représentations véhiculées. Parmi les ouvrages les plus complets sur notre propos, nous avons accordé du crédit à l'immense travail de Georgette Elgey moyennant quelques réflexions critiques. Journaliste et historienne née en 1929, elle participa dès 1955 au quotidien *l'Express* qui avait porté Mendès France au pouvoir ce qui suggère un certain parti pris néanmoins compensé par l'impressionnante mobilisation de sources inédites à la réalisation de cette *Histoire de la IV^e République* en six parties¹⁸. Outre ce monument, la production scientifique sur ce régime politique se concentre essentiellement dans les années 1980-1990 avec des contributions s'inscrivant souvent dans une démarche de politique comparée vis-à-vis de la France contemporaine à l'instar de Jean-Pierre Rioux ou Jacques Dalloz¹⁹, voire plus récemment avec Pierre Milza et Serge Bernstein²⁰. Pour une liste plus exhaustive de l'ensemble des ouvrages consultés sur la IV^e République dans le cadre de nos recherches, nous renvoyons directement à notre bibliographie.

Pour le cas belge, notre mémoire s'inscrit dans un « creux » historiographique comblé essentiellement par des ouvrages d'histoire nationale à vocation plus générale. Parmi ce foisonnement, nous avons accordé prédominance aux contributions les plus récentes de Xavier Mabille²¹, ex-directeur général du CRISP, ainsi que celles de Michel Dumoulin et Vincent Dujardin²², spécialisés dans les thématiques européennes. C'est d'ailleurs ce dernier objet de recherche qui nous permet le mieux d'approcher les relations franco-belges dans un cadre plus large. Le thème de l'Europe et de la Belgique, dans lequel s'inscrit le projet de CED qui nous intéresse ici, est sans doute l'un des plus traités par l'historiographie nationale sous l'égide, très

¹⁷ DUHAMEL E., *Histoire politique de la IV^e République*, Paris, La Découverte, 2000, p. 2-5.

¹⁸ Nous avons essentiellement utilisé la 3^{ème} dédiée au moment de notre propos : ELGEY G., *Histoire de la IV^e République. 3^e partie, La République des tourmentes, 1954-1959.*, Paris, Fayard, vol.1, 1992. Remarquons parmi les sources employées les très nombreux entretiens avec les hommes politiques de l'époque.

¹⁹ RIOUX J.-P., *La France de la IV^e République. Tome 1, L'ardeur et la nécessité : 1944-1952*, Paris, Editions du Seuil, 1980 ; RIOUX J.-P., *La France de la IV^e République. Tome 2, L'expansion et l'impuissance : 1952-1958*, Paris, Editions du Seuil, 1983 ; DALLOZ J., *La IV^e République*, Paris, Le Seuil, 1996.

²⁰ MILZA P. et BERSTEIN S., *Histoire de la France au XX^e siècle, 1930-1958*, Paris, Tempus Perrin, 2009.

²¹ MABILLE X., *Nouvelle histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, CRISP, 2011 ; MABILLE X., *La Belgique depuis la Seconde guerre mondiale*, Bruxelles, CRISP, 2003.

²² DUJARDIN V. et DUMOULIN M., *Nouvelle histoire de Belgique. : 1950-1970, l'union fait-elle toujours la force ?*, Bruxelles, Le Cri, 2008.

souvent, de Michel Dumoulin susmentionné²³. La politique extérieure belge ne semble exister que par ce prisme depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale. A cet égard, nous mentionnons un article de François Aubert édité par le CRISP qui s'est avéré indispensable à la réalisation de ce mémoire, sorte de miroir inverse à notre approche²⁴. Il s'agit d'une analyse de la politique étrangère belge entre 1954 et 1958 par le biais des documents des diplomates français dont l'ambassadeur de France à Bruxelles.

2. De la pertinence des concepts de *Policy Transfer* et *Lesson Drawing*

Pour mesurer l'influence potentielle de l'action politique du gouvernement Mendès France sur l'activité parlementaire de la Belgique voisine, nous nous sommes référé au concept de *Policy Transfer* développé par David Dolowitz et David Marsh à la fin de la décennie 1990. Puisant ses racines dans le domaine des politiques comparées, la notion de *Policy Transfer* est définie par ses auteurs comme le processus par lequel les connaissances et les expériences en termes de politiques publiques, de réformes administratives et institutionnelles mais aussi les idées d'un système politique déterminé sont utilisées dans le développement similaire d'un autre système politique²⁵. L'avantage d'un tel outil pour notre propos est sa capacité à mettre en relief l'influence d'un système non seulement à travers ses frontières mais aussi à travers le temps. Dans le cadre qui nous préoccupe, nous cherchons donc à jauger l'influence politique d'un épisode temporel précis, l'expérience Mendès France, sur l'activité parlementaire d'un Etat de proximité, la Belgique, en envisageant également la postérité d'un tel héritage. Le domaine de recherche des *Policy Transfer* a pris véritablement son essor au début des années 2000 pour expliquer des phénomènes spécifiques tels que l'europanisation, la globalisation voire les politiques d'innovation²⁶. Pour notre propos, la difficulté principale de mobiliser une telle théorie fut donc de ne pas sombrer dans l'anachronisme, en adaptant les cadres de compréhension à l'époque analysée, puisque nous nous inscrivions dans une période antérieure aux phénomènes les plus fréquemment étudiés par ce prisme.

²³ A titre d'exemple non exhaustif : DUMOULIN M., *La Belgique et les débuts de la construction européenne de la guerre aux traités de Rome*, Louvain-la-Neuve, CIACO, 1987 ; DUMOULIN M., *La construction européenne en Belgique, (1945-1957) : Aperçu des sources*, Louvain-La-Neuve, CIACO, 1988 ; DUMOULIN M., *La Communauté Européenne de Défense, leçons pour demain?*, Bruxelles, Peter Lang, vol.15, 2000 ; DUMOULIN M., DUCHENNE G. et VAN LAER A., *La Belgique, les petits Etats et la construction européenne: actes du colloque de clôture de la VIIe Chaire Glaverbel d'études européennes : 2001-2002 (Louvain-la-Neuve les 24,25 et 26 avril 2002)*, Bruxelles, Peter Lang, 2004.

²⁴ AUBERT F., « La politique étrangère de la Belgique de 1954 à 1958 vue par les diplomates français », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, (2008), n° 1973, p. 5-48.

²⁵ DOLOWITZ D.P. et MARSH D., « Learning from Abroad: The Role of Policy Transfer in Contemporary Policy-Making », in *Governance*, vol. 13 (2000), n° 1, p. 5-23.

²⁶ BENSON D. et JORDAN A., « What Have We Learned from Policy Transfer Research? Dolowitz and Marsh Revisited », in *Political Studies Review*, vol. 9 (2011), n° 3, p. 366-378.

Pour enrichir ce cadre théorique, nous avons également pris appui sur le concept analogue de *Lesson Drawing* tel que défini par Richard Rose en 1991²⁷. Approche complémentaire au *Policy Transfer*, le terme de *Lesson Drawing* place la focale sur l'aspect volontaire de l'acte de transfert de connaissances et d'expériences par des acteurs rationnels travaillant dans des contextes politiques spécifiques. Ces acteurs potentiels, nous les identifions tant dans le chef des parlementaires belges réceptifs à la politique du président du Conseil français qu'à Pierre Mendès France lui-même, soucieux d'exporter certaines idées vers la Belgique. L'utilisation du *Lesson Drawing* permet donc de proposer des solutions venues de l'extérieur (dans l'espace ou dans le temps) aux problèmes de politiques publiques d'un système spécifique. Ainsi, pour Mark Evans, chercheur en sciences administratives²⁸, ce concept théorique permet notamment d'identifier l'origine de l'insatisfaction des citoyens vis-à-vis de politiques préexistantes inefficaces, de modifier l'agenda politique pour répondre au changement de gouvernement ou de ministre voire de prioriser certains dossiers pour promouvoir des alliances politiques et neutraliser les ennemis²⁹.

Parmi les critiques adressées au concept de *Lesson Drawing*, il est question des difficultés à cerner l'aspect volontaire du transfert de politiques. Ainsi, Dolowitz et Marsh intégraient et enrichissaient Rose en proposant une typologie pertinente du *Policy Transfer* selon le degré de coercition émis par un système politique sur un autre : outre le *Lesson Drawing* basé sur la volonté propre des acteurs, les deux auteurs distinguaient le *Direct Coercitive Transfer* et le *Negotiated Transfer*³⁰. Dans le cadre des relations franco-belges des années 1950, ces deux autres formes sont à exclure : d'une part, il n'est pas question de transfert purement coercitif qui impliquerait une forme d'impérialisme de la France sur la Belgique³¹ ; d'autre part, le transfert négocié est plutôt envisagé pour décrire l'influence relativement coercitive des institutions supranationales, vision anachronique et sans pertinence pour notre propos puisque de telles institutions à l'échelle européenne n'en sont qu'à leurs balbutiements.

Par conséquent, notre analyse place la focale sur le *Lesson Drawing* qui permet non seulement de rendre compte de l'exemple que peut inspirer une expérience positive à l'étranger adaptée à la politique nationale mais aussi, à l'inverse, de ne pas suivre les trajectoires qui n'ont pas fonctionné

²⁷ ROSE R., « What is Lesson-Drawing? », in *Journal of Public Policy*, vol. 11 (1991), n° 1, p. 3-30.

²⁸ EVANS M., « At the Interface Between Theory and Practice - Policy Transfer and Lesson Drawing, Learning From Comparative Public Policy : a Practical Guide », in *Public Administration*, vol. 84 (2006), n° 2, p. 479-489.

²⁹ Pour notre propos, l'arrivée de Mendès France au pouvoir modifie effectivement l'agenda politique belge comme analysé ultérieurement. De même, les choix opérés démontrent tour à tour, selon les parlementaires, une volonté de se concilier le président du Conseil français ou, au contraire, de s'opposer farouchement à sa politique.

³⁰ DOLOWITZ D. et MARSH D., « Who Learns What from Whom: a Review of the Policy Transfer Literature », in *Political Studies*, vol. 44 (1996), n° 2, p. 343-357.

³¹ Lorsque nous présentons par la suite l'état des relations franco-belges des années 1950, notre objectif est de clarifier le rapport de force entre les deux Etats afin d'écarter l'hypothèse coercitive et impérialiste.

ailleurs. D'après les travaux les plus récents de Richard Rose, dans une perspective normative, les processus de *Lesson Drawing* sont plus efficaces lorsque les programmes transférés le sont entre Etats partageant les mêmes systèmes de valeurs, culturellement assimilés et reposant sur des liens forts préexistants³². A l'aune de notre analyse contextualisée des relations entre Belgique et France dans ces années 1950, nous pouvons d'ores et déjà affirmer que la configuration de ces deux Etats est optimale pour l'étude de ce phénomène empirique. Toutefois, il convient de nuancer cette hypothèse car, si la profondeur des liens entre France et Belgique francophone est indéniable, le rapport à la partie néerlandophone pourrait quant à lui potentiellement freiner les processus de *Policy Transfer*.

Pour Rose, le simple fait de citer des exemples étrangers dans la rhétorique politique ne peut être considéré comme *Lesson Drawing* qu'à la condition que cela débouche effectivement sur un transfert de programme. Ainsi, notre analyse des débats parlementaires belges doit éviter l'écueil d'une surinterprétation des mentions faites de l'expérience Mendès France. L'objectif est de discerner, à travers les discours politiques, ce qui relève effectivement du *Lesson Drawing* et non d'interventions purement rhétoriques. Afin de répondre à cette difficulté, nous appliquons la séquence d'évaluation proposée par Rose que nous avons personnellement adaptée à notre approche³³. Dans une dynamique souhaitée chronologique, la séquence de *Lesson Drawing* se déroule comme suit : le parlementaire belge doit d'abord capter l'attention des *policy-makers*, tant l'exécutif que le législatif, par son intervention orale dans notre cas. Ensuite, il doit comparer et chercher à l'étranger où puiser les exemples/contre-exemples, en s'étant rendu sur place si possible ou en entretenant des liens privilégiés avec l'espace en question. Il synthétise ses observations en une « leçon » adaptée au contexte national et décide si elle doit ou non être adoptée en Belgique. Enfin, il doit simplifier son projet de *Lesson Drawing* pour maximiser ses chances de succès et sa portée, tant au parlement que face à l'opinion publique. Rose ajoute une étape supplémentaire qui consiste en l'évaluation des résultats obtenus par l'application de la leçon, reflet symptomatique des discours sur le *New Public Management* qui relève de l'anachronisme pour notre propos. Cependant, malgré l'absence de culture de l'évaluation dans le chef des parlementaires belges de l'époque, nous analyserons brièvement nous-même le suivi des potentielles leçons importées.

³² ROSE R., *Learning From Comparative Public Policy: A Practical Guide*, Taylor & Francis, 2005.

³³ *Ibid.*, p. 9. Il s'agit d'une évaluation destinée aux acteurs de terrain souhaitant vérifier si un programme étranger vaut la peine ou non d'être importé en tant que *Lesson Drawing* : nous récupérons donc cet outil pratique à des fins d'évaluation théorique, soumettant les débats parlementaires à l'épreuve du concept.

3. *La sociologie des réputations comme mesure de l'influence*

Notre question de recherche portant précisément sur l'acteur politique Pierre Mendès France, il nous est indispensable de s'attarder sur la personnalité même du Président du Conseil, au-delà de son action gouvernementale, comme facteur à part entière d'influence sur l'activité parlementaire belge. Mais que signifie la notion même d'influence et comment la mesurer ? Il s'agit là de la difficulté conceptuelle majeure de notre travail, tant le terme, ancré dans le sens commun, paraissait flou et fluctuant. Dans ces conditions, le meilleur départ est de consulter l'entrée dans les dictionnaires : tant le Littré que l'Académie française définissent l'influence comme « l'action d'une personne, d'une circonstance ou d'une chose qui s'exerce sur une autre. [L'influence] signifie particulièrement autorité, crédit, ascendant »³⁴. Notre réflexion s'est donc dirigée vers les rapports de force potentiels entre acteurs, les représentations collectives et constructions sociales, pistes similaires à celles empruntées lors de notre étude précédente en Histoire sur la réception du personnage dans la presse belge.

Dans la littérature scientifique, la problématique de l'influence concerne tous les domaines de recherche. Toutefois, appliquée aux sciences sociales et humaines, elle relève d'une discipline propre et émergente bien qu'encore vaste et peu structurée. En effet, l'influence des individus entre eux est l'objet d'étude que se donne la sociologie des réputations. Remarquons qu'une telle appellation, utilisée dès les années 1960, suscitait une certaine défiance de la part de chercheurs de disciplines proches, notamment des sciences du comportement jugeant les approches « réputationnelles » secondaires et subjectives³⁵. Pourtant, la sociologie des réputations a su profiter d'un engouement et d'une légitimité accrue avec l'avènement des nouveaux outils de communication, d'Internet et particulièrement des réseaux sociaux. Dans ses travaux visant à institutionnaliser davantage la discipline, le sociologue français Pierre-Marie Chauvin propose une définition efficace et opérationnelle : « la réputation peut être définie comme une représentation sociale partagée, provisoire et localisée, associée à un nom et issue d'évaluations sociales plus ou moins puissantes et formalisées »³⁶. Analyser une réputation implique donc de s'interroger sur les publics, les groupes d'acteurs produisant les mêmes représentations d'un individu en particulier, dans une configuration spatio-temporelle bien définie. Ainsi, nous n'envisageons pas une seule réputation mais bien une pluralité, par essence éphémères et contextuelles.

³⁴ ACADÉMIE FRANÇAISE, « Influence », in *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, Fayard Imprimerie nationale éd, 2001. ; LITTRÉ E., « Influence », in *Dictionnaire de la langue française*, Chicago, IL, Librairie encyclopédique, 1978.

³⁵ CHAUVIN P.-M., « La sociologie des réputations », in *Communications*, (13 novembre 2013), n° 93, p. 131.

³⁶ *Ibid.*, p. 132.

Il nous faut ici faire le lien avec notre précédent mémoire défendu en Histoire qui s'intéressait également aux représentations sociales produites, cette fois, par la presse belge³⁷. L'approche « réputationnelle » que nous choisissons dans ce travail de science politique pour appréhender l'influence du personnage de Pierre Mendès France dans le chef des parlementaires belges présente une profondeur d'analyse supplémentaire puisqu'elle s'attache aussi à repérer et catégoriser les formes et effets de ces évaluations sociales mentionnées par Chauvin. Ces dernières peuvent être envisagées selon quatre prismes³⁸, corps de notre méthodologie pour appréhender la réputation de PMF vis-à-vis des acteurs belges :

- L'évaluation binaire entre « bonne » et « mauvaise » réputation questionnant les systèmes de valeurs des acteurs et leurs constructions sociales. Grâce aux travaux pionniers de Gary Fine sur la réputation du président Harding³⁹, nous évitons l'écueil qui consiste à penser que l'homme politique bénéficiant d'une « bonne réputation » est nécessairement un homme d'Etat compétent, et inversement.
- L'évaluation de « l'arène » telle que définie en sociologie politique afin de fixer les dimensions provisoire et localisée de la réputation⁴⁰. Les réputations entre arènes peuvent donc différer à l'image de nos arènes parlementaires et médiatiques belges.
- L'évaluation des « unités » de réputation et de leurs articulations : il s'agit de la question du transfert de réputation entre acteurs et/ou organisations et/ou institutions. Par exemple, la réputation de Pierre Mendès France générée par le discours parlementaire peut moduler la réputation diplomatique de la France elle-même et inversement. Cette dimension permet aussi de rendre compte de l'évolution des réputations, de leur aspect dynamique et non statique.
- L'évaluation du contrôle de la réputation qui analyse la marge de manœuvre du sujet lui-même à influencer sur sa propre réputation et, dans le cas posthume, à jauger la postérité de la réputation du personnage.

En d'autres termes, nous accordons une attention particulière à la capacité décisive de nos acteurs, les parlementaires belges, de moduler la réputation de Pierre Mendès France par le biais spécifique et formalisé de leur prise de parole devant leurs homologues mais aussi devant l'opinion publique

³⁷ D'HEUR M., *Réception et image de Pierre Mendès France dans la presse belge francophone (juin 1954 - février 1955)*, *op. cit.*

³⁸ CHAUVIN P.-M., « La sociologie des réputations », *op. cit.*, p. 137.

³⁹ FINE G.A., « Reputational Entrepreneurs and the Memory of Incompetence: Melting Supporters, Partisan Warriors, and Images of President Harding », in *American Journal of Sociology*, vol. 101 (1996), n° 5, p. 1159–1193.

⁴⁰ La notion d' « arène » est définie par Pascal Ragouet comme un « espace au sein duquel se nouent des relations d'échange, de coopération et de compétition pour l'obtention de trophées ». RAGOUET PASCAL, « Les controverses scientifiques révélatrices de la nature différenciée des sciences ? Les enseignements de l'affaire benveniste », in *L'Année sociologique*, (2013), n° 2, p. 35.

puisque ces débats bénéficient de vecteurs de diffusion dans la presse. Notre démarche, fortifiée par la méthodologie des sciences politiques, se veut donc plus active sur le plan conceptuel que notre approche purement historique précédente, car nous proposons de dresser une typologie de la réputation d'un personnage politique à l'épreuve du temps et de l'espace.

A nouveau, nous bénéficions de l'essor de l'étude des réputations pour s'approprier les premiers efforts de catégorisation dans le domaine tout en les adaptant à notre propos. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur les actes d'un colloque tenu à Amiens en 2013, intitulé *Vers une sociologie des réputations ?*⁴¹. Dans leur intervention, Dominique Boullier, professeur de sociologie à Sciences Po Paris et Audrey Lohard, chargée de recherche, soumettent à la critique scientifique un outil de mesure de l'influence développé par l'entreprise californienne Klout⁴². Si l'objectif ambitieux du service est de pouvoir moduler l'influence en ligne de ses utilisateurs à des fins commerciales, les sociologues lui reconnaissent le mérite d'exposer tous les paramètres méthodologiques de son outil pertinent de mesure de la réputation. Bien entendu, c'est avec prudence que nous mobilisons la méthode de Klout, fruit de la concurrence du marché des agences dites d'*e-reputation* qui permettent de manipuler sa propre image pour exercer une influence accrue dans ses réseaux. En ayant pleinement conscience des contraintes liées au cadre temporel de notre propos, nous adaptons la typologie proposée par Klout afin de contourner les anachronismes. Nous souhaitons en effet tirer pleinement profit des outils contemporains développés pour mesurer l'influence et la réputation pour les soumettre à l'épreuve du temps, des contextes socio-politiques mais aussi des contraintes technologiques qui caractérisent les relations franco-belges des années 1950.

Selon Klout, l'influence est la capacité de provoquer une action chez celui qui reçoit le message ce qui amène Boullier et Lohard à différencier la simple « réputation-visibilité » passive de la « réputation-action », l'analyse de cette dernière permettant de rendre compte davantage de la complexité du phénomène⁴³. Klout utilise trois indicateurs pour mesurer le « score d'influence » de son utilisateur :

- Le *True Reach* qui cherche le nombre de personnes influencées, c'est-à-dire celles qui réagissent au message du personnage évalué.

⁴¹ BOULLIER D. et LOHARD A., *Médiologie des réputations - Journées d'étude : Vers une sociologie des réputations*, Amiens, HAL, 2013.

⁴² Fondée en 2008, la société américaine Klout a créé un site internet et une application pour smartphones mesurant l'influence sociale en ligne de ses utilisateurs sur base des données issues des médias sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, Google+, YouTube, Foursquare, Instagram, Tumblr, Blogger, Wordpress, Last.fm, Flickr et Wikipedia). Depuis mars 2014, la société a été rachetée par Lithium Technologies, entreprise spécialisée dans la gestion de médias sociaux pour une valeur d'environ 200 millions de dollars (voir <https://klout.com/corp/about>, consulté le 14 juin 2017 et <http://fortune.com/2014/03/26/klout-acquired-for-200-million-by-lithium-technologies/>, consulté le 14 juin 2017).

⁴³ BOULLIER D. et LOHARD A., *Médiologie des réputations - Journées d'étude : Vers une sociologie des réputations*, op. cit., p. 5.

- L'*Amplification Score* qui établit la puissance de cette influence, la probabilité que ces personnes réactives génèrent elle-même une action.
- Le *Network Score* qui évalue l'autorité des personnes réactives, la portée de leur propre audience.

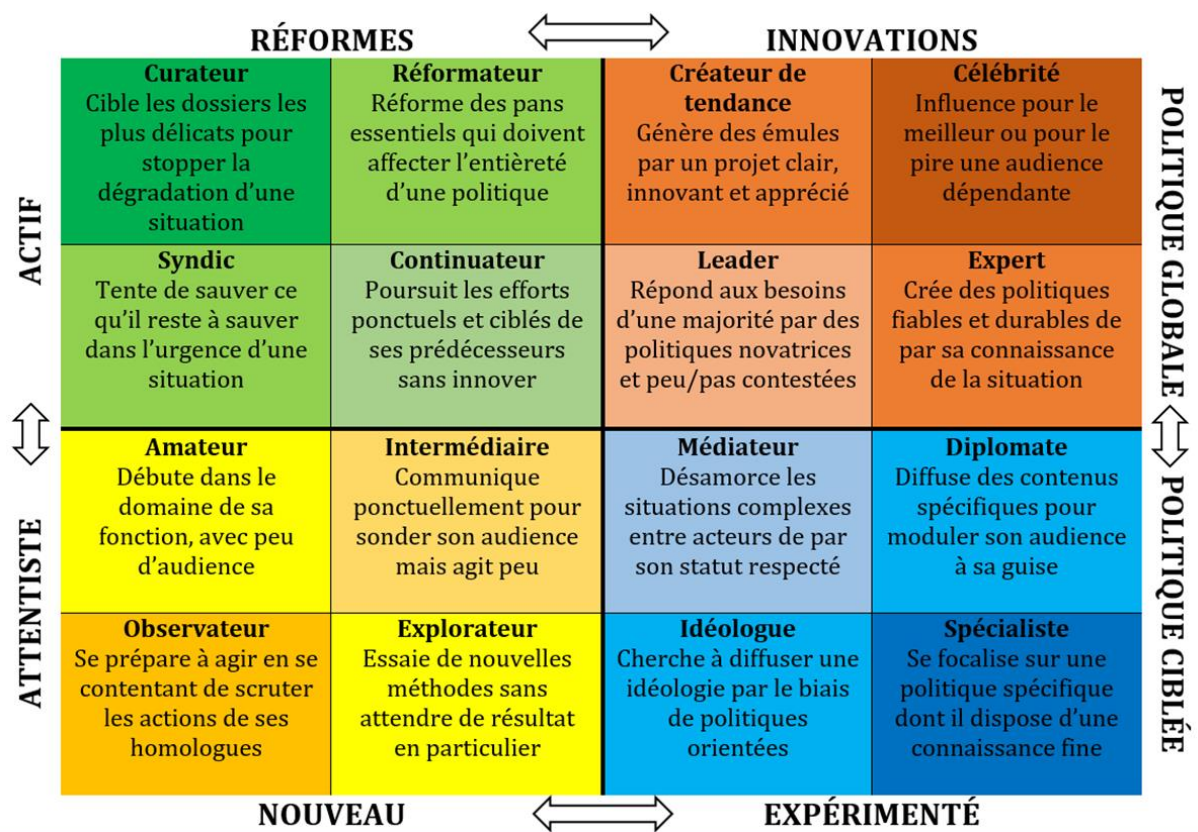
Dans notre travail, il ne nous est pas possible de quantifier à la manière de Klout le « score d'influence » de Pierre Mendès France auprès des parlementaires belges en raison de contraintes techniques liée à la nature même de notre objet d'étude. En effet, non seulement nous n'avons pas accès aux logiciels et algorithmes mobilisés par l'entreprise privée mais surtout il paraît présomptueux d'établir un score sur seule base des matériaux et sources historiques accessibles au chercheur : nos archives parlementaires, enquêtes d'opinion de l'INSOC et autres sources journalistiques sont insuffisantes pour permettre de calculer l'influence avec autant de précision apparente que Klout⁴⁴. Puisque notre approche se veut essentiellement constructiviste, nous prenons effectivement en considération les trois indicateurs de la société californienne pour nourrir notre analyse de discours qualitative sans chercher à la chiffrer. Toutefois, ce que nous retenons essentiellement de la méthodologie de Klout, c'est sa modélisation de la réputation par le biais d'une « matrice d'influence ». Il s'agit d'une catégorisation des différents profils d'influenceur⁴⁵. Si cette typologie répond davantage à un environnement en ligne, elle peut faire l'objet plus traditionnel, de l'avis de Boullier et Lohard, d'un outil d'analyse des acteurs de l'espace public dont les politiques⁴⁶. La construction de ces idéaux-types dépend de deux grands types de variables : le contenu diffusé et les attitudes ou stratégies communicationnelles.

Pour adapter ces idéaux-types à notre propos, nous entendons par contenu les réformes et projets politiques portés par Pierre Mendès France tandis que les stratégies communicationnelles renvoient plus clairement aux attitudes diplomatiques et à l'image même que le président du Conseil se donne ou qu'on lui prête. Notre analyse de discours tâchera de catégoriser les différentes réputations de Mendès France, en ouvrant à la critique la typologie que nous avons préalablement créée nous-même, sur base de Klout appliqué au champ politique :

⁴⁴ D'autant plus que nous estimons comme Boullier que le « score d'influence » de Klout reste une valeur contestable sur le plan méthodologique à l'instar des pondérations entre les trois indicateurs précités qui restent tout à fait subjectives. Cette tendance marketing qui tente de quantifier le moindre enjeu communicationnel est une caractéristique de l'économie d'opinion.

⁴⁵ Voir Figure 5 en Annexe.

⁴⁶ BOULLIER D. et LOHARD A., *Médiologie des réputations - Journées d'étude : Vers une sociologie des réputations*, op. cit., p. 7.



4. La méthodologie de l'analyse du discours

Les deux approches théoriques que nous venons de détailler, c'est-à-dire le *Lesson Drawing* au sein des *Policy Transfers* et la mobilisation de la sociologie des réputations, se veulent complémentaires. Si la première s'attache à évaluer l'influence de l'action politique de l'expérience gouvernementale française de 1954, la seconde se focalise davantage sur l'impact du personnage de Pierre Mendès France lui-même auprès des parlementaires belges. Dans une logique constructiviste, notre principale méthode réside dans l'analyse du discours. La réputation est effectivement un discours qui se construit, selon Dominique Boullier, sur un matériel linguistique toujours ambigu et non univoque, arbitraire et non universel⁴⁷. D'une certaine manière, si nous avons repoussé les méthodes plus positivistes visant à quantifier notre analyse, c'est parce que nous pensons que la barrière du calcul automatisé et informatisé, en l'état actuel des techniques, demeure une réduction radicale de tout ce qui est considéré comme des imperfections du langage humain, alors qu'elles en font toute la richesse.

Rappelons toutefois l'avertissement de Patrick Charaudeau, directeur du Centre d'Analyse du Discours (CAD) de l'Université de Paris 13, qui avait déjà guidé nos travaux antérieurs : « l'analyse du discours n'a pas à se donner pour objet la découverte de la Vérité, mais la découverte des jeux

⁴⁷ BOULLIER D. et LOHARD A., *Opinion Mining et Sentiment Analysis : méthodes et outils*, Paris, Open Editions Press, 2012.

de mise en scène de la vérité comme *croire et faire croire* »⁴⁸. C'est ce que l'auteur appelle une problématique de l'influence. De fait, comme l'exige la prudence historique, nous ne prétendons pas atteindre la réalité historique absolue telle que vécue par les acteurs de l'époque en raison de la maigreur des sources à notre portée, seules voies d'accès au passé. Nous tâchons cependant de rendre compte le plus fidèlement possible des enjeux de pouvoir, des rapports de force, des représentations sociales partagées qui peuvent justifier les actions de ces acteurs historiques, comprendre la causalité des événements mais aussi leurs conséquences parfois perceptibles jusqu'à nos jours. Ainsi, contrairement à l'analyse de contenu qui renvoie à une logique quantitative, notre analyse de discours se focalise sur la construction et les variations discursives des propos, qualitativement sélectionnés, tenus lors des débats parlementaires⁴⁹. Dans ce cadre, il nous faut prendre en considération la multiplicité des échelles discursives, comme le suggère les sciences de la communication⁵⁰, et identifier les positions parfois discordantes au sein d'un même parti politique par exemple. Il ne faut pas omettre non plus dans notre réflexion la forme que revêt la prise de parole, c'est-à-dire le cadre spécifique d'une intervention au parlement même si un ensemble de données ne nous est malheureusement pas accessible comme le ton employé, la posture, la gestuelle voire le volume sonore de l'acteur.

Les Annales Parlementaires de la Chambre des représentants constituent le cœur de notre matériel d'analyse. Elles sont accessibles en ligne, jusqu'à la date de 1844, sur www.lachambre.be ce qui évite les dépouillements fastidieux et chronophages. Hélas, le format utilisé ne permet pas les recherches en plein texte. Depuis 2012 et grâce à l'université d'Anvers, nous disposons de la numérisation sous forme ocrisée de ces Annales Parlementaires, de 1844 à 1999. Cette précieuse initiative académique est accessible sur le site www.plenum.be. Un tel instrument de recherche s'avère indispensable car il autorise effectivement les recherches en plein texte, gain de temps et d'efficacité non négligeable pour notre travail. Nous avons toutefois recensé plusieurs erreurs de reconnaissance des mots, liées à la qualité de la numérisation du document original. Afin de ne rien omettre et éviter toute erreur d'appréciation, nous avons soumis à vérification le fruit de nos recherches en consultant de manière plus classique ces mêmes documents via la numérisation en mode image ou via la consultation des volumes papier.

⁴⁸ CHARAUDEAU P., « L'argumentation dans une problématique d'influence », in *Argumentation et Analyse du Discours*, (2008), n° 1, p. 3.

⁴⁹ Cette distinction essentielle entre les deux méthodes est d'application pour l'ensemble des sciences humaines et sociales. Signalons toutefois que leurs premiers théoriciens sont issus des milieux de la communication à l'instar de BERELSON B., *Content Analysis in Communication Research*, New York, Hafner, 1952 ; MATTELART A., *Histoire des théories de la communication*, 3e éd., Paris, La Découverte, 2007.

⁵⁰ CHARAUDEAU P., « L'argumentation dans une problématique d'influence », *op. cit.* ; RINGOOT R., *Analyser le discours de presse*, Paris, Armand Colin, 2014.

Pour traiter ces documents parlementaires, nous avons dressé une liste d'occurrences pertinentes à entrer dans le moteur de recherche de *Plenum*. Nous avons notamment décliné le nom de Pierre Mendès France sous différentes formes car l'océrisation des documents s'est avérée très sensible à la casse. A titre d'exemples : « Mendes France », « Mendès France », « Mendes-France », « Mendès-France » mais aussi « PMF », « président du Conseil », « chef du gouvernement français » ... A ces variantes de nom et de titres, nous avons aussi exploité le lexique thématique propre à l'expérience Mendès France : IVème République, Communauté Européenne de Défense (CED), réarmement allemand, Organisation du Traité Atlantique Nord (OTAN), construction européenne, Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), conférence de Bruxelles et de Genève, accords de Paris et de Londres, Indochine, Algérie, Tunisie, Maroc, antialcoolisme, poujadisme, mendésisme, ... Cette liste n'est pas exhaustive mais donne un aperçu du spectre balayé par notre recherche documentaire. Pour chaque occurrence trouvée, nous avons systématiquement défini la session parlementaire, les intervenants, la langue employée et la mention explicite ou non de Pierre Mendès France. Nous avons traité de manière différenciée les sessions parlementaires contemporaines de l'expérience gouvernementale Mendès France de celles postérieures⁵¹.

Nous avons également mobilisé les sondages d'opinion émis par l'Institut universitaire d'information sociale et économique (INSOC). Comme pour toute enquête de ce type, d'importantes réserves doivent être formulées. Il n'est pas toujours possible d'identifier la véritable composition de l'échantillon interrogé ni de tirer de véritables conclusions de ces résultats, au mieux de simples tendances à manier avec précaution. La question critique fondamentale est de savoir dans quelle mesure ces sondages représentent effectivement l'opinion publique belge. Remarquons aussi que Flandre et Wallonie ne sont pas toujours dissociés ce qui ne permet pas de différencier les deux tendances d'opinion potentielles. Les sondages exploités lors de ce travail portent sur l'échec de la CED, le réarmement de l'Allemagne, les Accords de Paris et la révision de la loi sur l'alcool⁵². Par souci critique, rappelons la composition de l'équipe scientifique ayant réalisé ces sondages. Le Conseil d'Administration de l'INSOC, en 1955, est présidé par Guillaume Jacquemyns, professeur d'Histoire à l'Université de Bruxelles. Les autres membres sont également professeurs des différentes universités belges dont Liège, Louvain et Gand. Le Collège scientifique voit la participation d'autres universitaires, parfois engagés comme Fernand Dehousse. Ce comité

⁵¹ Ces sessions postérieures font l'objet d'une analyse spécifique dédiée à la postérité de l'influence de Mendès France auprès des parlementaires belges.

⁵² INSTITUT UNIVERSITAIRE D'INFORMATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE (INSOC), *Les accords de Paris et le réarmement de l'Allemagne*, Bruxelles, Parc Léopold, vol.10, 1955 ; INSTITUT UNIVERSITAIRE D'INFORMATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE (INSOC), *La révision de la loi sur l'alcool*, Bruxelles, Parc Léopold, vol.10, 1955.

scientifique prétend dégager, par une méthode objective, « des grands courants psychologiques » et certaines « tendances économiques et sociales » en Belgique, que ce soit à Bruxelles, en Wallonie ou en Flandre⁵³. Le panel des sondages réalisés par l'INSOC est situé entre 3000 et 5000 individus, ce qui est considéré comme suffisant par l'institution et la théorie des grands nombres en sciences sociales. Nous conservons un recul critique en ayant conscience qu'un panel ne pourra jamais rendre compte de la réalité des opinions individuelles de chaque Belge ni d'ailleurs d'une opinion homogène propre à la Nation. Toutefois, ces sources nous permettent de dégager des tendances pertinentes qui nourrissent et complètent notre analyse des discours parlementaires.

Pour enrichir notre réflexion, nous avons également consulté les archives personnelles de Paul Henri Spaak, alors ministre des Affaires étrangères, récemment numérisées et accessibles en ligne⁵⁴, ainsi que ses mémoires, *Combats inachevés*⁵⁵, en raison de sa relation particulière avec Mendès France et son expérience gouvernementale. Nous sommes toutefois conscient qu'il s'agit d'un témoignage unique et que s'il éclaire certaines positions politiques belges vis-à-vis de la France, c'est avant tout l'expression d'un sentiment individuel.

⁵³ INSTITUT UNIVERSITAIRE D'INFORMATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE (INSOC), *La révision de la loi sur l'alcool*, op. cit., p. 7.

⁵⁴ *Archives Paul-Henri Spaak* | Bibliothèques ULg, <http://lib.ulg.ac.be/fr/content/archives-paul-henri-spaak>, consulté le 22 avril 2016. Précisons que l'accès à ses archives n'est pas entièrement libre et qu'il nous a d'abord fallu obtenir l'autorisation de la Fondation Paul-Henri Spaak, que nous remercions, avant d'obtenir, sous format CD, les archives manquantes et relatives à Pierre Mendès France.

⁵⁵ SPAAK P.-H., *Combats inachevés. [Tome] 2, De l'espoir aux déceptions.*, Paris, Fayard Bruxelles, 1969.

Chapitre II : Le cadre contextuel, « arène » des jeux d'influence

Dans cette partie, nous synthétisons les situations politiques et diplomatiques de la France et de la Belgique avant l'avènement de Pierre Mendès France. Nous éludons volontairement certains aspects qui ne présentent pas un intérêt direct à notre propos, à l'instar de la politique coloniale africaine française, absente des débats parlementaires en Belgique. Pour d'avantage de détails, nous invitons à se référer à la partie contextuelle de notre mémoire défendu en Histoire⁵⁶. Ce chapitre a pour ambition de planter le décor de l'« arène » comme définie en sociologie politique qui délimite et précise le périmètre des systèmes de représentations et d'influences analysés.

1. La France avant 1954

La Constitution fondant la IV^e République française est promulguée le 27 octobre 1946. L'Assemblée nationale, source du pouvoir exécutif, et le Conseil de la République, institution d'avis héritière du Sénat, élisent le président de la République pour sept ans. Ce dernier désigne le Président du Conseil des ministres qui est ensuite investi par l'Assemblée. C'est la première fois en France qu'un rôle de « premier ministre » est constitutionnellement reconnu⁵⁷. Détenteur de l'exécutif mais sous contrôle de l'Assemblée Nationale, il assure l'exécution des lois, en partage l'initiative avec les organes législatifs, dirige l'armée, nomme aux fonctions civiles et militaires (à l'exception des préfets et ambassadeurs choisis par le Président de la République). Des procédures lourdes doivent théoriquement limiter les démissions ministérielles. Mécanisme singulier du régime qui conditionne politiquement la chute du mandat Mendès France, le gouvernement a le droit de dissoudre l'Assemblée en cas d'un refus de confiance ou du vote d'une motion de censure et à condition que la législature, après dix-huit mois d'existence, ait connu deux crises dans les dix-huit mois suivants. Malgré ces précautions, la IV^e république enchaînera vingt-cinq gouvernements sur douze ans à peine d'existence⁵⁸.

C'est aussi par la Constitution de la IV^e République qu'est fondée l'Union française qui normalise les relations entre métropole et territoires d'Outre-Mer, future source des problématiques coloniales. Absent des débats parlementaires belges, nous ne mentionnons pas l'épisode du conflit Indochinois qui porte pourtant Mendès France au pouvoir⁵⁹. De ce propos, nous éludons aussi volontairement la situation en Afrique du Nord (Tunisie, Maroc et Algérie), car elle ne fait

⁵⁶ D'HEUR M., *Réception et image de Pierre Mendès France dans la presse belge francophone (juin 1954 - février 1955)*, *op. cit.*

⁵⁷ CAUCHY P., *La IV^e République*, Paris, PUF, 2004, p. 37.

⁵⁸ DUHAMEL E., *Histoire politique de la IV^e République*, *op. cit.*, p. 3.

⁵⁹ Sur ce sujet, voir notamment : DALLOZ J., *La guerre d'Indochine : 1945-1954*, Paris, Le Seuil, 1987 ; AGERON C.-R., DEVILLERS P. et PATHE A.-M., « Les guerres d'Indochine de 1945 à 1975 », in *Cahiers d'Histoire du Temps Présent*, (1996), n° 34.

également l'objet d'aucune mention dans les documents parlementaires belges contemporains⁶⁰. Rappelons que cette dimension coloniale a fait l'objet d'une étude approfondie dans notre mémoire défendu en Histoire, sous le prisme exclusif de l'opinion journalistique.

Sur la scène internationale, la France doit donc « s'inventer un rôle de puissance moyenne »⁶¹ alors qu'elle est le premier pays d'Europe à se confronter aux nouveaux conflits d'après-guerre, c'est-à-dire la guerre froide et les guerres coloniales. Dès 1947, le départ des ministres communistes du gouvernement implique non seulement la fin du tripartisme mais aussi la réalité du fossé idéologique entre Union soviétique et démocraties libérales que l'on perçoit encore mal en France⁶². Le « danger allemand » paraît plus pressant ce qui conduit à la signature du Traité militaire de Bruxelles, en 1948, entre le Benelux, la France et la Grande-Bretagne. A l'aube des années 1950, la France a donc clarifié sa politique étrangère tout en conservant une marge de manœuvre envers le monde soviétique et une défiance de la République Fédérale d'Allemagne dont elle a pourtant accepté la création.

Sur la scène politique nationale, les législatives de juin 1951⁶³ sont marquées par la tentative de poursuite de la coalition dite de Troisième force, c'est-à-dire les partis SFIO⁶⁴, RGR⁶⁵, MRP⁶⁶ et autres formations politiques regroupées sous l'appellation de « modérés »⁶⁷, qui se dresse entre les blocs communiste⁶⁸ et gaulliste⁶⁹. Elles furent conditionnées par la nouvelle loi électorale dite des « apparentements » qui impliquait la possibilité d'additionner les suffrages entre deux formations politiques associées et ainsi favoriser largement le nombre de sièges obtenus par les groupes

⁶⁰ Sur ce sujet, voir notamment : ELSENHANS H., *La guerre d'Algérie, 1954-1962 : la transition d'une France à une autre : le passage de la IV^e à la V^e République*, Paris, Publisud, 1999 ; STORA B., « Pierre Mendès France et la question tunisienne », in *Pierre Mendès France et le rôle de la France dans le monde. Actes du colloque à l'Assemblée nationale, 10 et 11 janvier 1991*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1991, p. 375-382 ; LAMBERT D., « Pierre Mendès France et le Maroc : un « homme encerclé » ? », in *Pierre Mendès France et les outre-mers*, (2012), p. 49-57.

⁶¹ CAUCHY P., *La IV^e République*, *op. cit.*, p. 30.

⁶² MILZA P. et BERSTEIN S., *Histoire de la France au XX^e siècle, 1930-1958*, *op. cit.*

⁶³ Voir Figure 1 en Annexe.

⁶⁴ La Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) est le parti socialiste français dirigé par Guy Mollet dès 1946.

⁶⁵ Le Rassemblement des Gauches Républicaines (RGR) est la coalition du parti radical dont est issu Pierre Mendès France et de la jeune Union démocratique et socialiste de la résistance (UDSR) créée en 1945 et menée par René Pleven puis François Mitterrand à partir de 1953. S'y agrègent quelques autres formations politiques de centre ou centre-droit.

⁶⁶ Le Mouvement républicain populaire (MRP) et le parti centriste démocrate-chrétien français fondé en 1946 par Georges Bidault. Européiste, il voulait s'émanciper de la fidélité au général de Gaulle et du clivage traditionnel entre la gauche et la droite. Dans ses rangs, on retrouve notamment Robert Schuman.

⁶⁷ Les républicains modérés sont désignés ainsi en opposition aux républicains radicaux. Il s'agit de la réunion de formations de la droite républicaine et libérale. Tenus pour responsables de l'échec de la III^e République, elles ne mobilisent plus les électeurs français malgré quelques figures majeures comme Antoine Pinay ou Paul Reynaud.

⁶⁸ Le Parti communiste français (PCF) est stalinien après la Seconde Guerre Mondiale dont il sort grandi par la résistance. Depuis 1930, Maurice Thorez en est son secrétaire général. Toutefois, dès 1947, la guerre froide entraîne l'écartement des communistes du gouvernement français et le condamne à l'isolement et au déclin électoral.

⁶⁹ Le Rassemblement du peuple français (RPF) est le parti des fidèles de Charles de Gaulle fondé en 1947. En mai 1953, le général annonce la fin de sa formation politique dont les membres vont soit alimenter les autres partis (essentiellement le MRP et les « modérés ») soit siéger comme gaullistes indépendants.

majoritaires. Dirigé à l'encontre des communistes, ce nouveau mode de scrutin encourage néanmoins la démocratie pluraliste, en d'autres termes la recherche du compromis au parlement tout en écartant les extrêmes. Les résultats de 1951 témoignent de l'emploi massif du nouveau système. Le PCF qui rassemble tout de même 26,9% des voix n'obtient ainsi que 103 députés contre 180 si l'ancien système proportionnel était resté de mise⁷⁰. Le RPF se contente de 121 élus au lieu de 200. En réalité, le plus grand perdant est le MRP qui était encore en 1946 le 2^{ème} parti de France. Les socialistes enregistrent aussi un certain déclin avec 14,6% des voix contre 17,8% en 1946⁷¹.

Ces élections ont donc écarté les menaces communiste et gaulliste, comme perçues par la coalition de Troisième force, qui pesaient sur les institutions de la IV^e République. Cette nouvelle expérience parlementaire s'avère désastreuse pour le RPF lorsqu'une fraction de ses députés vote en mars 1952 l'investiture d'Antoine Pinay contre l'avis du général de Gaulle, épisode qui amorce la fin du parti en mai 1953. La coalition de Troisième force reconduite en 1951 est remise en cause par la mise à l'écart progressive des socialistes. C'est la question scolaire française qui consomme la séparation entre SFIO et les chrétiens du MRP. Le président du Conseil René Pleven avait promis l'octroi de subsides à l'enseignement libre, tout comme en Belgique, ce qui fut rejeté en vain par les communistes et surtout les partenaires socialistes. S'opère donc un glissement vers une droite en voie de recomposition depuis la création du Centre national des indépendants et paysans (CNIP) en octobre 1951. De plus, un certain « néo-vichysme » renforce l'extrême-droite localement à l'aube des années 1950, suite aux lois de réconciliation comme celle d'amnistie du 5 janvier 1951⁷².

Après l'échec des gouvernements Pleven (août 1951 – janvier 1952) et Faure (janvier 1952 – février 1952), le ralliement de députés RPF permet de nourrir, dès le 5 mars 1952, un gouvernement de centre droit dirigé par Antoine Pinay issu du CNIP⁷³ qui chute tout aussi rapidement sur la question de la défense européenne. En effet, les européistes du MRP amorce une longue et insoluble querelle intérieure en exigeant sans succès la ratification de la Communauté Européenne de Défense. Formulé par René Pleven, ce projet de défense européenne commune hors du giron américain devait aussi encadrer le réarmement de l'Allemagne. C'est l'absence de « loi-cadre » qui engendre les débats polémiques qui s'étendront jusqu'au mandat de Mendès France, divisant les parlementaires au sein d'une même formation politique et empoisonnant la vie politique française durablement. Le traité, pourtant signé le 27 mai 1952, ne sera jamais soumis au vote de l'Assemblée

⁷⁰ CAUCHY P., *La IV^e République*, *op. cit.*, p. 71.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² RIOUX J.-P., *La France de la IV^e République*. [Tome] 1, *L'ardeur et la nécessité*, *op. cit.*

⁷³ RIOUX J.-P., *La France de la IV^e République*. Tome 2, *L'expansion et l'impuissance*, *op. cit.*

nationale avant l'expérience Mendès France. La crise de la CED fait aussi chuter le gouvernement Mayer qui suit Pinay et qui précède la première tentative de Mendès France⁷⁴.

2. *La Belgique avant 1954*

Le 11 août 1950, la prestation de serment du nouveau roi Baudouin met un terme à la question royale qui avait empoisonné la vie intérieure du pays depuis la fin de la guerre. La Belgique à l'aube des années 1950 est en reconstruction, prenant appui sur sa puissance coloniale et les balbutiements d'une Europe politique. Malgré le contexte de guerre froide, la diplomatie du pays se montre particulièrement active à cet égard dès l'annonce du Plan Schuman en mai 1950 fondant l'année suivante la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA)⁷⁵. Parallèlement, le mouvement flamand écarté après le conflit mondial sur fond de répression de la collaboration se manifeste à nouveau progressivement.

Entre 1950 et 1958, la Belgique voit se succéder trois gouvernements, deux PSC homogènes dirigés par Joseph Pholien puis Jean Van Houtte et un, à partir de 1954, socialiste et libéral mené par Achille Van Acker (PSB). Le 4 juin 1950, les élections portent donc au pouvoir les sociaux-chrétiens avec une majorité suffisante de sièges à la Chambre et au Sénat⁷⁶. A l'échelle locale, la Flandre reste dominée par le PSC tandis qu'en Wallonie, sauf à l'Est, le PSB est prépondérant. Les libéraux ont du mal à s'affirmer mais demeurent le troisième parti de Belgique avec une certaine force en région bruxelloise. Les communistes restent minoritaires malgré quelques députés et sénateurs, en baisse entre les élections de 1950 et 1954. Nouveauté dans le paysage politique, la Christelijke Vlaamse Volkspartij obtient un représentant en 1954, ce qui constitue la première fois qu'un élu nationaliste flamand siège en tant que tel⁷⁷.

Le 16 août 1950, le gouvernement Pholien arrive au pouvoir alors que les séquelles psychologiques de la question royale sont encore perceptibles. Concrètement, ce malaise généralisé se traduit dans le monde politique par des dissensions internes à la sphère sociale-chrétienne avec la séparation progressive du Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC) de la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC). L'unité belge semble menacée et l'option d'un gouvernement homogène est présentée comme le seul moyen de ressouder le pays⁷⁸. Les Flamands, conscients de constituer la majorité de la population, ressentirent comme un déni de démocratie le refus d'accepter le résultat de la

⁷⁴ ELGEY G., *Histoire de la IV^e République. 3^e partie, La République des tourmentes, 1954-1959.*, op. cit.

⁷⁵ DUJARDIN V. et DUMOULIN M., *Nouvelle histoire de Belgique.*, op. cit., p. 5-6.

⁷⁶ Voir Figure 2 et Figure 3 en Annexe

⁷⁷ DUJARDIN V. et DUMOULIN M., *Nouvelle histoire de Belgique.*, op. cit., p. 13.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 18.

consultation populaire par les Wallons⁷⁹. Les mouvements flamands s'en nourrissent et se radicalisent. Au Sud du pays, c'est le monde ouvrier qui s'affirme, estimant que les Wallons étant une minorité, leur seule garantie résidant dans la conquête d'une autonomie plus large. Alors que la Belgique participe à la Guerre de Corée, des mesures sont prises contre les communistes⁸⁰. Le 7 mars 1951, après de houleux débats parlementaires, la Chambre vote également la prolongation du service militaire de 12 à 24 mois, alors que la France le maintient à 18 mois. Ces mesures trouveront écho au moment des débats sur la Communauté Européenne de Défense. D'un point de vue économique, la forte inflation qui caractérise l'économie belge au début des années 1950 provoque la grogne des syndicats revendiquant l'alignement des salaires. Les charbonniers et sidérurgistes belges repoussent violemment le plan Schuman mais le gouvernement passe outre. Toutefois, la CECA tout comme la CED ensuite présupposent un aménagement de la Constitution pour intégrer l'éventualité d'institutions supranationales⁸¹.

Le 15 février 1952, Pholien démissionne pour être remplacé par Van Houtte après que le gouvernement sortant ait cédé aux revendications syndicales en matière d'augmentation des salaires et pensions⁸². Spécialiste de droit fiscal, Van Houtte doit s'atteler à la lutte contre le chômage et le déclin économique wallon mais aussi à la remise en cause de service militaire prolongé. C'est aussi sous son gouvernement que Pierre Harmel, ministre de l'Instruction publique, amorce une série de mesures favorisant l'enseignement libre et figurant parmi les causes de la guerre scolaire naissante. Le projet de CED continue aussi d'agiter la classe politique. Sous le gouvernement Van Houtte, André Renard, leader syndical, milite pour une démocratie économique alors que le centre névralgique de la Belgique tend à quitter les bassins miniers et sidérurgiques de Wallonie pour la Flandre et ses nouvelles perspectives d'avenir. La Belgique des années 1950 est bel et bien dans une phase profonde de mutations où les équilibres s'inversent entre le Nord et le Sud du pays⁸³. Les élections de 1954 sont annoncées constituantes afin de pouvoir envisager la CED. Les socialistes préviennent déjà qu'ils reviendront sur la question du service militaire et de la loi scolaire, ferments d'une guerre intérieure à venir.

Le 11 avril 1954, le PSC est le grand perdant avec 13 sièges en moins dont 8 en Flandre alors que les socialistes progressent avec 11 sièges supplémentaires et les libéraux 5 de plus⁸⁴. Les communistes poursuivent leur déclin avec 3 sièges de moins. La coalition socialiste libérale qui

⁷⁹ MABILLE X., *La Belgique depuis la Seconde guerre mondiale*, *op. cit.*

⁸⁰ GAHIDE J.-P., *La Belgique et la guerre de Corée 1950-1955*, Bruxelles, Musée royal de l'armée, 1991.

⁸¹ DUCHENNE G., *Visions et projets belges pour l'Europe. De la Belle Epoque aux Traités de Rome (1900-1957)*, Bruxelles, Peter Lang, vol.22, 2001.

⁸² DUJARDIN V. et DUMOULIN M., *Nouvelle histoire de Belgique*, *op. cit.*, p. 32.

⁸³ *Ibid.*, p. 40.

⁸⁴ Voir Figure 4 en Annexe.

arrive au pouvoir deux mois avant la nomination de Pierre Mendès France est dirigée par le socialiste Achille Van Acker, déjà premier ministre entre 1945 et 1946. Paul-Henri Spaak qui succède à Paul Van Zeeland aux affaires étrangères joue un rôle essentiel dans la relance du projet de construction européenne⁸⁵.

3. *L'état des relations franco-belges*

Les relations franco-belges à l'aube des années 1950 sont également marquées par l'aboutissement de la question royale. Les incursions françaises sur le sujet sont nombreuses et souvent reprochées par le gouvernement catholique homogène. Globalement, la presse française est antiléopoldiste, certains organes interférant jusqu'à appeler les Belges à voter contre le « *roi de la collaboration* »⁸⁶. D'autre part, les relations se tendent encore sur la figure politique française de Paul Reynaud⁸⁷ qui condamna la reddition de Léopold III et de l'armée belge en 1940 et qui est toujours considéré, au début des années 1950, comme « *le Français le plus détesté des Belges* »⁸⁸. Partisan de la CED, Reynaud n'en pardonnera pas l'échec à Mendès France. Ces interférences diplomatiques doivent être gérées tant bien que mal par les ambassadeurs français à Bruxelles. Depuis la Libération jusqu'au mandat de Pierre Mendès France, se sont succédés trois personnalités à ce poste. En 1944, Raymond Brugère était désigné par de Gaulle après avoir temporairement occupé le poste de secrétaire général du Quai d'Orsay. Ce gaulliste et ancien résistant a noué des relations complexes avec les Belges qu'il n'est pas toujours simple d'identifier, en particulier vis-à-vis des militants wallons. Catherine Lanneau estime qu'il n'était pas apprécié de la droite léopoldiste mais bien des libéraux bruxellois et des anciens résistants dont les membres du Front de l'indépendance⁸⁹. Il cède sa place en 1947 à Jean de Hauteclocque, d'origine nobiliaire et davantage conservateur mais non léopoldiste⁹⁰. Il n'interfère néanmoins pas dans les affaires intérieures du pays au grand dam du mouvement wallon qui espérait plus de soutien que son prédécesseur. Après son mandat bruxellois, en 1952, de Hauteclocque est désigné résident général de France en Tunisie alors que les troubles causés par les nationalistes s'y multiplient puis ambassadeur au Portugal dès 1953. Il est remplacé à Bruxelles par Jean Rivière, personnage qui nous intéresse particulièrement car contemporain de l'expérience Mendès France. Avant d'arriver à Bruxelles en 1952, il était ambassadeur de France

⁸⁵ AUBERT F., « La politique étrangère de la Belgique de 1954 à 1958 vue par les diplomates français », *op. cit.*, p. 4.

⁸⁶ LANNEAU C., *Où va la France? L'image de la France et de sa puissance en Belgique francophone (1944-1951)*, Thèse de Doctorat en Histoire contemporaine, Université de Liège, 2006, p. 2017-2018. L'expression est tirée de *La Liberté*, organe communiste du Nord.

⁸⁷ Paul Reynaud était président du Conseil et ministre des affaires étrangères en 1940 puis, sous la IV^e République, ministre d'Etat en 1950 et vice-président du Conseil de juin 1953 à janvier 1954 soit quelques mois avant la nomination de Pierre Mendès France.

⁸⁸ LANNEAU C., *Où va la France?*, *op. cit.*, p. 2051.

⁸⁹ LANNEAU C., *L'inconnue française : la France et les Belges francophones, 1944-1945*, Peter Lang, 2008, p. 279.

⁹⁰ LANNEAU C., *Où va la France?*, *op. cit.*, p. 2032.

aux Pays-Bas depuis 1946. Il débarque donc en Belgique au moment où une polémique enfle autour d'éventuelles commémorations de la bataille de Jemappes à l'initiative de militants wallons qu'il recadre fermement. Pour lui, ce mouvement wallon est une cause perdue et excessive dans ses revendications⁹¹. Jean Rivière se montre également sceptique à l'arrivée du nouveau gouvernement Van Acker en 1954 qu'il considère « *comme beaucoup de ses collègues flamands, dont l'horizon est assez limité* »⁹² comme un politique réaliste mais peu intéressé par les affaires internationales et européennes. A l'inverse, l'ambassadeur de France apprécie Paul-Henri Spaak et ne cesse d'appeler le Quai d'Orsay à nourrir de meilleures relations avec celui-ci.

D'autres préoccupations conditionnent également les relations franco-belges. Au niveau économique, une polémique dure depuis les nationalisations d'après-guerre sur les avoirs d'actionnaires belges en France qui échappent à toute imposition. Ce manque à gagner est vivement critiqué par le gouvernement belge qui voit dans la IV^e République un régime arbitraire en la matière⁹³. Estimés à 35 000 entre 1950 et 1955, les travailleurs belges frontaliers font aussi l'objet d'une vive inquiétude⁹⁴. La politique de dévaluation du franc que combat Mendès France ainsi que d'autres mesures restrictives entreprises depuis 1946 contribuent à rendre leur situation toujours plus misérable malgré une majoration salariale fin 1949. En somme, la problématique touche plus largement le commerce franco-belge et la politique douanière qui souffre de la reprise trop lente de l'économie française d'après-guerre. Le déficit intérieur accentué par la politique de dévaluation continue rend l'économie française dépendante de la Belgique créditrice⁹⁵. Cette situation embarrassante pour les échanges bilatéraux ne trouve une amélioration relative qu'à partir de 1948 avec la création de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (OECE) puis, en 1950, de l'Union Européenne des Paiements favorisant un espace réglementé multilatéral. Les échanges entre les deux voisins souffrent néanmoins toujours du protectionnisme à la française à l'égard des importations belges au début de la décennie 1950. Sous une focale plus large, les relations économiques des deux pays sont aussi marquées par les tentatives vaines de la France de se rapprocher du Benelux. Les quelques percées en ce sens sont l'œuvre de militants wallons francophiles soucieux d'équilibrer l'élément germanique et l'élément latin dans cet espace⁹⁶. L'élan européen et le Plan Marshall contribuent à écarter l'hypothèse d'une union douanière franco-belge pourtant bien présente dans les débats jusqu'à la création de l'OECE. Certaines impositions sont

⁹¹ *Ibid.*, p. 2211.

⁹² AUBERT F., « La politique étrangère de la Belgique de 1954 à 1958 vue par les diplomates français », *op. cit.*, p. 15.

⁹³ LANNEAU C., *Où va la France?*, *op. cit.*, p. 2056-2057.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 2057-2059.

⁹⁵ LENTACKER F., *La frontière franco-belge: étude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie de relations*, Lille, René Giard, 1974, p. 95-96.

⁹⁶ LANNEAU C., *Où va la France?*, *op. cit.*, p. 2087-2088.

aussi perçues comme des atteintes au vivre ensemble franco-belge. Si les Belges installés en France disposent d'exonérations liées à un statut méritoire (résistant, ancien combattant...), les Français de Belgique doivent attendre un arrêté royal d'octobre 1953 pour se voir traiter de manière similaire après de nombreuses critiques sur le peu d'hospitalité dont témoignait le plat pays envers ses voisins⁹⁷.

D'un point de vue culturel, les Belges francophones et surtout les militants d'un mouvement wallon poursuivent leur combat identitaire, volonté de se démarquer des voisins tout en revendiquant un rapport d'égal à égal⁹⁸. Concernant les systèmes de représentations, après le bref épisode chargé d'admiration et d'espoirs pour cette France de la Libération emmenée par le général de Gaulle, les Belges francophones déchantent rapidement en constatant que sa voisine peine à concrétiser ses aspirations de grandeur renouvelée⁹⁹. Les critiques habituelles liées à la IV^e République concernant son instabilité gouvernementale, sa diplomatie impérialiste injustifiée et son marasme économique vont bon train jusqu'au début des années 1950. Pour Catherine Lanneau, les Belges francophones sont globalement partagés « entre pitié et condescendance, colère et inquiétude » et affichent une moindre tolérance envers le chauvinisme français¹⁰⁰. Les Belges dont l'économie se porte mieux que la voisine se pensent pour la première fois « supérieurs », en particulier lorsqu'ils se déplacent en France en tant que touristes nantis ce qui déplait Outre-Quévrain. La « petite puissance » belge a développé une capacité à peser malgré tout sur les relations internationales. Même si la France s'était rapidement érigée en moteur de la construction européenne, les tergiversations d'une décevante IV^e République en matière de réarmement allemand divisent les Belges tout comme son incapacité à gérer ses colonies. Cet ensemble de constatations conduisent les Belges à réévaluer la France comme une « moyenne puissance »¹⁰¹. Cette perception négative de la France est le fait de trois générations belges successives identifiées par Catherine Lanneau : celle ayant connu la III^e République post 1871, anticléricale, revancharde et en prise avec l'affaire Dreyfus, celle qui connut les « années folles » et put constater directement le déclin progressif et, enfin, celle du feu de la Seconde Guerre Mondiale qui ne perçoit plus la France comme le centre du monde moderne face à la concurrence anglo-saxonne¹⁰². Les relations franco-belges dans les années 1950 ne sont plus exclusives mais doivent s'intégrer à un ensemble multilatéral et bipolaire. Les Belges francophones espèrent néanmoins toujours de la France qu'une

⁹⁷ *Ibid.*, p. 2067-2068.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 2065.

⁹⁹ LANNEAU C., « Voisinage et représentations : La Belgique francophone et la France, du Front populaire à la guerre froide », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, (2010), n° 1, p. 8.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 9.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 11.

¹⁰² *Ibid.*

grandeur retrouvée les préserverait d'une ascension des néerlandophones et d'un rapport de force inversé.

Chapitre III : Mendès France et la politique étrangère belge

Dans ses mémoires, le sociologue Raymond Aron qualifiait d'« affaire Dreyfus de la IV^e République » la querelle idéologique de la CED qui divisa les Français et l'Europe¹⁰³. Moment par excellence de cristallisation des débats sur le sens à donner à la construction européenne, la Communauté Européenne de Défense a, en Belgique comme en France, ranimé les vieilles rancunes antigermaniques dans le cadre oppressant de la guerre froide. Cette « catharsis », pour reprendre Aron, qui se solda par un refus de l'Assemblée Nationale a profondément affecté les relations et les représentations de la France vis-à-vis de ses partenaires du projet européen, la Belgique au premier plan¹⁰⁴. Nous ne prétendons pas ici analyser l'opinion belge à propos de la CED, objet de recherche par ailleurs déjà exploité au cours des années 1980¹⁰⁵, mais plutôt les positionnements des parlementaires belges vis-à-vis de la politique européenne du gouvernement Mendès France et la potentielle influence de l'action diplomatique du président du Conseil sur l'orientation de la politique étrangère du royaume. Outre les annales parlementaires, nous avons aussi eu recours aux archives personnelles de Paul-Henri Spaak, homologue belge de PMF dans ce dossier, ainsi qu'aux sondages d'opinions de l'INSOC.

1. L'échec de la CED et le spectre du retour de la Wehrmacht

Le projet de la CED qui prévoyait le réarmement allemand dans le cadre d'une armée européenne avait été signé en 1952 entre la République Fédérale d'Allemagne, la France, le Benelux et l'Italie. Pourtant initiative française, elle attendait toujours d'être ratifiée par l'Assemblée Nationale lorsque Mendès France arrive au pouvoir. A l'été 1954, les positions des deux camps s'étaient durcies face à l'attitude ambiguë du nouveau président du Conseil à cet égard. En Belgique, les inquiétudes au sujet de la situation politique française restent très vives, malgré les garanties britanniques et américaines apportées aux signataires du traité¹⁰⁶. Le 30 juin 1954, Mendès France rencontrait déjà une première fois Paul-Henri Spaak pour évoquer la CED et prendre la mesure du soutien diplomatique réciproque franco-belge. Revenu depuis peu au ministère des affaires étrangères, Spaak faisait du traité sa principale préoccupation car, européiste, il était favorable à la constitution

¹⁰³ BUTON P., « La CED, l'Affaire Dreyfus de la Quatrième République? », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, (2004), n° 84, p. 43–59.

¹⁰⁴ CHATRIOT A., *Pierre Mendès France, op. cit.*, p. 96.

¹⁰⁵ Citons notamment des mémoires en licence en Histoire ayant déjà analysé les diverses tendances d'opinions francophones et néerlandophones en Belgique à propos de la CED : JUNGLING P., *L'opinion publique belge et la Communauté Européenne de Défense (1950-1954)*, Mémoire de Licence en Histoire, Université de Liège, 1984 ; GONFROID C., *Le monde catholique belge face à la Communauté Européenne de Défense (octobre 1950 – septembre 1954)*, Mémoire de Licence en Histoire, UCL, 1985 ; VAN LAER A., *De houding van België ten opzichte van de Europese Defensie Gemeenschap (1952-1954) : regering en parlement*, Leuven, KUL, 1967.

¹⁰⁶ AUBERT F., « La politique étrangère de la Belgique de 1954 à 1958 vue par les diplomates français », *op. cit.*, p. 24.

d'une armée européenne contrairement à son prédécesseur Paul van Zeeland¹⁰⁷. Comme l'analyse François Aubert au travers de sources diplomatiques, Paul Henri Spaak fut discrètement désigné par les Etats-Unis pour convaincre la France de ratifier la CED mais le ministre socialiste voulait négocier à ses propres conditions pour éviter le giron anglo-saxon¹⁰⁸. C'est pourquoi il prend l'initiative de venir directement à Paris alors que Mendès France est occupé par la résolution du conflit indochinois. Spaak se heurte au refus du premier ministre de réunir une conférence des Six en urgence, PMF préférant la reporter ultérieurement pour se consacrer à d'autres priorités françaises (en l'occurrence l'Indochine et la Tunisie). Cette première déconvenue fait les choux gras de la presse francophone belge.

Dans un document rédigé par le ministre des Affaires étrangères belges lui-même, sans doute peu après le 30 juin, il est fait état de toutes les difficultés rencontrées face à PMF. Spaak ne veut pas que Mendès France cherche une quelconque alternative à la CED, ce qui semble largement freiner leurs discussions : « Comme, je marquais à M. Mendès France ma déception, mon angoisse et mon pessimisme, il m'a dit que j'exagérerais sans doute et que lui gardait un certain espoir »¹⁰⁹. D'après ce même document, PMF se serait confié à Spaak sur son attitude personnelle vis-à-vis de la CED. Il reconnaît n'avoir jamais été grand partisan du projet mais l'être devenu depuis son accession au pouvoir, suivant une tendance d'opinion parlementaire qu'il pensait majoritaire. Le ministre socialiste belge exprime quelques méfiances à l'égard de son homologue français dont il ignore « jusqu'où irait son désir de compromis »¹¹⁰. Il reconnaît n'avoir pas laissé filtrer dans leurs déclarations publiques ses inquiétudes ni les doutes réciproques entre les deux hommes.

Dans le camp socialiste, nous avons relevé, dans les archives de Paul-Henri Spaak, une lettre éloquente réalisée au nom « d'un certain nombre de députés et sénateurs de Belgique, membres du Mouvement Socialiste pour la Paix » et directement adressée à Mendès France, le 16 août 1954¹¹¹. Le document est signé Eugène Soudan, juriste et député socialiste flamand, mais aussi président du mouvement. Œuvre d'Henri Rollin et Marcel Slusny, le Mouvement socialiste pour la paix publie de nombreux manifestes s'opposant au réarmement allemand et s'inscrit comme un rare contrepoids à Spaak au sein du PSB et sa conception européenne¹¹². Notons que l'adhésion à ce mouvement n'est autorisée qu'aux membres du PSB pour éviter toute équivoque ou accusations

¹⁰⁷ DUJARDIN V. et DUMOULIN M., *Nouvelle histoire de Belgique*, *op. cit.*, p. 42.

¹⁰⁸ AUBERT F., « La politique étrangère de la Belgique de 1954 à 1958 vue par les diplomates français », *op. cit.*, p. 25.

¹⁰⁹ Archives de la Fondation Spaak, document 5969, non daté.

¹¹⁰ Archives de la Fondation Spaak, document 6059, 30 juin 1954.

¹¹¹ Archives de la Fondation Spaak, document 5888, 16 août 1954. Ces députés et sénateurs ne sont pas clairement identifiés, il s'agit de l'aile du PSB qui ne soutient pas la politique diplomatique de Spaak.

¹¹² GÉRARD-LIBOIS J. et LEWIN R., *La Belgique entre dans la guerre froide et l'Europe (1947-1953)*, De Boeck Supérieur, 1992, p. 233.

de cryptocommunisme¹¹³. Très élogieux, le document exprime toute son admiration pour l'action du président du Conseil en Indochine et en Afrique du Nord et exprime ses attentes pour la conférence : « Ils souhaitent que vous puissiez faire prévaloir à Bruxelles le même esprit et les mêmes méthodes »¹¹⁴. Ces députés et sénateurs socialistes érigent PMF en champion du pacifisme en Europe et en font le lien d'une coexistence entre Est et Ouest, ce qui le catégorise comme Médiateur de notre matrice des réputations.

Après avoir été si longtemps retardé, le débat à l'Assemblée Nationale est ouvert le 28 août 1954. Mendès France monte à la tribune le 29 pour exprimer toutes les difficultés qu'il a eues à aborder le dossier de la CED, parlant d'un « réel malaise » à propos de l'échec de la conférence de Bruxelles¹¹⁵. Il veut absolument éviter un énième ajournement du vote. Parmi les interventions notables, citons celle d'Edouard Herriot, ancien président du Conseil radical, qui a probablement guidé certaines voix en s'exclamant : « Pour moi, pour nous, la Communauté Européenne, c'est la fin de la France »¹¹⁶. Le 30 août, l'Assemblée Nationale se prononce enfin sans débat de fond mais uniquement sur la question préalable consacrant l'échec de la CED : 319 députés votent « pour le rejet » contre 264 « contre le rejet ». Les tensions en France sont à leur comble, les députés MRP ne pardonnant pas à Mendès France ce qu'ils qualifient de « crime du 30 août »¹¹⁷.

En Belgique, le débat parlementaire concernant le projet de loi approuvant les actes internationaux ne s'ouvre que le 11 janvier 1955 en raison des aléas diplomatiques que nous détaillons dans cette partie. C'est l'occasion pour les orateurs inscrits de revenir sur le parcours chaotique aboutissant au réarmement allemand. Pour cette première session, les intervenants sont essentiellement

¹¹³ FALONY R., *Le Parti socialiste: un demi-siècle de bouleversements*, Luc Pire Editions, 2006.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 50.

¹¹⁵ CHATRIOT A., *Pierre Mendès France, op. cit.*, p. 100.

¹¹⁶ DE TARR F., *The french radical party : from Herriot to Mendès-France*, Oxford, Oxford University Press, 1961.

¹¹⁷ CHATRIOT A., *Pierre Mendès France, op. cit.*, p. 104.

francophones. Il s'agit des députés Kronacker¹¹⁸, Pierson¹¹⁹, Wigny¹²⁰, Terfve¹²¹ et Demuyter¹²². C'est le député libéral Paul Kronacker qui ouvre les hostilités à la tribune, revenant sur l'épisode du rejet de la Communauté Européenne de Défense par la France : « En aout 1954, l'Assemblée nationale française tua la CED sans en avoir discuté – alors que c'était une solution due au génie créateur français »¹²³. Le champ lexical de la déception est omniprésent. Le ton est amer, mais remarquons d'emblée que ce n'est pas Mendès France personnellement qui est tenu pour responsable de cet échec mais bien les parlementaires français. Au contraire, l'action du président du Conseil est saluée au même titre que celle de son homologue belge aux affaires étrangères : « C'est dans ce désarroi général que grâce à l'habileté de quelques hommes d'Etat : Anthony Eden, Mendès-France, Adenauer et Spaak [...] que la solution que le gouvernement nous propose d'approuver vit le jour »¹²⁴. Le député Kronacker évoque Spaak « par courtoisie internationale » car

¹¹⁸ Le Baron Paul Kronacker (1897-1994) est député du Parti Libéral. Chimiste diplômé de l'ULB, il devient attaché militaire du gouvernement belge à Londres pendant la 2nde Guerre Mondiale. A ce titre, il réalisa plusieurs missions diplomatiques aux Etats-Unis pour négocier des aides à la reconstruction du pays. D'abord membre du Sénat de 1939 à 1946, il rejoint ensuite la Chambre des Représentants en devenant même son président de 1958 à 1961. Il occupa également des fonctions exécutives entre 1944 et 1947 en tant que ministre sans portefeuille sous les gouvernements Pierlot et Van Acker I ainsi que ministre des importations sous les gouvernements Van Acker II, Van Acker III et Huysmans. (*Paul Kronacker, Inventaris van het archief (1919-1985)*, Gent, Liberaal Archief, 2007 ; DENUIT D., « Entretien avec le baron Kronacker, ancien ministre des Approvisionnement », in *Le Soir*, (4 janvier 1973) ; VAN MOLLE P., *Het Belgisch Parlement, 1884-1972*, Antwerpen, Standaard, 1972.)

¹¹⁹ Marc-Antoine Pierson (1908-1988) est député du Parti Socialiste. Docteur en droit et licencié en science politique de l'ULB, il exerce un temps au barreau de Bruxelles. Devenu conseiller communal de la ville de Bruxelles dès 1951, il est élu député un an plus tard. Il fut notamment président du groupe socialiste à la Chambre et président de la commission justice. (VAN SOLINGE J., « M-A Pierson est décédé », in *Le Soir*, (6 septembre 1988) ; VAN MOLLE P., *Het Belgisch Parlement, 1884-1972, op. cit.*)

¹²⁰ Pierre Wigny (1905-1986) est député PSC de Tournai. Docteur en sciences juridiques après avoir étudié à l'université de Liège, Paris et Harvard, il devient, en 1936, secrétaire général du Centre d'Etude pour la Réforme de l'Etat. Wigny est nommé ministre des colonies entre 1947 et 1950 dans le cabinet Spaak. Il redresse économiquement le Congo d'après-guerre et son œuvre est saluée par les milieux colonialistes car il tente de maintenir durablement la présence belge en Afrique. Le PSC lui reprochera de ne pas suivre sa position durant la Question royale. Il contribua aussi à la création des institutions européennes et occupa à partir de 1952 un siège à l'Assemblée commune de la CECA. (LIÉNART J., *Inventaire des papiers de Pierre Wigny (1950-1970)*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2015 ; STENMANS A. et CHARLIER J., « Wigny (Pierre Louis Jean Joseph) Baron », in *Biographie Belge d'Outre-Mer*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 2015, vol.IX, p. 433-440.)

¹²¹ Jean Terfve (1907-1978) est député du Parti Communiste Belge et membre du Mouvement wallon. Docteur en droit de l'Université de Liège, il adhère au PCB dès 1933 sous l'influence de Julien Lahaut et intègre le Comité de vigilance des intellectuels antifascistes par le biais de ses affinités franc-maçonniques. Actif dans le milieu de la presse clandestine pendant la guerre, il fonde *L'Espoir* en 1940 et devient président du Front de l'Indépendance de Wallonie en 1943 (ainsi que de son organe *L'Indépendance*). En 1945, il participe au Congrès national wallon. A la Libération, il est nommé ministre de la reconstruction des gouvernements Van Acker III et Huysmans ainsi que député de l'arrondissement Mons-Borinage. Jugé trop proche de la ligne dictée par Moscou, il est écarté un temps du bureau politique du PCB entre 1954 et 1957. (GOTOVITCH J., *Avocat, chef partisan, député, ministre, Jean Terfve, un « prince » communiste ?*, Bruxelles, CARCOB, 2014 ; CARCOB, *Jean Terfve (1909-1978)*, Bruxelles, CARCOB, 2011 ; LANNEAU C., *Où va la France?, op. cit.*, p. 489.)

¹²² Albert Demuyter (1925-2011) est député du Parti Libéral. Résistant pendant la 2nde Guerre Mondiale, il œuvra comme messenger du réseau *Pro Belgica* mais fut arrêté et emprisonné de 1943 à 1944. A peine relâché, il participa à la Libération du pays en tant que volontaire au sein de la Royal Navy. Après la guerre, il intégra les jeunes libéraux avant d'être élu conseiller communal d'Ixelles en 1952 (dont il sera bourgmestre entre 1973 et 1993). (DEBRUYNE E., *C'était Tégala: un réseau de renseignements en Belgique occupée, 1940-1944*, Bruxelles, Editions Labor, 2003 ; VAN MOLLE P., *Het Belgisch Parlement, 1884-1972, op. cit.*)

¹²³ Annales parlementaires, séance du mardi 11 janvier 1955, document K00531595, p.5.

¹²⁴ Annales parlementaires, séance du mardi 11 janvier 1955, document K00531595, p.5.

si libéraux et socialistes belges ne partagent certes pas la même vision du projet européen, le rôle du ministre des Affaires étrangères dans les négociations sur les modalités du réarmement allemand est jugé déterminant ce qui lui vaut effectivement la reconnaissance de ses adversaires politiques du groupe libéral. Toutefois, le libéral, explicitement anglophile, regrette que le format de la CED n'ait pas été retenu car il offrait, selon lui, des garanties supplémentaires que le projet d'Union de l'Europe Occidentale porté par Mendès France ne comporte pas ou de manière insuffisante. Dans l'argumentaire déployé, le spectre du réarmement allemand et d'une nouvelle guerre est largement commenté : « Si nous sommes d'avis qu'on peut avoir toute confiance dans les engagements pris par des hommes comme le président Heuss et le chancelier Adenauer, nous ne pouvons pas tout à fait oublier que d'autres Allemands, comme Bethmann-Hollweg ou Ribbentrop, ont fait bon marché d'engagements tout aussi solennels »¹²⁵. Kronacker demande à Spaak de rassurer les Belges sur les engagements pris à Paris pour garantir la neutralisation de tout danger allemand. Le député libéral relaye notamment le pessimisme des adversaires de Mendès France à l'Assemblée Nationale, à l'instar de Paul Reynaud qui prédit le retour de l'hégémonie militaire allemande en Europe¹²⁶. Le camp libéral n'est pas unanime sur la question de l'alternative à la CED, à l'image d'Albert Demuyter qui ne veut entendre parler d'aucune forme d'armée allemande aussi tôt après la guerre : la précipitation du gouvernement français à se débarrasser de cette question gênante contaminerait le parlement belge¹²⁷.

Outre les arguments germanophobes, c'est la question même de la construction européenne qui préoccupe les députés belges. En ce sens, Kronacker est appuyé par le député socialiste Marc-Antoine Pierson qui aurait, comme la majorité de son parti, préféré le cadre de la CED non pas pour l'intégration militaire de l'Allemagne mais surtout pour l'intégration politique européenne qu'elle impliquait. Ce sont ces espérances déçues qui amènent les deux intervenants belges à considérer les alternatives proposées par Mendès France comme des « solutions subsidiaires auxquelles on se rallie, faute de mieux »¹²⁸. Nous retrouvons ici les doutes qui animaient déjà l'opinion journalistique belge quant à l'europhisme même du président du Conseil français, certaines critiques des milieux de droite nationaliste allant jusqu'à l'accuser de cryptocommunisme¹²⁹.

¹²⁵ Annales parlementaires, séance du mardi 11 janvier 1955, document K00531595, p.5.

¹²⁶ Paul Reynaud, député français républicain modéré, est bien connu des Belges pour avoir publiquement condamné la reddition de Léopold III et de l'armée belge en 1940. Pour cette raison, il est considéré comme le « Français le plus détesté des Belges ». (LANNEAU C., *Où va la France?*, *op. cit.*, p. 253.)

¹²⁷ Annales parlementaires, séance du mardi 11 janvier 1955, document K00531595, p.16.

¹²⁸ Annales parlementaires, séance du mardi 11 janvier 1955, document K00531595, p.7.

¹²⁹ Rappelons que cette image est partiellement corrigée lorsque l'Assemblée Nationale française ratifie les Accords de Paris à la fin de l'année 1954 (D'HEUR M., *Réception et image de Pierre Mendès France dans la presse belge francophone (juin 1954 - février 1955)*, *op. cit.*, p. 177.)

L'intervention de Pierre Wigny est bien plus acide, le débat parlementaire qui s'ouvre « avec un esprit de résignation commune » est jugé vain : « Ce n'est pas nous qui arrêterons des projets qui sont aussi avancés. Je ne pense même pas que nous puissions demander des modifications »¹³⁰. Le poids diplomatique du Benelux est perçu comme dérisoire face l'Assemblée Nationale française qui s'est déjà prononcée. Seul le vote à venir du Conseil de la République maintient quelque espoir d'empêcher la réalisation des Accords. Le député PSC fait écho à Kronacker en manifestant son inquiétude vis-à-vis d'une remilitarisation allemande qu'il considère prématurée, ravivant les souvenirs d'un traumatisme encore trop récent. Pierre Wigny est connu pour ses prises de positions très critiques à l'égard de la IV^e République et du peuple français dans les colonnes de l'organe nationaliste *La Nation Belge*¹³¹. Il entretient pourtant de grands espoirs vis-à-vis de Mendès France, seul capable d'empêcher le déclin de la puissance française à ses yeux. Or, ni la CED ni l'UEO ne lui apparaissent comme des solutions idéales à la problématique allemande. Même s'il est convaincu de l'europhisme du président du Conseil français, Wigny ne peut que manifester sa déception quant au résultat obtenu : « Au lieu d'avoir une Europe intégrée, nous nous trouvons devant une coalition de nation armées. C'est l'histoire ancienne qui recommence »¹³². Le député s'interroge aussi sur les conséquences économiques de la renaissance du tandem franco-allemand, en défaveur de la Belgique.

Dans le camp communiste, Jean Terfve se veut encore plus virulent face à la décision du parlement français et le positionnement de Spaak. Alors que la nouvelle de l'échec de la CED avait été accueillie triomphalement par le PCB, l'alternative des Accords de Paris ne suscite que tristesse et inquiétude. Le député communiste s'indigne d'ailleurs de l'attitude trop paisible du parlement belge face au tournant historique que constitue un nouveau réarmement. Il est important de constater que Jean Terfve est en opposition totale vis-à-vis de l'action de Pierre Mendès France, à l'instar de l'organe officiel *Drapeau Rouge* qui diabolise le personnage comme l'instigateur du retour de la Wehrmacht¹³³. Pour le député wallon, le président du Conseil a réalisé « un effort désespéré », « utilisant les moyens réguliers et les autres » pour permettre à tout prix que le vote final ait lieu¹³⁴ : il est probablement question ici des menaces de sanctions économiques qui pesaient sur la France de la part des Etats-Unis et de l'Allemagne si les Accords n'étaient pas ratifiés. Alignés sur la politique de Moscou, Terfve et le PCB s'érigent en champion du pacifisme rappelant les tentatives de dialogue de l'Union soviétique restées sans réponse face à la présumée dynamique militariste des

¹³⁰ Annales parlementaires, séance du mardi 11 janvier 1955, document K00531595, p.7.

¹³¹ D'HEUR M., *Réception et image de Pierre Mendès France dans la presse belge francophone (juin 1954 - février 1955)*, op. cit., p. 224.

¹³² Annales parlementaires, séance du mardi 11 janvier 1955, document K00531595, p.8.

¹³³ D'HEUR M., *Réception et image de Pierre Mendès France dans la presse belge francophone (juin 1954 - février 1955)*, op. cit., p. 224.

¹³⁴ Annales parlementaires, séance du mardi 11 janvier 1955, document K00531595, p.11.

Etats anglo-saxons, dont PMF se serait fait le relais au sein de l'Assemblée nationale. Remarquons que Jean Terfve, dans son échange houleux face à Spaak, mobilise les sondages de l'INSOC pour illustrer l'opposition du peuple belge sur le sujet.

Le sondage en question analyse « les regrets au sujet de l'échec du projet de CED ». Parmi les interviewés, 28,49% regrettent en effet le rejet de la CED contre 26,06% ce qui constitue un écart singulièrement faible témoignant de la division des Belges sur le sujet¹³⁵. L'arrondissement de Bruxelles est celui qui regrette le moins l'échec de la CED avec 34,74% de non alors que les arrondissements flamands étaient les plus favorables au projet avec 30,82% de oui. Les milieux industriels avec 34,24 % de non et professions libérales avec 41,71% sont les plus opposés au projet de Communauté Européenne de Défense. Les ouvriers et artisans avaient probablement conscience de la concurrence économique allemande, déjà perceptible dans le cadre de la CECA, qu'ils craignaient sans doute de voir décuplée par un nouveau projet européen aux implications incertaines.

Parmi les remarques les plus significatives des interviewés en faveur de la CED, nous retrouvons fréquemment la mention « Je souhaite la réalisation rapide des Etats-Unis d'Europe pour garantir une paix durable »¹³⁶. Le personnage de Spaak est distingué comme « le plus grand homme d'Etat de nos jours » ce qui a sans doute influencé le vote de certains en faveur de la CED. La France ne bénéficie pas d'une image très positive dans ce sondage puisque des individus déclarent que « La CED a été mise en pièces par la France prétentieuse et communisante » ou « on a tort de se fier à la France décadente », voire « Je ne comprends pas qu'on puisse attacher autant d'importance à l'opinion d'un pays aussi dégénéré que la France, pays qui ne serait nulle part sans l'appui des Etats-Unis »¹³⁷. Les sentiments qu'expriment certains Belges à l'égard de la France rejoignent les thèses d'historiens comme Robert Frank qui a analysé le passage progressif du déclin à la décadence¹³⁸. L'obsession et l'angoisse de la France de retrouver son ancienne puissance d'avant 1940 dictent sa politique internationale dans les années 1950. La Belgique semble donc se rendre compte qu'elle n'a plus les moyens de tenir le rang qu'elle espère retrouver. En revanche, ceux qui sont satisfaits du rejet de la CED mettent davantage en avant les risques qu'elle comportait pour l'indépendance et la souveraineté nationale et, ce qui nous intéresse au premier chef, la perte supplémentaire de prépondérance française qu'elle aurait provoqué : « à l'encontre de la dignité nationale des Français

¹³⁵ INSTITUT UNIVERSITAIRE D'INFORMATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE (INSOC), *Les accords de Paris et le réarmement de l'Allemagne, op. cit.*, p. 11. Il faut signaler que 19.19% se disaient indifférents et 26.26% n'avaient pas d'opinion sur le sujet.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 13.

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ FRANK R., *La bantise du déclin. Le rang de la France, 1920-1960 : finances, défense et identité nationale*, Paris, Belin, 1994.

» ou « diminuait l'importance de la France, pays qui ne nous a jamais attaqué »¹³⁹. Beaucoup regrettent également le manque d'engagement britannique que viennent corriger la conférence de Londres et les Accords de Paris.

2. *Les accords de Paris fondant l'Union de l'Europe Occidentale*

Entre le 28 septembre et le 3 octobre 1954 se déroulait la conférence de Londres qui devait consacrer l'adhésion de l'Allemagne et de l'Italie dans le Traité de Bruxelles remanié sous l'appellation d'Union de l'Europe Occidentale (UEO)¹⁴⁰. C'est l'occasion pour Pierre Mendès France de racheter son échec précédent. Les progrès sont rapides et le succès « aussi inespéré qu'éclatant » pour le président du Conseil français selon Éric Roussel¹⁴¹. En réalité, la plupart des décisions avaient déjà été prises lors des entretiens bilatéraux qui ont amorcé la conférence. Pour la première fois, Londres acceptait de céder une part de sa souveraineté à une entité supranationale. Ce succès européen est avant tout perçu en Belgique comme le succès personnel de Mendès France. La fin de l'année 1954 dans les milieux politiques belges est marquée par l'angoisse du résultat du vote des Accords de Paris par l'Assemblée Nationale. Juste avant Noël, le débat parlementaire s'ouvre alors que la majorité de Mendès France semble vaciller de plus en plus, notamment face aux attaques personnelles¹⁴². Le 30 décembre, il obtient enfin, sur le fil, la ratification des Accords de Paris et, par conséquent, le réarmement de la RFA : 289 voix pour face à 251 contre et 78 abstentions¹⁴³.

Le 13 janvier 1955, le débat au parlement belge se poursuit plus spécifiquement sur ces Accords de Paris, et moins sur les regrets de la défunte CED. Les intervenants sont Spaak, Gilson¹⁴⁴,

¹³⁹ INSTITUT UNIVERSITAIRE D'INFORMATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE (INSOC), *Les accords de Paris et le réarmement de l'Allemagne*, *op. cit.*, p. 14.

¹⁴⁰ DU RÉAU É., « La création de l'Union européenne occidentale (UEO) et son devenir », in *Pierre Mendès France et le rôle de la France dans le monde. Actes du colloque à l'Assemblée nationale, 10 et 11 janvier 1991*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1991, p. 25-38.

¹⁴¹ ROUSSEL E., *Pierre Mendès France*, *op. cit.*, p. 336.

¹⁴² CHATRIOT A., *Pierre Mendès France*, *op. cit.*, p. 108.

¹⁴³ ROUSSEL E., *Pierre Mendès France*, *op. cit.*, p. 374.

¹⁴⁴ Germain Gilson (1906-1965) est député du Parti libéral. Cet industriel fut conseiller communal puis échevin et enfin bourgmestre d'Izel. Il fut également sénateur et conseiller de la province de Luxembourg entre 1954 et 1965. (VAN MOLLE P., *Het Belgisch Parlement, 1884-1972*, *op. cit.*)

Delwaide¹⁴⁵, Scheyven¹⁴⁶ et de Vleeschauwer¹⁴⁷. Les échanges ont cette fois lieu dans les deux langues, l'essentiel des propos en néerlandais étant issu des rangs du CVP, parti de l'opposition tout aussi divisé, en interne, sur la question du réarmement allemand.

Le libéral Germain Gilson est moins tendre avec Spaak que ses homologues car l'actualité diplomatique apporte son nouveau lot d'inquiétudes. En effet, alors que les parlementaires belges débattent de la ratification à donner au Traité de Bruxelles remanié, Pierre Mendès France rencontre à Rome les dirigeants italiens pour organiser un pool d'armement triangulaire avec l'Allemagne au sein de l'UEO. Cette agence d'armement doit encadrer la production de matériel militaire et particulièrement des armes thermonucléaires, or la Belgique ne serait pas consultée dans cette initiative du président du Conseil. Gilson s'indigne de l'attitude française jugée inacceptable car sans considération pour les partenaires du Benelux et, surtout, sans attendre l'issue du vote final du parlement belge¹⁴⁸. Nous retrouvons ici le même sentiment diffus de fatalisme que lors de la session précédente. Il est question de l'utilité même de tenir un débat à la Chambre des représentants belges puisque la politique européenne semble se jouer sans eux : c'est pourquoi Spaak essuie de plus vives critiques que précédemment. Le ministre des affaires étrangères se défend à la tribune. Contrairement à Mendès France, Spaak n'a pas jugé nécessaire de faire revenir le parlement de vacances pour débattre des Accords de Paris, pensant bénéficier du consentement implicite de la majorité des députés belges dans son action diplomatique¹⁴⁹. Elogieux à l'égard de son homologue français, il clôt également autant les inquiétudes des partisans belges de l'UEO que les espoirs des adversaires du réarmement, communistes en tête : « Mendès France a montré à l'Assemblée nationale une telle patience, un tel courage, une telle volonté d'aboutir, que je pense

¹⁴⁵ Léo Delwaide (1897-1978) est député CVP. Docteur en droit de l'Université catholique de Louvain, il porte la liste catholique d'Anvers aux élections communales de 1938 sur fond de campagne antisémite. Devenu bourgmestre d'Anvers dès mai 1940, remplaçant Camille Huysmans, Delwaide est poursuivi pour collaboration à la Libération, notamment pour son implication dans les rafles de juifs. Evoquant la politique du moindre mal, son dossier est classé sans suite. De retour au conseil communal en 1953, il siège à nouveau au parlement belge jusque 1968. (WOUTERS N., *Oorlogsburgemeesters 40/44: lokaal bestuur en collaboratie in België*, Lannoo Uitgeverij, 2004 ; VAN MOLLE P., *Het Belgisch Parlement, 1884-1972, op. cit.*)

¹⁴⁶ Raymond Scheyven (1911-1987) est député PSC. Docteur en droit de l'UCL, il devient directeur de Banque dès 1935. Résistant pendant la guerre, il est chargé de gérer les fonds du gouvernement en exil à Londres à destination des mouvements de résistance. A la libération, il est l'un des fondateurs du groupe *La Relève*, aile sociale du parti catholique qui est à l'origine du PSC. Dès 1946, il devient député bruxellois. (LANNEAU C., *Où va la France?, op. cit.*, p. 410 ; DUCARME B., « Le financement de la résistance armée en Belgique 1940-1944 », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 476-477 (1970), n° 11-12, p. 1-62.)

¹⁴⁷ Albert de Vleeschauwer (1897-1971) est député CVP. Professeur de droit commercial à l'UCL, il siège à la Chambre dès 1932 et devient Ministre des colonies de 1938 à 1945, continuant la lutte depuis Londres pendant la guerre. A la libération, il milite pour le retour de Léopold III, devenant ministre de l'Intérieur sous le gouvernement Duvieusart. (STRUYE P., JACQUEMYS G. et GOTOVITCH J., *La Belgique sous l'occupation allemande, 1940-1944*, Editions Complexe, 2002 ; VAN MOLLE P., *Het Belgisch Parlement, 1884-1972, op. cit.*)

¹⁴⁸ Annales parlementaires, séance du jeudi 13 janvier 1955, document K00531625, p.5.

¹⁴⁹ Annales parlementaires, séance du jeudi 13 janvier 1955, document K00531625, p.6. Seule une commission des affaires étrangères avaient été réunies pour l'occasion.

qu'il continuera l'effort commencé et qu'il usera de son autorité pour que le traité de Paris soit ratifié rapidement par le Conseil de la République »¹⁵⁰.

Il est essentiel de souligner ici l'application du phénomène de *Lesson Drawing*, l'entièreté de la séquence détaillée dans notre cadre théorique étant respectée. De fait, Spaak monte à la tribune pour défendre son bilan diplomatique après avoir lui-même rencontré le président du conseil français et avoir suivi les débats de l'Assemblée nationale. Il demande, dans son intervention publique, que le parlement belge attende que la France elle-même ait définitivement ratifié les Accords de Paris, en ce compris le vote du Conseil de la République, avant de « très rapidement et très facilement s'aligner et ratifier à son tour »¹⁵¹. Explicitement, le ministre belge souhaite suivre l'attitude française qu'elle soit positive ou négative vis-à-vis du réarmement allemand, modulant l'orientation de la politique du royaume en fonction non pas du propre vote des parlementaires belges mais plutôt en fonction de celui des homologues français. La « leçon française » que constitue la gestion du dossier de la défense européenne par le gouvernement Mendès France doit être directement importée en Belgique pour garantir une ligne commune avec l'allié français, au détriment des voix de désaccord qui s'élèvent au sein du parlement belge. Cette volonté du ministre des affaires étrangères belge, vecteur direct du transfert de politique diplomatique, nourrit le sentiment d'un Benelux secondaire dans l'orientation politique européenne, comme développé par Michel Dumoulin et Geneviève Duchenne¹⁵², dont les députés belges semblent avoir pleinement conscience. Remarquons que le discours de Spaak est reçu par des « applaudissements sur tous les bancs, sauf sur les bancs communistes »¹⁵³, les voix discordantes au sein des partis traditionnels noyées par la majorité parlementaire favorable à la vision de Spaak.

Les interventions suivantes sont en néerlandais. L'ancien collaborateur Léo Delwaide reconnaît le courage de Mendès France devant l'Assemblée Nationale mais, l'opposant à Robert Schuman, ne l'estime pas capable de défendre les intérêts et l'idée même d'intégration européenne. Le député CVP va même jusqu'à tourner en dérision la politique générale de Mendès France qui prétend restaurer la grandeur de la France : « Men kan zich afvragen in hoever gelijk welk land, ook een groot land als Frankrijk, nog in staat is zich, op eigen krachten, economisch sterk te maken »¹⁵⁴. Il est plutôt cocasse de constater que Delwaide, vu son passif, tient aussi PMF pour responsable d'une recrudescence du nationalisme en Europe. Il s'agit là de la vision de l'aile conservatrice du Parti

¹⁵⁰ *Ibid.*

¹⁵¹ *Ibid.*

¹⁵² DUMOULIN M., DUCHENNE G. et VAN LAER A., *La Belgique, les petits Etats et la construction européenne, op. cit.*

¹⁵³ Annales parlementaires, séance du jeudi 13 janvier 1955, document K00531625, p.12.

¹⁵⁴ Annales parlementaires, séance du jeudi 13 janvier 1955, document K00531625, p.14. Traduction : « On peut se demander dans quelle mesure un tel pays, un grand pays comme la France, est encore en mesure de se rendre économiquement forte avec ses propres moyens ».

catholique que viennent nuancer les interventions plus modérées de Raymond Scheyven et Albert de Vleeschauwer. Le premier marque son intention de voter en faveur des Accords de Paris malgré quelques réserves concernant l'attitude trop conciliante de Mendès France vis-à-vis d'une éventuelle réunification allemande libérée de ces mêmes traités et surtout l'absence de négociation avec l'URSS, perçue comme une menace aussi grande que le retour de l'armée allemande¹⁵⁵. Le second est plus enthousiaste vis-à-vis des Accords et de l'intégration allemande dans l'OTAN, car une solution enfin acceptée par la France doit être suivie par ses partenaires européens sinon aucun projet d'avenir en commun ne sera jamais envisageable : « Wij hebben Frankrijk nodig in dat Europa van morgen »¹⁵⁶.

La suite des débats parlementaires à la Chambre concernant la politique étrangère se préoccupe essentiellement de l'initiative d'un pool des armements par Mendès France. Spaak avait déjà tenté de rassurer les députés par une communication du président du Conseil lui-même, éloignant l'hypothèse d'accords entre « grands Etats » européens dont la Belgique serait écartée : « Aujourd'hui même, j'ai reçu un message amical et apaisant de M. Mendès France, qui fait comprendre qu'il a très bien mesuré l'émotion qui s'empare de certains milieux et que le désir de la France n'est pas de régler de cette manière bilatérale des questions qui nous intéressent tous »¹⁵⁷. Kronacker, à la tribune, peu de temps après la chute du gouvernement français, s'inquiétait du peu de suivi du projet d'agence de Mendès France dont les partisans en Europe s'amenuisent¹⁵⁸. L'intervention la plus pertinente provient du député communiste Edgard Lalmand¹⁵⁹ dans une interpellation au ministre des affaires économiques Jean Rey : il établit un parallèle direct entre le pool des armements et la transition énergétique qui se prépare en Europe délaissant les charbonnages au profit de l'énergie thermonucléaire. Lalmand s'inquiète de la portée des réformes économiques de Mendès France sur l'industrie belge et particulièrement wallonne : « Certains projets récents de Mendès France nous ont donné un avant-gout du sort qui nous serait réservé »¹⁶⁰. Il fait référence à la mutation de l'économie française sous l'action de PMF qui passe d'un protectionnisme dont la Belgique avait su tirer profit, à une libération des échanges couplée d'une

¹⁵⁵ Annales parlementaires, séance du jeudi 13 janvier 1955, document K00531625, p.16-18.

¹⁵⁶ Annales parlementaires, séance du jeudi 13 janvier 1955, document K00531625, p.19.

¹⁵⁷ Annales parlementaires, séance du jeudi 13 janvier 1955, document K00531625, p.6.

¹⁵⁸ Annales parlementaires, séance du jeudi 17 mars 1955, document K00532454, p.47.

¹⁵⁹ Edgard Lalmand (1894-1965) est député du PCB. Ancien combattant, il intègre dès 1935 le bureau politique du Parti Communiste et est élu conseiller communal de Molenbeek. Après le début de la guerre avec l'Union soviétique en 1941, il entre dans la clandestinité et prend la tête du Komintern en Belgique aux côtés de Jean Terfve. A la Libération, il est élu député communiste de Bruxelles et occupe la fonction de ministre du ravitaillement sous les gouvernements Van Acker I, II et Huysmans, jusque 1947. Jusque 1954, il est secrétaire général du PCB, défenseur d'une vision stalinienne stricte qui lui vaudra d'être relégué dans la minorité idéologique du parti. (GOTOVITCH J., « Edgard Lalmand », in *Nouvelle Biographie nationale de Belgique*, XI (2012), n° 7 ; VAN MOLLE P., *Het Belgisch Parlement, 1884-1972, op. cit.*)

¹⁶⁰ Annales parlementaires, séance du jeudi 24 février 1955, document K00532220, p.11.

rénovation industrielle qui pourrait venir directement concurrencer les charbonnages belges. Nombreux sont les députés belges à s'émouvoir d'un nouveau tandem franco-allemand appuyés par les trusts internationaux au sein de la CECA que viendraient encore renforcer les ententes bilatérales d'une Agence de contrôle des armements.

C'est à nouveau via Jean Terfve, par le biais d'une lettre du Parti communiste remise au président de la Chambre Camille Huysmans, que la question de l'opinion publique est soulevée directement lors des débats. Les députés d'extrême gauche réclament la tenue d'un référendum pour décider de la ratification des Accords de Paris, semblable à celui réalisé lors de la question royale¹⁶¹. Reflet d'une volonté démocratique ou tentative démagogique du PCB ? Nous avons à nouveau mobilisé l'INSOC pour mesurer l'écart potentiel entre opinion parlementaire et une certaine opinion publique. Les accords de Paris font l'objet du sondage suivant : « Connaissez-vous, dans les grandes lignes, les dispositions des récents accords internationaux qui prévoient le réarmement de l'Allemagne occidentale ? »¹⁶². 25,16% de interviewé avouaient ne pas connaître le contenu des accords et 55,04% d'une façon très vague. Ce pourcentage est élevé pour toutes les catégories sociales, professionnelles, d'âge et de genre. Les individus les mieux renseignés avec 22,8% se situent essentiellement au sein des professions libérales. Quant à la question visant à « l'approbation ou la désapprobation du réarmement de l'Allemagne occidentale », les résultats sont très équilibrés avec un taux de 29,16% pour les individus « sans opinion » sur le sujet¹⁶³. 32,38% de Belges approuvent le réarmement allemand, 38,46% le désapprouvent. Les plus hostiles font partie des milieux professionnels ouvriers et artisans (46,98%) et chez les employés et fonctionnaires (38,99%). Notons également que les retraités, donc ceux qui ont vécu l'expérience de la guerre voire des deux guerres, présentent le taux de désapprobation le plus élevé avec 45,16%. Il n'y a pas de différence régionale remarquable si ce n'est un taux légèrement supérieur à Bruxelles (49,03% opposés au réarmement) par rapport à la Wallonie (41,08%).

Parmi ceux qui approuvent les Accords de Paris et le réarmement allemand, les commentaires les plus fréquents évoquent la nécessité d'intégrer l'Allemagne à la défense européenne afin de pouvoir tenir tête aux deux blocs de la guerre froide et surtout face à l'URSS. Une pointe de regret et de fatalisme se dégage de nombreux commentaires qui estiment, puisque le réarmement est inévitable, qu'il vaut mieux prendre les choses en main pour conserver le contrôle sur l'ennemi d'hier¹⁶⁴. Face

¹⁶¹ Annales parlementaires, séance du jeudi 13 janvier 1955, document K00531625, p.13. Terfve évoque l'idée de référendum comme l'initiative d'ouvriers d'Ougrée, dans une logique de type bottom-up. La demande est jugée irrecevable car inconstitutionnelle (malgré l'exception de la question royale).

¹⁶² INSTITUT UNIVERSITAIRE D'INFORMATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE (INSOC), *Les accords de Paris et le réarmement de l'Allemagne*, op. cit., p. 16.

¹⁶³ *Ibid.*, p. 19.

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 23.

à la fatalité de la situation, quelques commentaires de ceux approuvant le réarmement allemand accusent directement la France : « à cause de l'impuissance de la France », « parce qu'on ne peut compter sur une armée suffisante fournie par la France » ou encore « il est regrettable que la France ait provoqué un réarmement national », ce qui signifie pour beaucoup que la solution CED aurait été préférable à la proposition de Mendès France d'UEO¹⁶⁵. Les réactions de ceux qui désapprouvent le réarmement allemand sont, quant à elles, résolument influencées par le souvenir de la guerre et parfois très violentes : « on ne réarme pas des ennemis aussi redoutables ». Un interviewé évoque même Edouard Herriot, figure de proue du parti radical français : « on ne retrouvera par la paix sur la route de Berlin »¹⁶⁶. Les Américains sont tenus pour principaux responsables par la majorité des Belges interrogés. La vision de la France est plus nuancée. Certains appellent à renforcer les liens avec « nos alliés naturels » : la France et la Grande-Bretagne, même si « La France n'est plus assez forte »¹⁶⁷. D'autres en revanche estiment qu'il faut, plus encore que l'Allemagne, « redouter une France armée parce que ce pays est plus ouvert à l'infiltration communiste ». Les Accords de Paris divisent donc très largement l'opinion publique belge sondée.

3. Quelle réputation pour l'homme du réarmement allemand ?

Les débats mouvementés du parlement belge à propos du réarmement allemand génèrent des représentations nuancées de l'action politique et diplomatique menée par Pierre Mendès France et son gouvernement, parfois au sein d'un même parti. Sa réputation sur ce dossier oscille constamment entre l'image du Curateur qui empêche la situation diplomatique de se dégrader encore davantage en défaveur de la France et celle du Syndic qui, en position de faiblesse dans les négociations, tente de clore un dossier à n'importe quel prix. La réputation de Curateur est mise en avant par les députés belges envisageant les Accords de Paris comme l'alternative la plus souhaitable à la CED, même si non considérée comme la plus optimale à garantir la sécurité du réarmement : nous retrouvons, par exemple, le ministre Spaak et les députés Pierson, Kronacker, Scheyven et de Vleeschauwer. La réputation de Syndic est quant à elle construite par les plus fatalistes, les députés qui ne cautionnent pas la nouvelle forme d'intégration allemande proposée par Mendès France soit parce qu'ils entretiennent une nostalgie du projet de CED soit parce qu'ils ne souhaitent en aucun cas le retour prématuré d'une armée outre-Rhin. Il s'agit des cas de Gilson, Demuyter, Wigny, Delwaide ainsi que des communistes Terfve et Lalmand. Ajoutons également pour ces derniers, que la réputation d'Idéologue peut être intégrée puisqu'en favorisant le réarmement allemand et la tenue d'une Agence de contrôle des armements sans consultation de l'URSS, Mendès France se

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 24.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 26.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 33.

ferait le véhicule de l'idéologie du grand capital portée par les Etats anglo-saxons. Il est intéressant d'observer que le même type de reproche pouvait être relevé par la tendance opposée d'extrême-droite qui trouvait tribune dans *La Nation Belge* ou *Europe-Magazine* en accusant le président du Conseil français d'agir en cryptocommuniste aux ordres de Moscou¹⁶⁸. Enfin, le phénomène de *Lesson Drawing* illustré par la dualité Spaak-Mendès France est confirmé, dans sa dernière séquence théorique, par le vote final du parlement belge en faveur des Accords de Paris une fois le Conseil de la République s'étant effectivement prononcé dans le même sens : l'attitude diplomatique de Mendès France a concrètement orienté la posture belge sur le dossier.

Si la politique étrangère belge peut sembler être le lieu le plus propice aux jeux d'influences en raison de sa nature flexible pour ménager les alliés diplomatiques, il est d'autres domaines d'action politique qui appuient davantage notre thèse. Pour prouver que l'influence de Mendès France sur l'activité parlementaire belge, tant ses réputations produites que les potentiels *Policy Transfers* et *Lesson Drawings* opérés, n'est pas un phénomène isolé au seul champ des relations internationales, nous analysons également sa portée dans le domaine socio-économique, dans le cadre sociétal de la lutte contre le fléau de l'alcool.

¹⁶⁸ D'HEUR M., *Réception et image de Pierre Mendès France dans la presse belge francophone (juin 1954 - février 1955)*, *op. cit.*, p. 224.

Chapitre IV : La révision de la loi sur l'alcool, un exemple de *Lesson Drawing* ?

La politique économique menée par Mendès France est avant tout dirigée vers le monde agricole qui souffre d'archaïsmes empêchant la modernisation sociale de l'Etat français. Le thème de la lutte contre l'alcoolisme que nous avons choisi d'analyser ici, car le plus générateur d'images spécifiques en Belgique, est une mesure parmi d'autres du « modernisateur » Mendès France. En effet, sa politique sociale est indissociable de la question de la jeunesse et des jeunes, le futur de la République française dont il convient de préserver la santé et l'avenir professionnel¹⁶⁹, discours qui préoccupe également la Belgique des années 1950. Dans ce chapitre, nous analysons à nouveau l'influence de Mendès France sur l'activité parlementaire belge, tant les représentations générées par les intervenants que les leçons tirées réciproquement par les acteurs des deux pays pour une application directe sur la législation relative à la lutte contre le fléau alcoolique.

1. *La lutte antialcoolique de Mendès France comme source d'inspiration*

Roland Barthes dans son recueil des *Mythologies* assimilait le verre de lait de Mendès France aux épinards de Popeye, preuve que ce symbole a particulièrement touché la société française de l'époque¹⁷⁰. La lutte antialcoolique menée par le président du Conseil possède trois dimensions analysée par l'historienne Annie Collovald : un raisonnement économique, une politique de santé publique et un acte symbolique¹⁷¹. D'un point de vue économique, Mendès France attaque, dès le mois de novembre, le fonctionnement du système de production des alcools en France ainsi que leurs coûts. Les excédents issus de la distillation des betteraves, des pommes ou du vin étaient rachetés par le Trésor. PMF décide de transformer ces excédents en sucre pour améliorer la salubrité publique. L'alcoolisme faisait en effet partie des images négatives associées aux Français et entretenues en Belgique. Le gouvernement prend aussi des mesures à l'encontre des bouilleurs de cru comme l'interdiction des distillateurs ambulants et le rachat par l'Etat des appareils à distiller. L'autre geste symbolique du président du Conseil était la promotion du lait dans les écoles afin d'écouler non seulement la production française mais aussi de préparer les générations futures à consommer sainement. Mendès France apparaît comme un « modernisateur » de la société française pour une majorité de l'opinion publique¹⁷². Cette politique originale provoque les protestations des lobbies céréaliers (betteraviers et bouilleurs de cru) directement touchés mais aussi de l'extrême-

¹⁶⁹ BANTIGNY L., « Pierre Mendès France et les jeunes. “Leur soutien est ce que j'ai de plus précieux” », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 63 (2001), n° 1, p. 148-154.

¹⁷⁰ BARTHES R., *Mythologies*, Paris, Éditions du Seuil, 1970.

¹⁷¹ COLLOVALD A., « Le verre de lait de Pierre Mendès France ou l'oubli des origines politiques », in *La santé dans tous ses états*, Biarritz, Atlantica, 2000, p. 35-54.

¹⁷² CHATRIOT A., *Pierre Mendès France, op. cit.*, p. 116.

droite qui voyait là l'occasion de dénier la qualité de Français de Mendès France sur fond d'antisémitisme et de l'extrême-gauche dans le souci de défendre les petits artisans. La Belgique y trouva une certaine source d'inspiration.

Depuis l'arrêté-loi du 15 novembre 1918, la vente d'alcool en Belgique trouvait un encadrement légal. Techniquement, la fabrication, la vente et le débit d'alcool distillé devenaient interdits. Dans la pratique, des mesures en ce sens avait déjà été prises au cours de la Première Guerre mondiale pour des raisons de salubrité publique mais aussi pour les utilisations pharmaceutique, scientifique et industrielle qui étaient préférées¹⁷³. L'arrêté-loi fut repris et enrichi le 29 août 1919 par la loi Vandervelde, du nom du ministre socialiste de la justice sous le gouvernement Delacroix. Cafés et autres débits de boisson, hôtels, casinos, magasins, navires, trains mais aussi chantiers ne pouvaient plus vendre de liqueurs, ni en proposer la consommation sur place. L'implémentation de la loi fut accompagnée de mesures de répression contre les distilleries clandestines. Cette loi fut régulièrement remise sur la table parlementaire et particulièrement au moment où PMF réalisait ses propres réformes en la matière. En effet, les critiques récurrentes, essentiellement du camp libéral, soulignent la dimension liberticide de la législation et son inefficacité à contrer la création de débits clandestins sous le couvert de cercles privés se constituant en ASBL. Dans les faits, la loi a tout de même permis le recul de l'alcoolisme sur tout le territoire, tant en milieu urbain que rural¹⁷⁴.

La question de la révision de la loi sur l'alcool est soulevée lors de la séance parlementaire du 26 janvier 1955. Le débat est lancé à l'occasion d'une interpellation du député libéral Hilaire Lahaye¹⁷⁵ au ministre de la Justice, Albert Lilar¹⁷⁶. Notons d'emblée que les deux hommes sont issus du même parti libéral, l'interpellation de Lahaye étant symptomatique de sa personnalité plutôt émancipée de la ligne commune de sa formation. C'est d'autant plus remarquable que le ministre de la Justice doit composer avec son partenaire socialiste, empêchant l'orientation uniquement libérale de certaines législations, ce qui déplait en interne. Précisons également que le débat n'engage essentiellement que des parlementaires flamands, fait qui s'explique non pas par un intérêt supérieur du nord du

¹⁷³ GIRARD A., « La législation sur la vente de l'alcool et l'opinion en Belgique », in *Population*, vol. 5 (1950), n° 4, p. 758-759.

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ Hilaire Lahaye (1913-1986) est député du Parti libéral. Docteur en droit de l'Université de Gand, il s'établit comme avocat à Ypres dont il devient conseiller communal en 1939. A la Libération, il est élu député libéral. Rompant fréquemment la discipline de parti pour exprimer ses vues personnelles, il donna notamment sa voix au gouvernement catholique Duvieusart pour le retour du roi Léopold III. (VAN MOLLE P., *Het Belgisch Parlement, 1884-1972, op. cit.*)

¹⁷⁶ Albert Lilar (1900-1976) est sénateur du Parti libéral. Professeur de droit à l'ULB, il fut aussi président du Comité maritime international à Anvers. Il assumait plusieurs fois la fonction de ministre de la justice en 1946-47, 1949-50, 1954-1958 et 1960-1961. Signalons qu'il se positionna comme défenseur des droits de l'homme dans les débats menant à l'indépendance du Congo belge. (BAETEMAN G., « Albert Lilar », in *Nationaal Biografisch Woordenboek*, Bruxelles, Koninklijke Vlaamse Academiën, 2005, vol.XVII.)

pays pour la question de l'alcoolisme en Belgique¹⁷⁷, mais plutôt par l'origine linguistique des instigateurs du projet de révision.

Hilaire Lahaye considère la question de l'alcool comme la plus importante à débattre au parlement car concernant le quotidien de l'ensemble des citoyens belges. En réalité, le député libéral se positionne en défenseur des intérêts particuliers des hôteliers et teneurs de débits de boisson lorsqu'il rappelle l'immense satisfaction de ces derniers à l'annonce d'un projet de révision de la loi Vandervelde¹⁷⁸. Le projet de loi mentionné est une initiative du ministre Lilar lui-même, datée de novembre 1954, mais n'ayant bénéficié d'aucun suivi depuis, ce que déplore Lahaye. Il est déjà tout à fait pertinent de remarquer que la volonté de révision en Belgique se manifeste simultanément au lancement de la campagne antialcoolique de Mendès France dès la mi-octobre. Il s'agit pourtant de deux dynamiques réformatrices totalement opposées. Hilaire Lahaye cite d'ailleurs directement le président du Conseil français à la Chambre pour rendre compte de cette opposition : « c'est uniquement - dit M. Mendès France - la différence du point de départ, prohibition en Belgique et liberté en France, qui explique que vos propositions soient libérales, alors que celles du gouvernement français sont restrictives »¹⁷⁹.

Toutefois, en Belgique, les députés ne mobilisent pas le président du Conseil français aux mêmes fins, produisant des images et réputations différentes pour servir leurs intérêts idéologiques. Libéraux et socialistes, pourtant partenaires de majorité, ne partagent pas la même vision de la loi Vandervelde. Lahaye condamne notamment l'utilisation de la campagne antialcoolique française dans l'argumentaire des socialistes belges qui souhaitent renforcer la législation, plutôt que de l'assouplir comme voulu par les libéraux : « De wet van 1919 is een hypocriete wet [...] Men zal ons de houding van de heer Mendès-France opwerpen. Zien we wat hij gedaan heft, lezen we zijn decreten »¹⁸⁰. Pour catégoriser la réputation du président du Conseil français sur ce dossier, nous revenons à notre matrice de Klout. Les socialistes belges développent une image de Créateur de tendance car la lutte antialcoolique, tel qu'orchestrée par Mendès France, est une politique inédite en France et séduit à l'étranger. Elle bénéficie également d'un effet de *spillover* sur d'autres champs politiques puisque, couplée à la promotion du lait, elle impacte positivement les secteurs agricole,

¹⁷⁷ Nous analysons, plus loin, le sondage de l'INSOC qui démontre des positions similaires entre Wallons et Flamands face à la révision de la loi. (INSTITUT UNIVERSITAIRE D'INFORMATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE (INSOC), *La révision de la loi sur l'alcool*, *op. cit.*)

¹⁷⁸ Annales parlementaires, séance du mercredi 26 janvier 1955, document K00531731, p.7.

¹⁷⁹ *Ibid.* Hilaire Lahaye entretient une correspondance écrite avec Pierre Mendès France sur ce dossier. Les propos du président du Conseil français rapportés à la Chambre proviennent d'une lettre reçue par le député libéral en réponse à son propre projet de révision de la loi Vandervelde. Nous n'avons malheureusement pas pu nous procurer ce document, et nous ignorons même s'il fut conservé.

¹⁸⁰ *Ibid.* Traduction : « La loi de 1919 est une loi hypocrite [...] On nous soulèvera l'attitude de M. Mendès France. Voyez plutôt ce qu'il a fait, lisez ses décrets ».

de la santé, de la sureté publique mais aussi de la diplomatie en luttant contre les stéréotypes d'une France alcoolique. Les socialistes veulent donc s'inspirer de cette expérience pour accroître l'efficacité de la législation belge. Quant aux libéraux portés par Lahaye, Mendès France se rapproche plutôt de l'Explorateur de par ses tentatives hasardeuses de lutter contre les puissants lobbies des bouilleurs de crus sans anticiper l'efficacité de telles mesures auprès de la population. Ils semblent rejoints dans cette réputation par une partie du camp catholique, à l'image de Herman Vergels¹⁸¹ qui ironise sur la solution originale de Mendès France qu'il n'hésite pas à incarner lui-même lors des rendez-vous diplomatiques : « Hij drinkt melk in plaats van alcohol »¹⁸².

2. Le projet Lilar et la proposition Lahaye

L'influence du président du Conseil français sur le processus législatif de la révision de la loi Vandervelde est un fait mais soulignons aussi que l'inverse, l'influence de l'expérience belge dans la campagne antialcoolique de Mendès France, est tout aussi vraie. Le phénomène de *Lesson Drawing* semble s'appliquer dans les deux sens, le *Policy Transfer* opéré se vérifiant des deux côtés de la frontière. C'est encore Lahaye qui rend le mieux compte de la volonté mutuelle des deux acteurs de tirer les leçons de l'Etat voisin en la matière, en évoquant à nouveau sa correspondance avec le premier français : « Ce qui importe, c'est que la législation belge et la législation française se rejoignent dans une position de juste milieu et que chacun de nos deux pays profitent de l'expérience de l'autre »¹⁸³. De fait, le ministre Lilar tente de synthétiser les deux tendances dans son projet de loi pour satisfaire les deux partenaires de majorité qui ont chacun leur vision propre de la politique de Mendès France. Mais notons que Lahaye s'est permis de soumettre au président du Conseil sa propre révision de la loi belge, plus libérale que celle de Lilar car autorisant à nouveau les commerçants à vendre ce qui juridiquement leur était interdit mais qui n'était pas respecté dans la pratique (d'où l'accusation de loi Vandervelde hypocrite). Ainsi, Mendès France commente dans sa correspondance : « Telle qu'elle est rédigée, la proposition de loi Lahaye ne gêne en aucune façon la législation française »¹⁸⁴.

L'exemple de la révision de la loi sur l'alcool en Belgique constitue-t-elle effectivement un phénomène de *Lesson Drawing*? Notre analyse a vérifié les différentes étapes de la séquence théorique. Nos deux protagonistes principaux, le député Lahaye et le ministre Lilar, interviennent oralement à la tribune et nourrissent mutuellement le débat sur la consommation et la vente d'alcool

¹⁸¹ Herman Vergels (1887-1957) est membre du MOC jusque 1919 puis député du parti catholique. Administrateur de banque, il intègre le conseil communal de Dilbeek en 1946 avant d'en devenir le bourgmestre l'année suivante. (VAN MOLLE P., *Het Belgisch Parlement, 1884-1972, op. cit.*)

¹⁸² *Ibid.* Traduction : « Il boit du lait à la place de l'alcool ».

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ Annales parlementaires, séance du mercredi 26 janvier 1955, document K00531731, p.8.

distillé en Belgique. Lahaye présente une proximité supplémentaire avec la France de par sa correspondance directe avec Pierre Mendès France sur ce dossier. Les deux s'accordent dans leur synthèse finale de l'expérience française et son importation éventuelle en Belgique. D'une part, l'alcoolisme sur le territoire français constitue un puissant dissuasif, une leçon à ne pas reproduire en Belgique et qui empêche la simple suppression de la loi Vandervelde. D'autre part, la campagne antialcoolique menée par PMF, différemment appréciée entre socialistes et libéraux belges, alimente la réflexion au parlement au point de générer des projets de révision sérieux. La nuance entre ces projets Lahaye et Lilar quant à la « leçon » de Mendès France se situe au niveau du degré de liberté à accorder aux débiteurs de boisson. Lilar souhaite ménager ses partenaires socialistes en proposant un projet de révision gagnant-gagnant, c'est-à-dire un allègement des mesures préventives jugées trop « sévères » et portant préjudice aux commerçants concernés (thèse défendue par les libéraux) tout en alourdissant les peines destinées aux débiteurs récidivistes et/ou illégaux (thèse défendue par les socialistes)¹⁸⁵. Lahaye, quant à lui, souhaite rendre la liberté aux cafés, restaurants et hôtels qui souhaiteraient vendre à nouveau des spiritueux¹⁸⁶. Il nous reste à vérifier, pour que le *Policy Transfer* soit considéré comme effectif, que ces projets de loi aient abouti. Le projet Lilar est voté le 6 juin 1957, 109 députés se prononcent en faveur de la révision et 79 s'y opposent¹⁸⁷. Lahaye se prononce en faveur de la révision telle que proposée par Lilar. Il est intéressant de constater que le député libéral n'abandonne pas pour autant son projet d'allègement des conditions de vente en faveur des commerçants : sa propre vision n'aboutira que le 28 décembre 1983 par la loi sur la patente pour le débit de boissons spiritueuses instaurant une taxe pour les établissements publics volontaires¹⁸⁸. La dernière étape de notre séquence est donc vérifiée, à savoir son adoption concrète en Belgique par le biais d'un texte normatif : la révision de la loi sur l'alcool est donc un phénomène de *Lesson Drawing* inspiré de l'expérience Mendès France.

Afin de rendre compte de l'écart relatif entre opinion parlementaire et « opinion publique », nous avons choisi d'inclure l'analyse d'un sondage de l'INSOC portant sur la révision de la loi proposée par Lilar, dont les résultats et remarques sont clairement inspirés de l'expérience Mendès France en la matière. Le sondage, réalisé entre le 15 mars et le 9 avril 1955 sur un panel de Wallons, Flamands et Bruxellois, est donc légèrement postérieur à la chute du gouvernement français mais il est une conséquence de la lutte antialcoolique amorcée en France dès septembre 1954. Une très large majorité de 84,24% des Belges reconnaissent l'utilité du maintien d'une législation sur la vente

¹⁸⁵ Annales parlementaires, Projet de loi modifiant la loi du 19 août 1919, séance du 9 mai 1956, document K00552514.

¹⁸⁶ KERCHOVE M. van de, *Le droit sans peines: aspects de la dépenalisation en Belgique et aux Etats-Unis*, Publications Fac St Louis, 1987, p. 345.

¹⁸⁷ Annales parlementaires, séance du jeudi 6 juin 1957, document K00552514, p.19. Parmi les 196 votants, il y a 9 abstentions.

¹⁸⁸ Loi sur la patente pour le débit de boissons spiritueuses, 28 décembre 1983, n° 1983004493.

de l'alcool. Parmi les catégories socio-professionnelles, seuls les commerçants se montrent plus favorables à sa révision pour des raisons relevant de leur propre chiffre d'affaire. Localement, c'est l'arrondissement de Bruxelles qui se prononce le plus nettement en faveur du maintien de la législation actuelle avec 45,02% contre 36,39% en Wallonie et 35,72% en Flandre. Enfin, les femmes, particulièrement les ménagères, se distinguent des hommes en s'opposant plus vivement à la révision ce qui s'explique par les conséquences sociales générées par le fléau de l'alcoolisme dont elles sont les premières victimes : violences conjugales, divorces, appauvrissement, ... Les Belges sont en revanche plus divisés sur les modalités éventuelles de sa révision¹⁸⁹. Leur principale préoccupation en matière de consommation d'alcool est le risque accru d'accident de roulage qu'un relâchement impliquerait. Parmi ceux qui souhaitent voir maintenir la loi dans son état, beaucoup espère que le gouvernement Van Acker ne cédera pas aux pressions des lobbies belges en la matière à l'instar de certains gouvernements français comme Pinay en 1952. Nombreux évoquent le cas français en contre-exemple comme l'illustre ces commentaires : « Voyez ce qui se passe en France » ou « l'exemple de la France ne plaide pas en faveur d'un relâchement de la législation actuellement en vigueur chez nous »¹⁹⁰. Parmi ceux qui souhaitent un renforcement de la loi, le même regard sur la France « alcoolique » suffit à nourrir l'argumentaire. Ceux qui souhaiteraient la voir abolir n'évoquent pas directement le cas français, préférant prendre la Hollande en exemple. En revanche, nombreux sont ceux à estimer qu'en interdisant aux Belges de boire, on les considère comme « un peuple mineur ». Nous suggérons là l'idée potentielle d'un complexe d'infériorité où le peuple Français est libre de consommer tandis que les Belges sont bridés par l'Etat, suscitant certaines frustrations¹⁹¹.

¹⁸⁹ INSTITUT UNIVERSITAIRE D'INFORMATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE (INSOC), *La révision de la loi sur l'alcool, op. cit.*, p. 17. 37,11% sont partisans du maintien de la législation existante, 28,97% souhaitent la voir renforcée, 18,16% souhaitent la relâcher un peu. Ils ne sont que 15,76% à vouloir supprimer la loi.

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 29.

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 42.

Chapitre V : L'héritage mémoriel de Mendès France

Le gouvernement Mendès France constitue une expérience inédite dans la vie politique française depuis la Libération. Lorsque nous tentions d'approcher l'opinion publique belge vis-à-vis de PMF lors de notre mémoire en Histoire, nous avons observé que l'appréciation de son action fluctuait selon les événements mais que les différentes tendances s'accordaient toutes néanmoins pour reconnaître l'existence d'un style politique PMF que certains, comme le *Pourquoi Pas ?*, n'hésitaient pas à déjà qualifier de « mythe »¹⁹². Les différentes représentations du président du Conseil produites ont suffisamment imprégné l'imaginaire collectif belge que pour lui accorder le rang de grande figure politique française avant même la fin de son mandat, lui promettant ainsi une certaine postérité Outre-Quévrain. Dans cette partie, nous analysons cet héritage mémoriel entretenu par les parlementaires belges qui s'approprient l'influence de cette figure politique selon leur propre système de représentations. Notre analyse a pour but de catégoriser la réputation de Mendès France postérieure à son exercice du pouvoir, à évaluer de quelle manière et dans quel but l'homme d'Etat français est encore mobilisé en Belgique bien après son bref mandat.

1. *Le souvenir du technicien des finances*

La chute prématurée du gouvernement Mendès France n'aura pas permis de réaliser les réformes nécessaires au redressement économique français¹⁹³. La vision économique de Mendès France, selon Jacques Wolff, n'est pas un courant nouveau mais s'inscrit plutôt dans la continuité des tendances libérales du moment, c'est-à-dire « un libéralisme assuré et tempéré par l'Etat »¹⁹⁴. De fait, au début des années 1950, la structure de l'économie française n'était pas encore convertie au keynésianisme et lorsque PMF arrive au pouvoir la conjoncture est relativement favorable au développement de mesures dans cette direction. L'opinion belge, bercée par l'image d'un Mendès France talentueux technicien des finances, avait développé de grands espoirs de voir renaître économiquement la France au cours de son mandat. Les intérêts commerciaux franco-belges sont au cœur du propos, notamment dans la perspective de libération des échanges. Pourtant, de l'expérience Mendès France, la dimension économique incarne une certaine déception, faute de temps pour en observer le déploiement complet et en raison de la prépondérance des enjeux extérieurs.

¹⁹² « L'heure du mendésisme » in *Pourquoi Pas ?*, le 29 octobre 1954, p.60.

¹⁹³ CHATRIOT A., *Pierre Mendès France, op. cit.*, p. 112.

¹⁹⁴ WOLFF J., « Pierre Mendès France, Une politique économique », in *Les Cahiers de l'IHTP*, (octobre 1985), n° 1, p. 1-80.

Malgré ce sentiment d'inachèvement, c'est bien l'économiste Mendès France qui est le plus fréquemment cité par les parlementaires belges. Dès 1957, Raymond Scheyven évoque Mendès France dans le cadre de la ratification du traité de Rome instituant la Communauté Économique Européenne (CEE)¹⁹⁵. Le député PSC qui avait voté en faveur des Accords de Paris fait à nouveau part de son inquiétude sur l'incapacité de la France à trouver une majorité pour ratifier les traités internationaux. Il retient l'analyse « extrêmement pertinente » de Mendès France, réticent vis-à-vis de la CEE, qui dresse un portrait sans concession de l'économie française et déplore le retour au protectionnisme après les efforts déployés pendant son mandat pour libéraliser les échanges avec la Belgique. Dans toutes les occurrences évoquant PMF pour ses compétences techniques en matière d'économie et de finances publiques, c'est la réputation de Spécialiste de notre matrice qui prédomine. De fait, comme en atteste son parcours et les fonctions qu'il occupa au plus près de la finance internationale¹⁹⁶, Mendès France est érigé par les députés belges en figure scientifique (plus que politique) faisant autorité dans le domaine même si la plupart de ses thèses ne furent pas appliquées.

Parmi ces occurrences, en 1960, le député PSC Paul Herbiet¹⁹⁷ cite l'expertise de Mendès France, dans son ouvrage de 1954 *La Science économique et l'Action*, pour critiquer le budget de l'année écoulée et les efforts à fournir pour atténuer le déficit public¹⁹⁸. En 1969, Lucien Outers¹⁹⁹ sert les thèses régionalistes du FDF en évoquant Mendès France, « personnalité scientifique dont la valeur n'est pas contestable » et adepte de l'autonomie financière des entités locales, dans le cadre des projets de planification et de décentralisation économique qui sous-tendent la 1^e première Réforme de l'Etat belge²⁰⁰. L'année suivante, toujours sous le gouvernement Eyskens IV, le libéral Georges Mundeleer²⁰¹ dans l'opposition tourne en dérision le ministre PSC des Finances, Jean-Charles Snoy,

¹⁹⁵ Annales parlementaires, séance du jeudi 14 novembre 1957, document K00560809, p.5.

¹⁹⁶ Voir sa biographie en annexe.

¹⁹⁷ Paul Herbiet (1906-1993) est député PSC. Docteur en droit, il devient conseiller communal de Liège dès 1938 puis conseiller provincial en 1946. Il fait partie des nouvelles relèves de l'entre-deux-guerres qui sont à l'origine de l'orientation plus progressiste du parti catholique. En 1958, il est ainsi élu député PSC puis sénateur coopté en 1965. (DARD O. et DESCHAMPS É., *Les relèves en Europe d'un après-guerre à l'autre: racines, réseaux, projets et postérités*, Peter Lang, 2008 ; VAN MOLLE P., *Het Belgisch Parlement, 1884-1972, op. cit.*)

¹⁹⁸ Annales parlementaires, séance du mercredi 13 janvier 1960, document K00581682, p.10.

¹⁹⁹ Lucien Outers (1924-1993) est un député FDF et membre du mouvement wallon. Docteur en droit, il est l'un des fondateurs du Front démocratique des francophones en 1964 dont il sera député à partir de 1968 pour Bruxelles, puis Liège en 1977. (VAN SOLINGE J., « Outers : décès d'un trouble-fête » in *Le Soir*, 5 avril 1993 ; VAN MOLLE P., *Het Belgisch Parlement, 1884-1972, op. cit.*)

²⁰⁰ Annales parlementaires, séance du mercredi 18 juin 1969, document K00673554, p.38.

²⁰¹ Georges Mundeleer (1921-2001) est député du Parti de la Liberté et du Progrès (PLP) puis du PRL. Docteur en droit, il fut entre 1954 et 1958 membre du cabinet du ministre socialiste Van Acker avant de s'orienter vers le parti libéral. En 1960, il est élu député et devient échevin de la culture d'Ixelles dès 1965. Notons, qu'il se dit allergique à toute considération linguistique. (« Georges Mundeleer », in *Nouvelle Biographie nationale*, Bruxelles, 2010, vol.10, p. ; VAN MOLLE P., *Het Belgisch Parlement, 1884-1972, op. cit.*)

qui avait mobilisé l'adage mendésiste « gouverner c'est choisir » (sans indiquer l'auteur original) pour justifier l'augmentation de la fiscalité auprès des citoyens belges²⁰².

Sous le gouvernement Tindemans II, les conséquences du choc pétrolier génèrent des inquiétudes quant à la capacité belge à assainir ses finances publiques à long terme. Les parlementaires puisent des exemples passés pour alimenter la réflexion. En 1975, Bob Cools²⁰³ craint que la conjoncture n'affecte la dimension démocratique de certaines institutions belges à l'instar du Bureau du Plan considéré de plus en plus comme un instrument politique plutôt que technique. Pour parer cette dérive, il fait appel au souvenir de l'économiste PMF : « Ik herinner mij een boekje dat enkele jaren geleden door de heer Mendès-France werd geschreven, en waarin hij nadacht over een planning, een idee die hij politiek had willen stuwen, en net is deze idee die ik an de Minister ter overweging wil geven »²⁰⁴. En somme, le socialiste belge suggère que le Plan ne soit plus seulement l'outil économique du gouvernement mais aussi celui de l'ensemble du parlement pour que les députés puissent eux-aussi s'exprimer et critiquer les finances de l'Etat à long terme. En 1976, Willy Claes²⁰⁵, aussi membre de l'opposition socialiste, adresse à Tindemans et aux libéraux l'avertissement de Mendès France concernant la lutte à tout prix contre le chômage structurel qui ne peut qu'entraîner, à ses yeux, une inflation inexorable²⁰⁶. Force est de constater que l'homme d'Etat français fait figure d'économiste de référence pour l'ensemble des tendances idéologiques belges, encore longtemps après son passage au pouvoir.

2. *Un champion du pacifisme ?*

Alors que l'expérience Mendès France n'est déjà plus qu'un souvenir dans la longue succession de gouvernements de la IV^e République française, la portée de son action diplomatique continue de se manifester dans les débats parlementaires à chaque discussion concernant la politique étrangère

²⁰² Annales parlementaires, séance du mercredi 2 décembre 1970, document K00691932, p.6.

²⁰³ Bob Cools (né en 1934) est député du parti socialiste flamand. Chercheur universitaire pour le compte du port d'Anvers, il fut élu conseiller communal de la ville en 1971 et se fit remarquer pour sa défense farouche du patrimoine urbain. Il fut également commissaire à la SNCB et directeur de la Sabena. Il est élu député SP en 1974 à la Chambre et à la Communauté culturelle flamande. (*Bob Cools - Vlaams Parlement*, <https://www.vlaamsparlement.be/vlaamse-volksvertegenwoordigers/2259>, consulté le 6 août 2017.)

²⁰⁴ Annales parlementaires, séance du mercredi 17 décembre 1975, document K00742640, p.1380. Traduction : « Je me souviens d'une brochure écrite par M. Mendès-France il y a quelques années, en pensant à un plan, à une idée qu'il voulait pousser politiquement, et c'est cette idée dont je souhaiterais que le ministre tienne compte ».

²⁰⁵ Willy Claes (né en 1938) est député du parti socialiste flamand. Diplômé de science politique et de diplomatie de la VUB, il devient conseiller communal d'Hasselt en 1964. Député SP dès 1968, il est nommé ministre de l'Education en 1972 puis ministre de l'économie en 1973. Il fut parallèlement membre de la Communauté culturelle flamande. Notons qu'il fut impliqué dans plusieurs scandales dont l'affaire Agusta pour laquelle il fut condamné. (NATO, *NATO Secretary General Willy Claes*, http://www.nato.int/cps/en/natohq/who_is_who_7312.htm, consulté le 6 août 2017 ; *Willy Claes - Vlaams Parlement*, <https://www.vlaamsparlement.be/vlaamse-volksvertegenwoordigers/2250>, consulté le 6 août 2017.)

²⁰⁶ Annales parlementaires, séance du mercredi 11 février 1976, document K00743357, p.2073.

belge. Par exemple, dès le 29 novembre 1955, Georges Bohy²⁰⁷ prend la défense de Paul-Henri Spaak face aux attaques de l'opposition, communistes en tête. Cette défense passe par la critique des interventions publiques de Mendès France qui, malgré son retrait politique, poursuit le développement de son initiative d'UEO. Le député socialiste estime que « Les réflexions de M. Mendès France sont d'un pessimisme exagéré » lorsqu'il reproche aux autres ministres européens de ne pas faire le nécessaire pour que la défense européenne se concrétise au plus vite²⁰⁸. Bohy juge même déplacé l'intervention de l'ex-président du Conseil car incapable à l'époque de faire voter la CED à l'Assemblée nationale : « elle l'aurait été s'il y avait mis un peu d'insistance ». Nous retrouvons la rancune tenace des partisans du premier projet de CED, espérance déçue des partisans de la vision européenne de Spaak qui ne pardonnent pas l'issue obtenue par PMF.

Au cours de la même session, c'est aussi l'occasion pour le communiste Jean Terfve d'émettre ses critiques habituelles à l'égard du ministre des affaires étrangères. Le député du PCB aime rappeler les déboires diplomatiques de Spaak au sujet de l'échec relatif de la défense commune européenne : « un petit croc-en-jambes à M. Mendès France, M. Spaak n'a pas hésité »²⁰⁹. Quelques années après, en 1958, lors de la discussion sur le budget annuel du ministère des Affaires étrangères, Terfve continue de militer pour une politique de détente dans le cadre de la guerre froide. Evoquant les exemples étrangers, bien qu'il estime la France comme « soumise sans retenue aux Etats-Unis », il fait état de voix divergentes et respectables qui appellent à s'aligner sur l'opinion publique avide de paix : Pierre Mendès France est à nouveau cité aux côtés de son ex ministre de l'Intérieur, François Mitterrand²¹⁰. Contrairement au reste de l'opinion communiste véhiculée par l'organe du *Drapeau Rouge* entièrement aligné sur la politique de Moscou, Terfve dépasse la haine de son parti à l'égard de l'homme responsable du réarmement allemand pour l'envisager comme une figure du pacifisme en Europe et dans le monde puisqu'il signa notamment la paix en Indochine. Dans les deux cas, que ce soit aux yeux de Bohy ou de Terfve, Mendès France s'insère dans la catégorie Diplomate puisque, sur le dossier précis de la défense européenne, l'homme d'Etat français poursuit son action hors des canaux officiels pour promouvoir l'UEO. Cette position nouvelle n'est pas perçue de manière positive par ses adversaires d'hier qui en faisaient le Syndic de la CED mais qui conforte, en revanche, ceux qui saluaient déjà son action en faveur de la paix au cours du mandat.

²⁰⁷ Georges Bohy (1897-1972) est député socialiste et militant wallon de Charleroi. Juriste, il collabore un temps à *La Wallonie* d'Henri de Man et s'oppose au retour de Léopold III. (DELFORGE P., DESTATTE P. et LIBON M., « Georges Bohy », in *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 2000, vol.1, p. 161.)

²⁰⁸ Annales parlementaires, séance du mardi 29 novembre 1955, document K00541013, p.11-13.

²⁰⁹ *Ibid.*, p.6.

²¹⁰ Annales parlementaires, séance du mardi 21 janvier 1958, document K00561393, p.17.

Nous constatons alors que plus nous nous éloignons de l'époque de l'expérience Mendès France, plus les représentations et réputations du président du Conseil se lissent pour ne retenir que la dimension pacifiste de son action. C'est plutôt la réputation d'Idéologue qui prédomine alors, dans le contexte global de la guerre froide : Mendès France est brandi comme un champion du pacifisme, lui qui avait su restaurer la paix pour la première fois en Europe depuis la seconde guerre mondiale. En 1967, Pierre Wigny, dernier député belge ayant vécu le mandat français durant l'exercice de sa fonction, réanime le souvenir de l'homme d'Etat. Devenu ministre de la Justice et de la Culture française, le social-chrétien répond à une interpellation d'un député libéral (Louis Corbeau) au sujet de l'objectivité d'une émission radio de la RTB sur la guerre du Vietnam. L'inquiétude porte sur les présumées « thèses gaullistes » sous-jacentes au programme, à l'instar du commentaire suivant : « Que la situation pourrisse davantage, dans l'espoir de voir, l'an prochain, accéder à la présidence des Etats-Unis, un homme qui serait une sorte de Mendès-France américain, qui serait disposé, enfin, à négocier une paix, comme le ministre français en 1954, après la première guerre d'Indochine »²¹¹. Wigny apaise son interlocuteur en assurant que la RTB ne sert pas la politique étrangère de la France gaulliste mais que, au contraire, son souci d'objectivité doit embrasser toutes les opinions. Le ministre PSC assure que la Belgique maintient sa propre ligne vis-à-vis du conflit indochinois, ligne qui rejoint justement la volonté pacifiste qui fut celle de Mendès France et non la quête de puissance et de souveraineté prônée par de Gaulle.

En 1979, dans le contexte des « années de plomb », Jean Gol²¹² interpelle le gouvernement Martens I à propos de l'inquiétante montée des milices d'extrême-droite et d'extrême-gauche en Belgique, concrétisée le 25 juin par un attentat à la bombe de la Fraction Armée Rouge allemande (RAF) contre le général Haig, commandant suprême des Forces alliées en Europe. Le député libéral évoque l'actualité des paroles de Mendès-France : « Le danger fasciste ne réside pas dans la force fasciste qui n'existe pas aujourd'hui ; il est dans les insuffisances du régime »²¹³. Comme le chef d'Etat français, Gol appelle le régime démocratique et parlementaire belge à faire preuve de courage civique pour combattre le fascisme et non pas seulement des procédés policiers qui ne font qu'accroître la violence. L'impuissance du parlement belge est comparée à celle de la IVe

²¹¹ Annales parlementaires, séance du jeudi 21 décembre 1967, document K00654958, p.4. Le futur président en question est Richard Nixon qui mettra effectivement fin au conflit la décennie suivante.

²¹² Jean Gol (1942-1995) est député libéral. Docteur en droit de l'ULG et maître conférencier dès 1974, il embrasse d'abord les idéaux socialistes, se revendiquant même du marxisme. Il cofonde le Parti wallon des travailleurs en 1965 avec François Perrin, luttant contre la tendance trotskiste. En 1971, Gol est élu député Rassemblement Wallon de Liège. Sous Tindemans, il est secrétaire d'Etat à l'économie régionale wallonne. Parallèlement, il se rend actif auprès du Centre communautaire laïc juif. Passé au libéralisme, il devient, en 1979, le président du Parti réformateur libéral (PRL). (FURNEMENT J.-F., « Jean Gol », in *Nouvelle Biographie nationale*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 2007, vol.9, p. 201-206 ; DELFORGE P., DESTATTE P. et LIBON M., « Jean Gol », in *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 2000, vol.2, p. 120.)

²¹³ Annales parlementaires, séance du jeudi 18 octobre 1979, document K00781252, p.63

République française tant critiquée par l'historiographie. La dernière occurrence sur la thématique est relevée auprès de Frans Grootjans²¹⁴, en 1982, alors que le député libéral déplore la prolifération nucléaire qui aurait pu être évitée sous Mendès France si la défense européenne avait été concrétisée²¹⁵.

3. *Un style de gouvernement*

François Bédarida définissait la spécificité de l'expérience politique de Mendès France en trois points : « une vision du monde, une méthode de travail, un style de gestion et de communication »²¹⁶. Dans les discussions parlementaires qui précèdent la 1^e Réforme de l'Etat belge, nous observons un foisonnement d'idées qui puisent bien souvent dans les exemples passés. Par exemple, le 25 novembre 1969, Victor Larock²¹⁷ qui était ministre du commerce extérieur durant le mandat de Mendès France et qui fut donc un témoin privilégié de la IV^e République française s'interroge sur l'instabilité des gouvernements belges de la période. La comparaison avec l'ancien système parlementaire français tant décrié est inévitable : « Dans la pratique parlementaire belge le gouvernement ne tombe pas sous les coups d'un Parlement en délire. La pratique veut que les motions de censure ne soient jamais votées et les gouvernements tombent avant par la dislocation interne »²¹⁸. Pourtant, Larock constate le développement d'une pratique du « chantage à la démission » qu'il illustre par la chute de Mendès France lui-même. Il craint que l'ultra-parlementarisme belge ne suive le contre-exemple français des années 1950. Durant le même exercice parlementaire, Wim Geldolf²¹⁹, homologue flamand du parti socialiste, s'exprime sur le projet d'abaissement de l'âge du droit de vote à 18 ans. Plutôt favorable à l'idée, le député mobilise

²¹⁴ Frans Grootjans (1922-1999) est député du parti libéral flamand (PVV). Diplômé en Histoire de l'Université d'Anvers et en Administration des affaires, il travaille d'abord pour le journal *Het Laatste Nieuws* par le biais duquel il entre en contact avec le milieu politique. Il rejoint les libéraux flamands et est élu conseiller provincial d'Anvers entre 1948 et 1954. Il devient alors député libéral, assumant également la fonction de rédacteur en chef de la *Nieuwe Gazet*. En 1966, il est nommé ministre de l'éducation pour réformer l'enseignement secondaire et accède à la présidence du PVV jusqu'à la chute du gouvernement Tindemans en 1977. (PREVENIER W., « Frans Grootjans », in *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, Tielt, 1998. ; VAN MOLLE P., *Het Belgisch Parlement, 1884-1972, op. cit.*)

²¹⁵ Annales parlementaires, séance du jeudi 22 avril 1982, document K00802238, p.1344. Outre le rejet de la CED, c'est l'idée de pool des armements finalement non poursuivie qui rappelle la volonté pacifiste de Mendès France concernant l'utilisation nucléaire.

²¹⁶ BÉDARIDA F., « Pierre Mendès France : un style, une leçon, un héritage », in *Politique étrangère*, vol. 51 (1986), n° 1, p. 85-92.

²¹⁷ Victor Larock (1904-1977) est député du Parti socialiste. Docteur en littérature de l'ULG, il fut l'éditeur de l'organe socialiste *Le Peuple* après la Libération. Dès 1954, il fut ministre du commerce extérieur puis, en 1957, ministre des affaires étrangères sous le gouvernement Van Acker IV. Sous le gouvernement Lefèvre, il fut ministre de l'éducation et de la culture. Larock fut le premier président du Conseil de l'Union Européenne. (VAN MOLLE P., *Het Belgisch Parlement, 1884-1972, op. cit.*)

²¹⁸ Annales parlementaires, séance du mardi 25 novembre 1969, document K00681739, p.24.

²¹⁹ Wim Geldolf (1928-2016) est député du Parti socialiste flamand (SP). Diplômé de philosophie et lettres de la VUB, il devient conseiller communal d'Anvers en 1958 avant d'être élu député SP en 1968. Il fut très actif auprès de la fondation Camille Huysmans. (*Ibid.*)

toutefois la conception de la démocratie par Mendès France, citée en introduction de ce mémoire, en guise d'avertissement à cet élargissement des droits politiques²²⁰.

En 1981, André Bertouille²²¹ s'attaque à la non indexation des barèmes fiscaux au sein de la fonction publique et, au-delà, au modèle égalitaire socialiste. Pour servir un argumentaire sensible aux thèses du *New Public Management* et à la volonté d'accroître la productivité de l'administration, le député libéral n'hésite pas à exploiter la pensée de Mendès France : « Qu'un homme bénéficie d'une sorte de prime à la mesure de ses mérites, non seulement c'est admissible, mais c'est utile... Il est inévitable et d'ailleurs souhaitable que se forment des élites, mais pour empêcher qu'elles ne deviennent des castes, il faut veiller à ce qu'elles se renouvellent »²²². Pour lui, une philosophie de l'égalité est incompatible avec le maintien de la démocratie. En 1990, Jean Gol fait front face aux députés de la Volksunie furieux du subterfuge du roi Baudouin pour éviter la légalisation de l'avortement. Il rappelle la pratique inédite de PMF à l'Assemblée qui ne tint jamais compte des voix communistes en sa faveur au cours de sa législature : « Peu d'hommes politiques ont eu le courage qu'a eu Mendès France sous la IV^e République de calculer sa majorité en décomptant certaines voix qui ne lui faisaient pas honneur. Ce serait pourtant, Monsieur le Premier Ministre, ce que vous devriez faire aujourd'hui à la suite de l'intervention de la Volksunie ! »²²³. La dernière occurrence, en 1996, est encore le fait d'un libéral, Louis Michel²²⁴, qui s'inquiète déjà du désintérêt croissant des citoyens envers la politique et leur dégoût envers les fonctions représentatives entachées de scandales. Il cite les mots de PMF, brûlants d'actualité : « La démocratie est vivante quand les dirigeants assument totalement leurs responsabilités tout en se soumettant au contrôle populaire »²²⁵. Ainsi, plus on avance dans le temps, plus la réputation de Mendès France semble se catégoriser comme Célébrité, c'est-à-dire une personnalité ayant atteint un statut respectable, que l'on s'approprie pour nourrir son propre argumentaire au risque de détourner la signification originale des contenus générés par cet homme d'Etat. Mendès France est ainsi récupéré tant par la gauche que par la droite belge, sa vision de la modernité rejoignant tantôt les idéaux du socialisme tantôt ceux du libéralisme.

²²⁰ Annales parlementaires, séance du mercredi 25 juin 1969, document K00673755, p.95.

²²¹ André Bertouille (né en 1932) est député libéral. Diplômé de droit administratif, il dut secrétaire communal de Commines entre 1951 et 1974. Il fut alors élu sénateur de Tournai jusque 1977 puis député jusque 1995. Il assumait également la fonction de secrétaire d'Etat à la Région wallonne en 1980 et ministre wallon du logement en 1982. (DELFORGE P., DESTATTE P. et LIBON M., « André Bertouille », in *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Namur, Institut Jules Destrée, 2010, vol.IV.)

²²² Annales parlementaires, séance du mercredi 14 janvier 1981, document K00791922, p.803.

²²³ Annales parlementaires, séance du jeudi 19 avril 1990, document K00883426, p.2018.

²²⁴ Louis Michel (né en 1947) est député libéral. Professeur de langues, il fut échevin de Jodoigne dès 1977 puis bourgmestre en 1983. Il fut président du PRL de 1982 à 1990, interrompu par Jean Gol, puis à nouveau en 1995. Il est élu député fédéral dès 1978. (DELWIT P., *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, 3^e éd., Bruxelles, Université de Bruxelles, 2012.)

²²⁵ Annales parlementaires, séance du jeudi 19 septembre 1996, document K01061273, p.12.

Conclusion

Au cours de ce mémoire, nous nous sommes attaché à cerner l'influence potentielle de l'expérience Mendès France auprès des parlementaires belges, fil rouge qui a guidé notre lecture des sources historiques. Par le biais des annales parlementaires, nous avons tenté de desceller les représentations de PMF, sous forme de réputations catégorisées, produites par les députés eux-mêmes ou par l'idéologie de leur parti politique. Notre analyse de l'influence concrète, notion qui englobe des réalités et complexités multiples, s'est matérialisée sous formes de « leçons » délibérément importées du modèle ou contre-modèle français par des acteurs politiques belges sensibles aux modes de fonctionnement de l'Etat voisin. Ces *Lesson Drawings* constituent des preuves factuelles de l'influence d'un certain style de gouvernement Mendès France dans le processus décisionnel de la Belgique. Là où la politique étrangère, sous la direction de Spaak, s'aligne explicitement sur la volonté française pour un vote aussi grave que celui du réarmement de l'Allemagne, ennemie d'hier, certains élus belges en viennent à s'interroger sur l'autonomie diplomatique même du Royaume étouffée par les « grands Etats ». En cherchant à ménager ses alliés, la Belgique ne risque-t-elle pas de voir l'Europe se construire sans qu'elle ne soit jamais consultée ? Les inquiétudes sont nombreuses mais tous reconnaissent à Mendès France, Curateur ou Syndic des maux français, le mérite d'avoir enfin fixé le sort de la défense européenne. L'influence d'un tel personnage se manifeste également dans le quotidien des citoyens Belges puisque l'originalité de sa lutte antialcoolique génère des émules dans la production législative du parlement belge. L'adoption des projets libéraux ont illustré les transferts de politique malgré des appropriations divergentes de l'action de PMF. Ce sont justement ces appropriations différenciées qui perpétuent le souvenir d'une telle figure politique dans les débats de la Chambre. Dans un système de représentation lissé par le temps et la brièveté d'un passage remarqué au pouvoir, les députés se souviennent davantage de l'économiste de talent, du pacifiste convaincu et de l'instigateur d'une nouvelle manière de gouverner, le mendésisme. Erigé en Célébrité politique mobilisée en Belgique par toutes les tendances, Pierre Mendès France a laissé une empreinte tangible et durable dans les archives parlementaires de l'Etat voisin. Ce mémoire, limité par la maigreur des voies d'accès à la réalité passée, n'avait pas la prétention exhaustive de dresser l'image invariable qu'aurait l'ensemble des députés de PMF mais plutôt une série de représentations, parfois complémentaires, parfois contradictoires, construites par le débat politique et nourrissant un imaginaire collectif. Afin de soumettre notre catégorisation à la comparabilité, il serait judicieux d'étendre l'étude à d'autres figures politiques françaises susceptibles d'avoir influencé voire d'influencer encore l'activité parlementaire en Belgique, en raison des liens étroits qui unissent ces deux Etats.

Bibliographie

1. Sources

1.1. Annales parlementaires

Nous avons dépouillé, de manière exhaustive, l'ensemble des annales parlementaires contemporaines de l'expérience gouvernementale Mendès France (de juin 1954 à janvier 1955). Nous ne spécifions ici que les documents qui se sont avérés les plus pertinents pour notre propos. Quant aux sources parlementaires postérieures à 1955, nous référençons uniquement celles qui évoquent Pierre Mendès France.

Annales parlementaires, séance du 23 juin 1954, document K00522351.

Annales parlementaires, séance du 24 juin 1954, document K00522381.

Annales parlementaires, séance du 9 novembre 1954, document K00531086.

Annales parlementaires, séance du 25 novembre 1954, document K00531236.

Annales parlementaires, séance du 30 novembre 1954, document K00531259.

Annales parlementaires, séance du 9 décembre 1954, document K00531389.

Annales parlementaires, séance du 22 décembre 1954, document K00531540.

Annales parlementaires, séance du 11 janvier 1955, document K00531595.

Annales parlementaires, séance du 13 janvier 1955, document K00531625.

Annales parlementaires, séance du 26 janvier 1955, document K00531731.

Annales parlementaires, séance du 24 février 1955, document K00532220.

Annales parlementaires, séance du 17 mars 1955, document K00532454.

Annales parlementaires, séance du 29 novembre 1955, document K00541013 (Projet de loi).

Annales parlementaires, séance du 9 mai 1956, document K31600132.

Annales parlementaires, séance du 6 juin 1957, document K00552514.

Annales parlementaires, séance du 14 novembre 1957, document K00560809.

Annales parlementaires, séance du 21 janvier 1958, document K00561393.

Annales parlementaires, séance du 17 mars 1959, document K00571758.

Annales parlementaires, séance du 13 janvier 1960, document K00581682.

Annales parlementaires, séance du 21 décembre 1967, document K00654958.

Annales parlementaires, séance du 18 juin 1969, document K00673554.

Annales parlementaires, séance du 25 novembre 1969, document K00681739.

Annales parlementaires, séance du 25 juin 1969, document K00673755.

Annales parlementaires, séance du 2 décembre 1970, document K00691932.
Annales parlementaires, séance du 25 mai 1972, document K00702139.
Annales parlementaires, séance du 27 décembre 1975, document K00742640.
Annales parlementaires, séance du 11 février 1976, document K00743357.
Annales parlementaires, séance du 18 octobre 1979, document K00781252.
Annales parlementaires, séance du 14 janvier 1981, document K00791922.
Annales parlementaires, séance du 22 avril 1982, document K00802238.
Annales parlementaires, séance du 19 avril 1990, document K00883426.
Annales parlementaires, séance du 19 septembre 1996, document K01061273.

1.2. Sondages

INSTITUT UNIVERSITAIRE D'INFORMATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE (INSOC),
La révision de la loi sur l'alcool, Bruxelles, Parc Léopold, vol.10, 1955.

INSTITUT UNIVERSITAIRE D'INFORMATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE (INSOC),
Les accords de Paris et le réarmement de l'Allemagne, Bruxelles, Parc Léopold, vol.10, 1955.

1.3. Sources éditées

MENDÈS FRANCE P., *La politique soumise à l'intelligence : correspondances croisées, 1953-1981*, Paris, Robert Laffont, 2011.

MENDÈS FRANCE P., *Dire la vérité. Causeries du Samedi*, Tallandier, 2007.

MENDÈS FRANCE P., *Choisir. Conversations avec Jean Bothorel*, Rééd., Paris, Fayard, 2006.

MENDÈS FRANCE P., *Oeuvres complètes : S'engager (1922-1943)*, Paris, Gallimard, vol.1, 1984.

SOUTOU J.-M., « Portrait de Pierre Mendès France », in *Commentaire*, (2011), no 3, p. 705.

SPAAK P.-H., *Combats inachevés. [Tome] 2, De l'espoir aux déceptions*, Paris, Fayard Bruxelles, 1969.

1.4. Sources inédites

Archives de la Fondation Spaak, document 5846, non daté.

Archives de la Fondation Spaak, document 5888, 16 août 1954.

Archives de la Fondation Spaak, document 5969, non daté.

Archives de la Fondation Spaak, document 6059, 30 juin 1954.

2. Travaux

2.1. Méthodologie

BENSON D. et JORDAN A., « What Have We Learned from Policy Transfer Research? Dolowitz and Marsh Revisited », in *Political Studies Review*, vol. 9 (2011), n° 3, p. 366–378.

BERELSON B., *Content Analysis in Communication Research*, New York, Hafner, 1952.

BOULLIER D. et LOHARD A., *Médiologie des réputations - Journées d'étude : Vers une sociologie des réputations*, Amiens, HAL, 2013.

BOULLIER D. et LOHARD A., *Opinion Mining et Sentiment Analysis : méthodes et outils*, Paris, Open Editions Press, 2012.

CHARAUDEAU P., « L'argumentation dans une problématique d'influence », in *Argumentation et Analyse du Discours*, (2008), n° 1, p. 1-16.

CHAUVIN P.-M., « La sociologie des réputations », in *Communications*, (13 novembre 2013), n° 93, p. 131-145.

DOLOWITZ D. et MARSH D., « Who Learns What from Whom: a Review of the Policy Transfer Literature », in *Political Studies*, vol. 44 (1996), n° 2, p. 343-357.

DOLOWITZ D. et MARSH D., « The Future of Policy Transfer Research », in *Political Studies Review*, vol. 10 (2012), n° 3, p. 339–345.

DOLOWITZ D. et MARSH D., « Learning from Abroad: The Role of Policy Transfer in Contemporary Policy-Making », in *Governance*, vol. 13 (2000), n° 1, p. 5–23.

DUSSAUGE-LAGUNA M.I., « On The Past and Future of Policy Transfer Research: Benson and Jordan Revisited », in *Political Studies Review*, vol. 10 (2012), n° 3, p. 313–324.

EVANS M., « At the Interface Between Theory and Practice - Policy Transfer and Lesson Drawing, Learning From Comparative Public Policy: a Practical Guide », in *Public Administration*, vol. 84 (2006), n° 2, p. 479–489.

FINE G.A., « Reputational Entrepreneurs and the Memory of Incompetence: Melting Supporters, Partisan Warriors, and Images of President Harding », in *American Journal of Sociology*, vol. 101 (1996), n° 5, p. 1159–1193.

LANNEAU C., « Voisinage et représentations : La Belgique francophone et la France, du Front populaire à la guerre froide », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, (2010), n° 1, p. 3.

LANNEAU C., *Où va la France? L'image de la France et de sa puissance en Belgique francophone (1944-1951)*, Thèse de Doctorat en Histoire contemporaine, Université de Liège, 2006.

LOWERY D. et ROSE R., « Lesson-Drawing in Public Policy », in *Journal of Public Administration Research and Theory*, vol. 5 (1995), n° 2, p. 259–268.

MATTELART A., *Histoire des théories de la communication*, 3e éd., Paris, La Découverte, 2007.

RAGOUET P., « Les controverses scientifiques révélatrices de la nature différenciée des sciences ? Les enseignements de l'affaire benveniste », in *L'Année sociologique*, (2013), n° 2, p. e35.

- ROSE R., *Learning From Comparative Public Policy: A Practical Guide*, Taylor & Francis, 2005.
- ROSE R., « What is Lesson-Drawing? », in *Journal of Public Policy*, vol. 11 (1991), n° 1, p. 3-30.
- WEBER M., *Le savant et le politique*, Paris, Union Générale d'Éditions, 1963.

2.2. Outils de travail (permettant notamment l'identification des acteurs)

- AVRIL P. et VINCENT G., *La IV^{ème} République : Histoire et société*, Paris, MA éditions, 1988.
- BAETEMAN G., « Albert Lilar », in *Nationaal Biografisch Woordenboek*, Bruxelles, Koninklijke Vlaamse Academiën, 2005, vol.XVII.
- BERTONCINI Y., *Dictionnaire critique de l'Union européenne*, Paris, Armand Colin, 2008.
- CARCOB, *Jean Terfve (1909-1978)*, Bruxelles, CARCOB, 2011.
- CUVELIER J.-P., « *Le Pourquoi Pas ?* ». *Monographie*, Mémoire de Licence en Journalisme, ULB, Bruxelles, 1982.
- DARD O. et GRUNEWALD M., *Charles Maurras et l'étranger - L'étranger et Charles Maurras: L'Action française - culture, politique, société II*, Peter Lang, 2009.
- DEBRUYNE E., *C'était Tégal: un réseau de renseignements en Belgique occupée, 1940-1944*, Bruxelles, Editions Labor, 2003.
- DEGRYSE C., *Dictionnaire de l'Union européenne : Politiques, institutions, programmes*, 2e éd., Paris, De Boeck Université, 1998.
- DELFORGE P., DESTATTE P. et LIBON M., « André Bertouille », in *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Namur, Institut Jules Destrée, 2010, vol.IV.
- DELFORGE P., DESTATTE P. et LIBON M., « Fernand Massart », in *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 2000, vol.2, p. 1081-1082.
- DELFORGE P., DESTATTE P. et LIBON M., « Georges Bohy », in *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 2000, vol.1, p. 161.
- DELFORGE P., DESTATTE P. et LIBON M., « Henri Pierret », in *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Namur, Institut Jules Destrée, 2010, vol.4.
- DELFORGE P., DESTATTE P. et LIBON M., « Jean Gol », in *Encyclopédie du Mouvement wallon*, Charleroi, Institut Jules Destrée, 2000, vol.2, p. 120.
- DELWIT P., *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, 3e éd., Bruxelles, Université de Bruxelles, 2012.
- DENUIT D., « Entretien avec le baron Kronacker, ancien ministre des Approvisionnement », in *Le Soir*, (4 janvier 1973).
- DUCARME B., « Le financement de la résistance armée en Belgique 1940-1944 », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 476-477 (1970), n° 11-12, p. 1-62.
- DUMOULIN M., *La construction européenne en Belgique, (1945-1957) : Aperçu des sources*, Louvain-La-Neuve, CIACO, 1988.
- EYSKENS G., *Gaston Eyskens. Mémoires*, CRISP, 2013.

- FURNEMENT J.-F., « Jean Gol », in *Nouvelle Biographie nationale*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 2007, vol.9, p. 201-206.
- GERBET P., BOSSUAT G., GROSOBOIS T. et BARNAVI É., *Dictionnaire historique de l'Europe unie*, Bruxelles, André Versaille, 2009.
- GOTOVITCH J., *Avocat, chef partisan, député, ministre, Jean Terfve, un « prince » communiste ?*, Bruxelles, CARCOB, 2014.
- JACOBS C., *Introduction aux sources et à la bibliographie relatives aux mouvements européens : (1945-1969)*, Mémoire (Sciences du livre et sciences documentaires), inédit, ULG, Liège, 1994.
- JADOULLE J.-L., *Chrétiens modernes ? Les engagements des intellectuels catholiques « progressistes » en Belgique francophone (1945-1958)*. « La Relève », « La Revue Nouvelle » et l'équipe belge de « Témoignage Chrétien », Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant, 2003.
- LIÉNART J., *Inventaire des papiers de Pierre Wigny (1950-1970)*, Bruxelles, Archives générales du Royaume, 2015.
- NATO, *NATO Secretary General Willy Claes*, http://www.nato.int/cps/en/natohq/who_is_who_7312.htm, consulté le 6 août 2017.
- PREVENIER W., « Frans Grootjans », in *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, Tielt, 1998.
- PRÉVOTAT J. et VAVASSEUR-DESPERRIERS J., *Les chrétiens modérés en France et en Europe (1870-1960)*, Presses Universitaires Septentrion, 2013.
- SEBERECHTS F., « Herman Wagemans », in *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, Tielt, 1998.
- SIRINELLI J.-F., *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXe siècle*, Paris, PUF, 1995.
- STENMANS A. et CHARLIER J., « Wigny (Pierre Louis Jean Joseph) Baron », in *Biographie Belge d'Outre-Mer*, Bruxelles, Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer, 2015, vol.IX, p. 433-440.
- STRUYE P., JACQUEMYNS G. et GOTOVITCH J., *La Belgique sous l'occupation allemande, 1940-1944*, Editions Complexe, 2002.
- VAN MOLLE P., *Het Belgisch Parlement, 1884-1972*, Antwerpen, Standaard, 1972.
- VAN SOLINGE J., « M-A Pierson est décédé », in *Le Soir*, (6 septembre 1988).
- WOUTERS N., *Oorlogsburgemeesters 40/44: lokaal bestuur en collaboratie in België*, Lannoo Uitgeverij, 2004.
- « Les mouvements de la paix en Belgique », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, (30 novembre 2014), n° 240, p. 1-28.
- « Georges Mundeleer », in *Nouvelle Biographie nationale*, Bruxelles, 2010, vol.10.
- Paul Kronacker, Inventaris van het archief (1919-1985)*, Gent, Liberaal Archief, 2007.
- Documents diplomatiques français. 1958*, Paris, Imprimerie Nationale, vol.2, 1993.
- « Le phénomène « relève » », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, (1975), n° 36, p. 1.

Bob Cools - Vlaams Parlement, <https://www.vlaamsparlement.be/vlaamse-volksvertegenwoordigers/2259>, consulté le 6 août 2017.

Willy Claes - Vlaams Parlement, <https://www.vlaamsparlement.be/vlaamse-volksvertegenwoordigers/2250>, consulté le 6 août 2017.

2.3. Concernant l'Histoire de Belgique

2.3.1. Généralités

DELWIT P., PILET J.-B. et HAUTE E. van, *Les partis politiques en Belgique*, 3e éd., Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2011.

DEPRAETERE H. et DIERICKX J., *La Guerre froide en Belgique*, Bruxelles, Éditions EPO, 1986.

DEPREZ A., *L'union belge pour la défense de la paix et son impact: Liège, 1948-1969.*, Mémoire de Licence en Histoire, Université de Liège, Liège, 1988.

DUCHENNE G. et DUJARDIN V., *Paul van Zeeland et les questions politiques et économiques de son temps*, Louvain-la-Neuve, Institut d'études européennes, vol.8, 2001.

DUJARDIN V. et DUMOULIN M., *Nouvelle histoire de Belgique. : 1950-1970, l'union fait-elle toujours la force ?*, Bruxelles, Le Cri, 2008.

FALONY R., *Le Parti socialiste: un demi-siècle de bouleversements*, Luc Pire Editions, 2006.

MABILLE X., *Nouvelle histoire politique de la Belgique*, Bruxelles, CRISP, 2011.

MABILLE X., *La Belgique depuis la Seconde guerre mondiale*, Bruxelles, CRISP, 2003.

STEPHANY P., *Nos années cinquante : Une histoire (belge) de l'après-guerre.*, Paris, Duculot, 1987.

2.3.2. La Belgique et l'Europe

DUCHENNE G., *Visions et projets belges pour l'Europe. De la Belle Epoque aux Traités de Rome (1900-1957)*, Bruxelles, Peter Lang, vol.22, 2001.

DUMOULIN M., *La Belgique et les débuts de la construction européenne de la guerre aux traités de Rome*, Louvain-la-Neuve, CIACO, 1987.

DUMOULIN M., DUCHENNE G. et VAN LAER A., *La Belgique, les petits Etats et la construction européenne: actes du colloque de clôture de la VIIe Chaire Glaverbel d'études européennes : 2001-2002 (Louvain-la-Neuve les 24,25 et 26 avril 2002)*, Bruxelles, Peter Lang, 2004.

HENTENRYK G.K., « La Belgique et le plan Marshall ou les paradoxes des relations belgo-américaines à la reconstruction de l'Europe », in *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 71 (1993), no 2, p. 290-353.

MUNSTER J.-F., *Les mouvements européens en Belgique de 1950-1954*, UCL, Louvain-la-Neuve, 1998.

TORDEURS N., *Naissance des mouvements européens en Belgique (1946-1950)*, New York, Peter Lang, 2000.

2.3.3. Thèmes franco-belges

AUBERT F., « La politique étrangère de la Belgique de 1954 à 1958 vue par les diplomates français », in *Courrier hebdomadaire du CRISP*, (2008), n° 1973, p. 5-48.

GIRARD A., « La législation sur la vente de l'alcool et l'opinion en Belgique », in *Population*, vol. 5 (1950), n° 4, p. 758-759.

GONFROID C., *Le monde catholique belge face à la Communauté Européenne de Défense (octobre 1950 – septembre 1954)*, Mémoire de Licence en Histoire, UCL, 1985.

JUNGLING P., *L'opinion publique belge et la Communauté Européenne de Défense (1950-1954)*, Mémoire de Licence en Histoire, Université de Liège, 1984.

KERCHOVE M. van de, *Le droit sans peines : aspects de la dépenalisation en Belgique et aux Etats-Unis*, Publications Fac St Louis, 1987.

LANNEAU C., « Voisinage et représentations : La Belgique francophone et la France, du Front populaire à la guerre froide », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, (2010), n° 1, p. 3.

LANNEAU C., *L'inconnue française : la France et les Belges francophones, 1944-1945*, Peter Lang, 2008.

LANNEAU C., *Où va la France? L'image de la France et de sa puissance en Belgique francophone (1944-1951)*, Thèse de Doctorat en Histoire contemporaine, Université de Liège, 2006.

LENTACKER F., *La frontière franco-belge : étude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie de relations*, Lille, René Giard, 1974.

VAN LAER A., *De houding van België ten opzichte van de Europese Defensie Gemeenschap (1952-1954) : regering en parlement*, Leuven, KUL, 1967.

2.4. Concernant l'Histoire de France

2.4.1. Généralités

ALLAIN J.-C., « La moyenne puissance aux XX siècle », in *Études internationales*, vol. 22 (1991), no 2, p. 445.

BORNE D., *Histoire de la société française depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 1998.

FRANK R., *La hantise du déclin. Le rang de la France, 1920-1960 : finances, défense et identité nationale*, Paris, Belin, 1994.

GOETSCHER P. et LOYER E., *Histoire culturelle de la France : de la Belle Époque à nos jours*, 4e éd., Paris, Armand Colin, 2011.

GOGUEL F., *La politique en France*, 8e éd., Paris, Armand Colin, 1980.

HITCHCOCK W., *France restored. Cold war diplomacy and the quest for leadership in Europe, 1944-1954*, Londres, The University of North Carolina Press, 1998.

MILZA P. et BERSTEIN S., *Histoire de la France au XXe siècle, 1930-1958*, Paris, Tempus Perrin, 2009.

SIRINELLI J. (directeur de la publication), VANDENBUSSCHE R. (collaborateur) et VAVASSEUR-DESPERRIERS J. (collaborateur), *La France de 1914 à nos jours*, 3e éd., Paris, PUF - Presses Universitaires de France, 1997.

SOUTOU G.-H., « Le deuil de la puissance (1914-1958) », in *Histoire de la diplomatie française*, Paris, Perrin, 2005.

2.4.2. La France et l'Europe

BARIETY J., « La décision de réarmer l'Allemagne, l'échec de la Communauté Européenne de Défense et les accords de Paris du 23 octobre 1954 vus du côté français », in *Revue belge de philologie et d'histoire*, vol. 71 (1993), no 2, p. 354-383.

BOSSUAT G., *Faire l'Europe sans défaire la France : 60 ans de politique d'unité européenne des gouvernements et des présidents de la République française (1943-2003)*, Bruxelles, Peter Lang, 2005.

BOSSUAT G., *La France, l'aide américaine et la construction européenne : 1944-1954*, Paris, Ministère de l'économie et des finances - Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1992.

BOSSUAT G., « La vraie nature de la politique européenne de la France (1950-1957) », in *Die europäische Integration vom Schuman-Plan bis zu den Verträgen von Rom (Beiträge des Kolloquiums in Luxemburg – 17- 19/5/1989)*, , no 1989, p. 191-230.

BUTON P., « La CED, l'Affaire Dreyfus de la Quatrième République? », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, (2004), no 84, p. 43–59.

DE LARMINAT F., « Les vaines tentatives d'établissement d'une défense européenne. L'impossible CED ou de l'UO à l'UEO », in *L'Alliance atlantique et l'OTAN (1949-1999). Un demi-siècle de succès*, Bruxelles, Bruylant, 1999, p. 69-82.

DU RÉAU E., « La création de l'Union européenne occidentale (UEO) et son devenir », in *Pierre Mendès France et le rôle de la France dans le monde. Actes du colloque à l'Assemblée nationale, 10 et 11 janvier 1991*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1991, p. 25-38.

DUMOULIN M., *La Communauté Européenne de Défense, leçons pour demain?*, Bruxelles, Peter Lang, vol.15, 2000.

GERBET P., *La France et l'intégration européenne : essai d'historiographie*, New York, Peter Lang, 1995.

MORIN G., « Les oppositions socialistes à la CED : les acteurs du débat », in *Les cahiers Irice*, vol. 4 (1 décembre 2009), no 2, p. 83-100.

SANDERSON C., *L'impossible alliance ? France, Grande-Bretagne, et défense de l'Europe, 1945-1958*, Publications de la Sorbonne, 2003.

2.4.3. La IV^e République

AVRIL P. et VINCENT G., *La IV^e République : Histoire et société*, Paris, MA éditions, 1988.

CAUCHY P., *La IV^e République*, Paris, PUF, 2004.

CHAPSAL J., « La France systématique ou quelques études sur la France de la IV^e République », in *Revue française de science politique*, vol. 8 (1958), no 1, p. 148–159.

DALLOZ J., *La IV^e République*, Paris, Le Seuil, 1996.

DUHAMEL E., *Histoire politique de la IV^e République*, Paris, La Découverte, 2000.

ELGEY G., *Histoire de la IV^e République. 3^e partie, La République des tourmentes, 1954-1959.*, Paris, Fayard, vol.1, 1992.

PONDAVEN P., *Le Parlement et la politique extérieure sous la 4^e République*, Paris, PUF, 1973.

RIOUX J.-P., *La France de la IV^e République. Tome 2, L'expansion et l'impuissance : 1952-1958*, Paris, Editions du Seuil, 1983.

RIOUX J.-P., *La France de la IV^e République. Tome 1, L'ardeur et la nécessité : 1944-1952*, Paris, Editions du Seuil, 1980.

SOMMER R., « Paix et Liberté : la Quatrième République contre le PC », in *L'Histoire*, (1981), no 40, p. 26-35.

2.5. Concernant Pierre Mendès France

BANTIGNY L., « Pierre Mendès France et les jeunes. “Leur soutien est ce que j'ai de plus précieux” », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 63 (2001), no 1, p. 148-154.

BECKER J., SIMON C. et LOIGNON J., « Pierre Mendès France et le communisme, le parti communiste et Pierre Mendès France », in *Pierre Mendès France et le mendésisme. L'expérience gouvernementale 1954-1955 et sa postérité*, Paris, Fayard, 1985, p. 59-70.

BÉDARIDA F., « Pierre Mendès France : un style, une leçon, un héritage », in *Politique étrangère*, vol. 51 (1986), no 1, p. 85-92.

BÉDARIDA F. et RIOUX J.-P., *Pierre Mendès France et le mendésisme. L'expérience gouvernementale 1954-1955 et sa postérité*, Paris, Fayard, 1985.

BIRNBAUM P., *Un mythe politique : « La république juive » : de Léon Blum à Pierre Mendès France*, Paris, Arthème Fayard, 1988.

BOSSUAT G., SAUL S., HESSEL S., KAHN M., WEIL G. et GEISSMAN P., « Débat : Pierre Mendès France et les relations internationales », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 63 (2001), no 1, p. 53-57.

BUSSCHAERT I., « Les questions militaires et stratégiques dans la pensée et l'action de Pierre Mendès France », in *Pierre Mendès France et le rôle de la France dans le monde. Actes du colloque à l'Assemblée nationale, 10 et 11 janvier 1991*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1991, p. 153-170.

CHATRIOT A., *Pierre Mendès France: Pour une République moderne*, Paris, Armand Colin, 2015.

COLLOVALD A., « Le verre de lait de Pierre Mendès France ou l'oubli des origines politiques », in *La santé dans tous ses états*, Biarritz, Atlantica, 2000, p. 35-54.

CREMIEUX-BRILHAC J.-L., « Modernité de Mendès France. Pour une politique de la recherche scientifique », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 63 (2001), no 1, p. 133-135.

D'HEUR M., *Réception et image de Pierre Mendès France dans la presse belge francophone (juin 1954 - février 1955): une éclaircie dans le sombre ciel français ?*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire contemporaine, s. d. de Mme la Professeure C. Lanneau, Liège, 2016.

DANIEL J. et LACOUTURE J., *Le Citoyen Mendès France. Quinze témoignages*, Paris, Le Seuil, 1992.

- DARD O., *Le rendez-vous manqué des relèves des années 30*, Paris, PUF, 2002.
- DARD O. et DESCHAMPS É., *Les relèves en Europe d'un après-guerre à l'autre: racines, réseaux, projets et postérités*, Peter Lang, 2008.
- DE TARR F., *The french radical party : from Herriot to Mendès-France*, Oxford, Oxford University Press, 1961.
- GROSSER P., « La politique indochinoise de Pierre Mendès France après les accords de Genève », in *Relations internationales*, (2011), no 2, p. 59.
- GUILLEN P., « Pierre Mendès France et l'Allemagne », in *Pierre Mendès France et le rôle de la France dans le monde. Actes du colloque à l'Assemblée nationale, 10 et 11 janvier 1991*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1991, p. 39-54.
- HORRUT C. et MAZURIEN R., *Pierre Mendès France, c'était demain. République et humanisme*, Bordeaux, Elytis, 2004.
- INSTITUT PIERRE MENDÈS FRANCE, *Pierre Mendès France et la démocratie locale. Actes du colloque du Conseil général de l'Eure, 28-29 novembre 2002*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005.
- INSTITUT PIERRE MENDÈS FRANCE, *Pierre Mendès France et la modernité. Actes du colloque de l'Assemblée Nationale, 15 juin 2001*, Matériaux-BDIC, 2001.
- INSTITUT PIERRE MENDÈS FRANCE, *Ethique et démocratie : l'exemple de Pierre Mendès France. Actes du colloque de Grenoble, 17-18 octobre 1997*, Le Cherche Midi, 1998.
- INSTITUT PIERRE MENDÈS FRANCE, *Pierre Mendès France et l'esprit républicain, suivi de Pierre Mendès France. Un destin politique. Actes des colloques de Tel Aviv et de l'Assemblée Nationale, 8-10 novembre 1992 et 17 juin 1994*, Le Cherche Midi, 1996.
- INSTITUT PIERRE MENDÈS FRANCE, *Pierre Mendès France et le rôle de la France dans le monde. Actes du colloque à l'Assemblée nationale, 10 et 11 janvier 1991*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1991.
- INSTITUT PIERRE MENDÈS FRANCE, *Pierre Mendès France et la morale en politique. Actes du colloque de Grenoble, octobre 1989*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1990.
- INSTITUT PIERRE MENDÈS FRANCE, *Pierre Mendès France et l'économie : Pensée et action. Actes du colloque de l'Assemblée Nationale, 11 et 12 janvier 1988*, Paris, Odile Jacob, 1989.
- JAULMES S., *Pierre Mendès France et la réorientation de la politique étrangère française : l'expérience gouvernementale (18 juin 1954-5 février 1955)*, Mémoire en Histoire contemporaine de Maîtrise s.d.des Pr Robert Franck et J.M. Delaunay, Paris I - Sorbonne, 2000.
- LACOUTURE J., *Pierre Mendès France*, Paris, Editions du Seuil, 1981.
- MARTINET G., « Pierre Mendès France et le socialisme », in *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, vol. 63 (2001), no 1, p. 61-65.
- NICOLET C., *Pierre Mendès France ou le métier de cassandra*, Paris, René Julliard, 1959.
- RÉMOND R., *Les catholiques et Mendès France*, Paris, La Vie, 1982.

RIEU P., *La Presse catholique face à Pierre Mendès France (1953-1956) ou l'évolution du comportement politique des chrétiens*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire contemporaine, s. d. de MM les Professeurs A. Prost et Mme L. Le Van, Paris I - Sorbonne, 1990.

RIZZO J.-L., *Mendès France ou la rénovation en politique*, Presses de la Fondation Nationale des sciences politiques, 1993.

ROUSSEL E., *Pierre Mendès France*, Paris, Gallimard, 2007.

SCHLESINGER M., « The Development of the Radical Party in the Third Republic: The New Radical Movement, 1926-32 », in *The Journal of Modern History*, vol. 46 (1974), no 3, p. 476–501.

STASSE F., *La morale de l'histoire : Mitterrand-Mendès France, 1943-1982*, Seuil, 1994.

WINOCK M., *Pierre Mendès France*, Paris, Bayard, 2005.

WOLFF J., « Pierre Mendès France, Une politique économique », in *Les Cahiers de l'IHTP*, (octobre 1985), no 1, p. 1-80.

« Mendès France. Du mythe à l'héritage », in *Humanisme, revue des Francs-Maçons du Grand Orient de France*, (septembre 2007), no 278, p. 33-81.

3. Sites internet

Archives du blog | Institut Pierre Mendès France, <http://www.mendes-france.fr/archives/>, consulté le 31 juillet 2017.

Archives Paul-Henri Spaak | Bibliothèques ULg, <http://lib.ulg.ac.be/fr/content/archives-paul-henri-spaak>, consulté le 31 juillet 2017.

Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe (CVCE), <http://www.cvce.eu/>, consulté le 25 novembre 2016.

Historical Archives of the European Union • European University Institute, <http://www.eui.eu/Research/HistoricalArchivesOfEU/Index.aspx>, consulté le 7 décembre 2016.

Institut Pierre Mendès France | Biblio sur PMF, <http://www.mendes-france.fr/bibliographie-sur-pmf/>, consulté le 12 mai 2017.

Institut Pierre Mendès France | « La démocratie est d'abord un état d'esprit », <http://www.mendes-france.fr/>, consulté le 31 mars 2017.

Annexes

Biographie de Pierre Mendès France

Nous n'avons pas jugé nécessaire d'inclure dans le corps de notre texte une biographie de Pierre Mendès France afin de ne pas alourdir de faits historiques supplémentaires notre analyse. Toutefois, nous estimons opportun d'ajouter une telle mise au point en annexe pour éclairer le lecteur moins familier sur le riche parcours de la figure politique française avant qu'elle n'accède au pouvoir.

Pierre Isaac Isidore Mendès France est né le 11 janvier 1907 à Paris. Son ascendance judéo-portugaise fut d'ailleurs l'objet d'une focalisation malsaine et parfois virulente de la part de ses opposants politiques tout au long de sa carrière, de même que son appartenance à l'organisation franc-maçonnique, éternelle représentation de l'anti-France²²⁶. Mendès France reçoit un enseignement de type « moderne » pour la III^e République, ce qui signifie dépourvu de latin et de grec²²⁷. En 1923, il entame un cursus de juriste à la faculté de droit de Paris, voie la plus sûre et la plus empruntée par les hommes de pouvoir de l'époque²²⁸. Parallèlement, il s'inscrit à l'École libre des sciences politiques où il va développer un vif intérêt pour la chose publique, suivant aussi à la Sorbonne des cours d'histoire moderne et contemporaine ainsi que de sociologie et géographie. Au cours de son cursus, il assiste à son premier « meeting » politique où il découvre Edouard Herriot, figure radicale qui le bouleverse et dont le discours sur la paix et le désarmement le séduit profondément. A partir de cet instant, PMF adhère aux idéaux du parti radical, mouvance progressivement de gauche très active sous la III^e République et caractérisée par son anticléricalisme virulent et son rejet du marxisme²²⁹. Dès 1926, Mendès France devient secrétaire général de la Ligue d'Action Universitaire Républicaine et Socialiste (LAURS) de tendance radicale et antifasciste, luttant à la fois contre l'Action française et la gauche communiste. En somme, Mendès France est un pur produit du phénomène européen de l'entre-deux-guerres qualifié de « nouvelles relèves » et de « troisième voie » par l'historien Olivier Dard et qui tente de dégager des alternatives politiques et sociétales à la montée des extrémismes fascistes et communistes²³⁰.

²²⁶ CHATRIOT A., *Pierre Mendès France, op. cit.*, p. 21. D'après une lettre privée signée PMF en 1978, ses activités maçonniques auraient toujours été limitées par sa charge de travail politique.

²²⁷ BÉDARIDA F. et RIOUX J.-P., *Pierre Mendès France et le mendésisme. L'expérience gouvernementale 1954-1955 et sa postérité*, Paris, Fayard, 1985, p. 439-451.

²²⁸ ROUSSEL E., *Pierre Mendès France, op. cit.*, p. 32.

²²⁹ SCHLESINGER M., « The Development of the Radical Party in the Third Republic: The New Radical Movement, 1926-32 », in *The Journal of Modern History*, vol. 46 (1974), n° 3, p. 476-501.

²³⁰ DARD O., *Le rendez-vous manqué des relèves des années 30*, Paris, PUF, 2002 ; DARD O. et DESCHAMPS É., *Les relèves en Europe d'un après-guerre à l'autre, op. cit.*

A 19 ans, Mendès France est déjà licencié en sciences politiques et en droit qu'il prolonge jusque 21 ans par une thèse critique sur la politique financière de Raymond Poincaré, président du Conseil depuis 1926. Il y développe déjà les grandes lignes de son programme économique : sa lutte inconditionnelle pour une stabilisation du franc, la maîtrise de l'inflation mais aussi la protection de la propriété privée et de la liberté des échanges pourtant associée à un Etat régulateur et garant des travailleurs²³¹. PMF est un représentant du courant « Jeunes-Turcs » interne au parti radical, tentative de modernisation de la doctrine du parti et des institutions de la III^e République vers davantage de réformes en faveur d'un libéralisme économique et d'un fédéralisme européen notamment²³². En 1930, PMF s'inscrit au barreau d'Evreux et s'installe dans le village de Louviers où il épouse en 1933 Lily Cicurel, amie d'origine égyptienne, et devient maire dès 1935²³³. C'est donc dans le département de l'Eure qu'il débute véritablement sa carrière politique. Mendès France se présente aux élections législatives de 1932 qu'il remporte au second tour avec un différentiel de voix conséquent²³⁴. Dès cette première campagne, sa personne est la cible de propos antisémites et racistes liés à son nom de famille²³⁵. Il devient néanmoins le plus jeune député de France.

Réélu à l'issue des législatives de 1936, Mendès France soutient alors les projets sociaux du Front Populaire mené par Léon Blum et voit dans les conventions collectives et la réduction du temps de travail une potentielle solution au chômage. Son avis diverge néanmoins sur certains points économiques qu'il estime maladroitement menés : il craint que la dévaluation du franc n'engendre une inflation catastrophique et menace l'existence même des classes moyennes, base électorale du parti radical²³⁶. En mars 1938, un second gouvernement Blum est formé. PMF reçoit alors sa première fonction gouvernementale en tant que Sous-secrétaire d'Etat au Trésor au sein du Ministère des Finances.

Durant les quelques mois qui précèdent le début du conflit mondial, Mendès France se pose en fervent antimunichois au point que la droite le qualifie même de belliciste²³⁷. Un temps affecté en Syrie²³⁸, il revient brièvement en France en mai 1940, au plus mauvais moment, avant d'embarquer à bord du *Massilia* pour poursuivre la lutte depuis l'Afrique du Nord. Le gouvernement de Pétain qui signe alors l'armistice s'empresse de le faire passer pour déserteur²³⁹. Contre toute attente, PMF ne choisit pas la fuite mais se présente de lui-même aux autorités françaises du régime de Vichy. Le

²³¹ WOLFF J., « Pierre Mendès France, Une politique économique », *op. cit.*

²³² DARD O., *Le rendez-vous manqué des relèves des années 30*, *op. cit.*, p. 357-358.

²³³ CHATRIOT A., *Pierre Mendès France*, *op. cit.*, p. 26.

²³⁴ D'abord devancé de 150 voix, il l'emporte au second tour avec 343 voix.

²³⁵ CHATRIOT A., *Pierre Mendès France*, *op. cit.*, p. 28.

²³⁶ WOLFF J., « Pierre Mendès France, Une politique économique », *op. cit.*

²³⁷ ROUSSEL E., *Pierre Mendès France*, *op. cit.*, p. 110.

²³⁸ *Ibid.*, p. 112.

²³⁹ WINOCK M., *Pierre Mendès France*, *op. cit.*, p. 36-37.

9 mai 1941, Mendès France est jugé pour désertion lors d'un simulacre de procès²⁴⁰. L'objectif de cette mise en scène arbitraire était de discréditer un homme politique de la III^e République, juif et ancien partenaire du Front Populaire. Pierre Mendès France est dégradé et condamné à six ans de prison mais il parvient à s'échapper pour gagner Londres²⁴¹. C'est là qu'il rencontre le général de Gaulle avec lequel il partagera une relation complexe, tantôt admirant le sauveur de la France, plus tard craignant ses dérives autoritaires²⁴². PMF intègre les Forces françaises libres en tant que lieutenant navigateur en septembre 1942²⁴³.

En novembre 1943, de Gaulle lui confie la charge de commissaire aux finances du Comité Français de Libération Nationale (CFLN)²⁴⁴. Dans l'élaboration du budget pour la France libérée, Mendès France rencontre Jean Monnet, futur président de la Haute Autorité de la CECA, avec lequel l'échange sera toujours conflictuel en raison d'opinions politiques divergentes. Son activité économique l'emmène aux Etats Unis à l'été 1944 où il représente la France lors de la signature des accords monétaires de Bretton Woods. Mendès figure donc parmi les fondateurs du Fonds Monétaire International (FMI)²⁴⁵. Paris libérée, il se voit confier le ministère de l'économie. Cette tâche complexe et ingrate de rebâtir l'économie française d'après-guerre le conduit à évoquer les lourds sacrifices nécessaires qui attendent le peuple par le canal de la radio, média dont il découvre l'intérêt pédagogique. Mendès France considère alors la Belgique comme un exemple de redressement économique sous l'action de Camille Gutt où les sacrifices demandés furent acceptés par la population²⁴⁶. PMF démissionne du gouvernement de Gaulle en avril 1945, ses recommandations rigoureuses n'étant pas respectées.

En 1946, après le départ de de Gaulle, Mendès refuse la proposition de participer au nouveau gouvernement et se condamne à rester hors du cœur décisionnel pendant de nombreuses années. Il trouve néanmoins une alternative stimulante comme représentant de la France à la Banque internationale jusque 1947 puis comme gouverneur au Fonds monétaire international (FMI). Il est également délégué permanent jusque 1951 du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies²⁴⁷. PMF retrouve son mandat de député de l'Eure en 1946 lors de l'adoption de la Constitution de la IV^e République ainsi que ses anciennes fonctions locales (conseiller municipal de Louviers, conseiller général de Pont de l'Arche et président du conseil général de l'Eure). Au

²⁴⁰ CHATRIOT A., *Pierre Mendès France, op. cit.*, p. 46-48.

²⁴¹ WINOCK M., *Pierre Mendès France, op. cit.*, p. 37-39.

²⁴² ROUSSEL E., *Pierre Mendès France, op. cit.*, p. 143 ; CHATRIOT A., *Pierre Mendès France, op. cit.*, p. 51.

²⁴³ WINOCK M., *Pierre Mendès France, op. cit.*, p. 40.

²⁴⁴ *Ibid.*

²⁴⁵ CHATRIOT A., *Pierre Mendès France, op. cit.*, p. 55.

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 59.

²⁴⁷ *Ibid.*, p. 63-64.

sein du parti, PMF n'a pas digéré l'attitude ambiguë de certains radicaux sous le régime de Vichy et tout particulièrement celle d'Edouard Herriot qu'il admirait durant sa jeunesse²⁴⁸. Face à lui, l'aile droite gagne en puissance grâce au poids croissant de René Mayer, haut fonctionnaire qui participe plusieurs fois aux gouvernements de la IV^e République²⁴⁹.

A la Chambre, Mendès France se fait principalement entendre sur deux thématiques : le combat contre l'inflation et les dépenses liées à la guerre d'Indochine. Il n'a de cesse de critiquer les largesses des politiques économiques mises en place, alors que le pays devrait concéder certains sacrifices à sa reconstruction. Bien qu'il soit fervent partisan d'une alliance outre-Atlantique, il souhaite également l'affranchissement de la France vis-à-vis de l'aide américaine et du Plan Marshall²⁵⁰. C'est surtout son analyse de la situation indochinoise qui lui a valu le surnom de Cassandre, discernant déjà l'inévitable catastrophe de Dien Bien Phu en cas de poursuite du conflit colonial, véritable gouffre financier et humain pour la France²⁵¹. Mendès est considéré avant juin 1953 comme l'« éternel outsider, malchanceux et acide »²⁵². Face au système de cette jeune IV^e République, il se montre relativement critique. Même s'il estime les partis indispensables au bon fonctionnement démocratique, il déplore le fait que les personnalités jugées puissantes et influentes soient automatiquement repoussées et considérées comme des tentatives de pouvoir personnel par un parlementarisme excessif²⁵³.

²⁴⁸ ROUSSEL E., *Pierre Mendès France, op. cit.*, p. 178. A la veille de la Libération de Paris, Herriot dinait encore avec Pierre Laval.

²⁴⁹ CHATRIOT A., *Pierre Mendès France, op. cit.*, p. 69. En réalité, d'après le président Vincent Auriol, Mendès était déjà pressenti à la présidence du Conseil dès 1947 mais cette aile droite du parti radical s'y opposait fermement.

²⁵⁰ ROUSSEL E., *Pierre Mendès France, op. cit.*, p. 188.

²⁵¹ NICOLET C., *Pierre Mendès France ou le métier de cassandre, op. cit.*

²⁵² ROUSSEL E., *Pierre Mendès France, op. cit.*, p. 190.

²⁵³ *Ibid.*, p. 203.

Figure 1²⁵⁴ : Répartitions des sièges de l'Assemblée nationale après les législatives de 1951

Partis	Sièges
PCF	103
RPF	121
MRP	95
SFIO	107
Radicaux, radicaux-socialistes	74
UDSR	16
Modérés (droite)	96
Divers	13

Figure 2²⁵⁵ :

*Les sièges à la Chambre et au Sénat
à la suite des élections de 1950 et de 1954 :*

	Chambre 212 sièges		Sénat 106 sièges	
	1950	1954	1950	1954
P. S. C. – C. V. P.	108	95	54	49
Parti libéral	20	25	12	13
P. S. B. – B. S. P.	77	86	37	42
P. C. B. – B. K. P.	7	4	3	2
Volksunie		1		

²⁵⁴ Création personnelle à partir des informations de CAUCHY P., *La IV^e République*, op. cit., p. 71.

²⁵⁵ DUJARDIN V. et DUMOULIN M., *Nouvelle histoire de Belgique*., op. cit., p. 12.

Figure 3²⁵⁶ :

Résultat des élections législatives de 1950

	Wallonie		Flandre		Royaume	
	Voix	%	Voix	%	Voix	%
PLP-PVV	199 798	11,42	224 468	9,30	556 102	11,25
PSB-BSP	779 936	44,57	627 061	25,97	1 705 781	34,51
Cartel PSB-PLP	42 721	2,44	44 531	1,84	87 252	1,77
PSC-CVP	590 979	33,77	1 456 723	60,34	2 356 608	47,68
PCB-KPB	136 659	7,81	58 870	2,44	2 345 41	4,75
Divers		0,00	2 523	0,10	2 523	0,05

Figure 4²⁵⁷ :

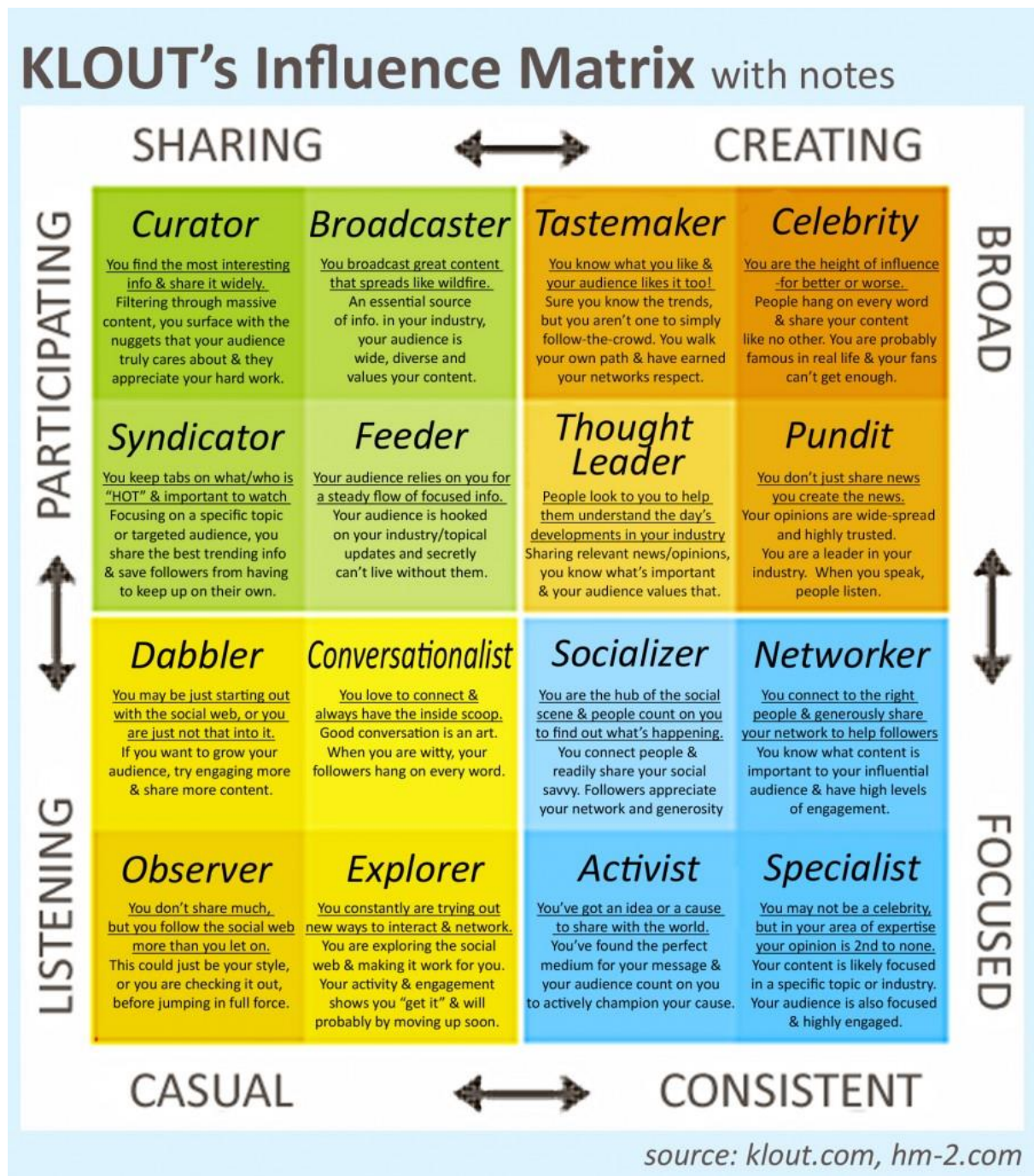
Résultat des élections législatives de 1954

	Wallonie		Flandre		Royaume	
	Voix	%	Voix	%	Voix	%
PLP-PVV	207 180	11,68	273 209	10,64	626 983	12,15
PSB-BSP	848 186	47,82	734 694	28,62	1 927 015	37,34
Cartel PSB-PLP	50 127	2,83	58 048	2,26	108 175	2,10
PSC-CVP	542 281	30,57	1 339 865	52,20	2 123 408	41,15
PCB-KPB	118 695	6,69	38 331	1,49	184 108	3,57
cvVolkunie	597	0,03	102 144	3,98	113 632	2,20
ACLP	2 357	0,13		0,00	42 979	0,83
Divers	4 217	0,24	20 393	0,79	34 186	0,66

²⁵⁶ DELWIT P., PILET J.-B. et HAUTE E. van, *Les partis politiques en Belgique*, 3e éd., Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, 2011, p. 323.

²⁵⁷ *Ibid.*, p. 324.

Figure 5²⁵⁸



²⁵⁸ BOULLIER D. et LOHARD A., *Médiologie des réputations - Journées d'étude : Vers une sociologie des réputations, op. cit.*, p. 6.